

Enquête publique

relative au projet d'élaboration du PLUi

du territoire des communes de Boucle Nord de Seine (BNS)

Annexes au rapport de la commission d'enquête

Murielle LESCOP : Présidente de la commission d'enquête
Valérie BERNARD : Commissaire-enquêteur
Bruno FERRY-WILCZEK : Commissaire-enquêteur



ANNEXES

Procès-verbal de synthèse

Tableau des observations

reçues pendant l'enquête publique relative à l'élaboration du PLUi de BNS

Du 18 novembre 2024 au 11 janvier 2025

Légende												
Asnières	AS			Bois-Colombes				BC	Colombes	CO	Villeneuve-la-Garenne	VG
Argenteuil	AR			Clichy				CL	Gennevilliers	GE		

Légende																						
Asnières	AS			Bois-Colombes		BC	Colombes	CO		Villeneuve-la-Garenne	VG											
Argenteuil	AR			Clichy		CL	Gennevilliers	GE														
Thématiques				1	2		3	4				5	6		7							
Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement		Economie Emploi	Densité				Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage		Habitat		OBSERVATIONS					
					OAP ER	Zonage	Règlement	Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine	transports (modes actifs, doux, T2, etc.)	Voie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
18/11/2024	E1			1																		critique l'absence de possibilité de consultation électronique
18/11/2024	2	CO						1											1			1 critique la densification des zones pavillonnaires : passage de la hauteur de 9 m à 13 m et de l'emprise au sol de 40 % à 60 %
18/11/2024	3	CO						1											1			opposition car toujours plus haut, densification, dénaturation du fait de la possibilité d'immeuble dans ces quartiers
18/11/2024	4	CO																	1			opposition car quiétude, changement de hauteur, densité de personnes, écoles saturées, problème de réputation collèges et lycées, problèmes de circulation et stationnement
18/11/2024	5	CO																	1			opposition car nécessité de respecter les propriétaires, contribuables et consommateurs
18/11/2024	6	CO						1											1			opposition à passer en zone mixte car nécessité de conserver la qualité de vie des quartiers pavillonnaires, les zones vertes, la biodiversité et l'infiltration des eaux
19/11/2024	7	CO						1					1	1		1			1			opposition au zonage mixte (immeubles), densification et engrorgemetn de la circulation, pb de stationnement (suppression de places au profit des pistes), augmentation de l'emprise au sol de 40 % à 60 %, perte de valeur si apport d'immeubles, profits pour les promoteurs. "En effet, ce projet envisage des modifications importantes des règles d'urbanisme de notre quartier pavillonnaire : * Introduction de logements collectifs par un zonage mixte * densification de la circulation par un accroissement de la population, dans une ville dans laquelle il est devenu très compliqué de circuler - par l'introduction de pistes cyclables nombreuses et désaturées et l'introduction de sens uniques qui engorgent les voies de circulation - et quasi impossible de se garer- nous voilà obligés de nous entraider entre voisins 1 pour les laisser se garer sur nos bateaux du fait de la suppression de nombreuses places de parking dans les rues pavillonnaires, avec toutes les difficultés organisationnelles que cela représente et parfois les frictions entre habitants qui n'existaient pas auparavant. * Dans une époque où nous cherchons (presque !) tous à sauver notre planète et éviter des catastrophes climatiques, augmenter l'emprise au sol de 40 à 60% en supprimant nos jardins qui absorbent les trop plein d'eau et évitent les inondations me semble contre-productif. * Nous avons tous payé des crédits pendant des décennies pour financer, rénover et entretenir nos espaces pavillonnaires. Ce n'est pas pour se retrouver avec un vis-à-vis d'un immeuble de plusieurs étages avec vue sur nos jardins."
19/11/2024	8	CO						1						1		1						opposition à la densification, circulation compliquée, stationnement impossible, absence de services
19/11/2024	9	CO																	1		1	les quartiers pavillonnaires sont le dernier bastion civilisé au milieu de cités ; les densifier serait nier l'attraction des quartiers calmes et du charme architectural

OBSERVATIONS

critique l'absence de possibilité de consultation électronique

critique la densification des zones pavillonnaires : passage de la hauteur de 9 m à 13 m et de l'emprise au sol de 40 % à 60 %

opposition car toujours plus haut, densification, dénaturation du fait de la possibilité d'immeuble dans ces quartiers

opposition car quiétude, changement de hauteur, densité de personnes, écoles saturées, problème de réputation collèges et lycées, problèmes de circulation et stationnement

opposition car nécessité de respecter les propriétaires, contribuables et consommateurs

opposition à passer en zone mixte car nécessité de conserver la qualité de vie des quartiers pavillonnaires, les zones vertes, la biodiversité et l'infiltration des eaux

opposition au zonage mixte (immeubles), densification et engrorgemetn de la circulation, pb de stationnement (suppression de places au profit des pistes), augmentation de l'emprise au sol de 40 % à 60 %, perte de valeur si apport d'immeubles, profits pour les promoteurs. "En effet, ce projet envisage des modifications importantes des règles d'urbanisme de notre quartier pavillonnaire :
 * Introduction de logements collectifs par un zonage mixte
 * densification de la circulation par un accroissement de la population, dans une ville dans laquelle il est devenu très compliqué de circuler - par l'introduction de pistes cyclables nombreuses et démesurées et l'introduction de sens uniques qui engorgent les voies de circulation - et quasi impossible de se garer- nous voilà obligés de nous entraider entre voisins
 1 pour les laisser se garer sur nos bateaux du fait de la suppression de nombreuses places de parking dans les rues pavillonnaires, avec toutes les difficultés organisationnelles que cela représente et parfois les frictions entre habitants qui n'existaient pas auparavant.
 * Dans une époque où nous cherchons (presque !) tous à sauver notre planète et éviter des catastrophes climatiques, augmenter l'emprise au sol de 40 à 60% en supprimant nos jardins qui absorbent les trop plein d'eau et évitent les inondations me semble contre-productif.
 * Nous avons tous payé des crédits pendant des décennies pour financer, rénover et entretenir nos espaces pavillonnaires. Ce n'est pas pour se retrouver avec un vis-à-vis d'un immeuble de plusieurs étages avec vue sur nos jardins."

opposition à la densification, circulation compliquée, stationnement impossible, absence de services

les quartiers pavillonnaires sont le dernier bastion civilisé au milieu de cités ; les densifier serait nier l'attraction des quartiers calmes et du charme architectural

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes de déplacement)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées vertes, Patrimoine remarquable et vernaculaire)	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
19/11/2024	10	CO														1						demande d'ajouter la maison du 9-11, rue Ernest-Renan (Colombes) à l'inventaire patrimonial (Maison de maître à colombage et tourelle + marionnier centenaire.	
19/11/2024	E11	CO					1				1				1		1				1	opposition à bétonisation dans zone inondable (non localisée), inadéquation et engorgement de la voirie (pollution, insécurité, perte d'attractivité), perte de charme, d'identité, de biodiversité et de valeur, spéculation immobilière, biodiversité.	
20/11/2024	12	CO					1									1		1				opposition à construire des immeubles autour des maisons : "Ne pas construire à l'infini des immeubles autour de nos maisons"	
20/11/2024	13	CO					1								1		1					opposition car ressent une dégradation du cadre de vie suite à une urbanisation de plus en plus intense. Circulation.	
20/11/2024	14	CO					1				1	1				1		1		1		opposition à la menace sur le pavillonnaire, sur la densification, car problèmes d'infrastructures sous-dimensionnées et de circulation.	
20/11/2024	E15	CO		1																		informe de l'absence de possibilité de se procurer le dossier par internet (site de l'EP et site de Villeneuve. (J'ai vérifié c'est ok)	
20/11/2024	E16	AR					1	1														DASSAULT s'inquiète des nouvelles règles du PLUi. La réalisation d'un projet de campus numérique pourrait en effet être remise en cause par certaines dispositions du projet de PLUi, notamment la limitation de la surface des bâtiments à usage d'entrepôts.	
20/11/2024	17	CO					1								1		1				1	opposition face à la détérioration des conditions d'habitat	
20/11/2024	18	CO					1								1	1	1		1		1	opposition à construire plus haut plus grand plus moche plus encombré.	
20/11/2024	19	CO					1			1						1	1		1	1	1	opposition à la densification en zone pavillonnaire, opposé à la mixité fonctionnelle	
21/11/2024	20	CO					1			1	1				1				1	1	1	opposition à la densification en zone pavillonnaire, opposé à la mixité fonctionnelle. "le PLUi favorisera la construction de nombreux immeubles à la place de maisons, sur un territoire déjà surchargé, et en manque de solutions de transports, d'écoles, de commerces, de médecins, etc. "	
21/11/2024	21	CO					1								1	1	1		1		1	opposé car souhaite garder les pavillons et les jardins. Craint les nuisances climatiques. Dégradation des conditions de vie.	
21/11/2024	22	CO					1									1	1		1	1	1	opposition à la densification, à l'augmentation des hauteurs, à la suppression de la mixité sociale et de la verdure. Crainte de déclassement social et financier des quartiers " Arrivés en île de France il y a 12 ans, nous avons choisi Colombes pour son habitat pavillonnaire. Il est le gage d'une réelle mixité sociale et d'un environnement de qualité, avec de la verdure, des habitations et des jardins différents et originaux qui font tout le charme et la qualité de vie de Colombes. Je m'oppose à un plan qui ouvre la voie à la densification de l'habitat, à l'augmentation de la hauteur des constructions, déshumanisant ainsi davantage de quartiers. Cela fera fuir ceux qui en ont les moyens et portera préjudice au vivre-ensemble qu'on peut encore observer à Colombes."	
22/11/2024	23	VI									1										1	"favorable à l'extension de la ligne 4 du métro jusqu'à Villeneuve-la-Garenne. Un moyen de transport lourd est essentiel pour notre ville, notamment pour desservir le centre commercial Quartz : les lignes de bus 137 et 177 sont particulièrement saturées sur les tronçons clés (Quartz -> station de tramway T1 par exemple). L'arrivée du métro améliorerait non seulement notre desserte locale, mais nous rapprocherait également de Paris, de ses grandes gares et d'autres lignes de métro. Je suis convaincu que cela est indispensable pour le développement de Villeneuve-la-Garenne."	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage				Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes de déplacement, TC, etc.)	Voirie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, patrimoine remarquable et vernaculaire)	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
22/11/2024	24	CO								1	1			1		1		1					Opposition ferme à transformation des zones pavillonnaires (véritable rupture avec l'esprit des lieux) en zones mixte et à l'augmentation des hauteurs. Crainte de déclassement social et financier des quartiers : "Cette densification excessive ne tiendrait pas compte de l'équilibre actuel de nos quartiers, où la tranquillité, l'intimité et l'harmonie du cadre de vie sont primordiaux. La multiplication des immeubles en hauteur provoquerait une véritable rupture avec l'esprit des lieux, imposant une urbanisation incompatible avec le bien-être des habitants, tout en dévalorisant le patrimoine immobilier existant." Conséquences : saturation des rues déjà étroites, problèmes de stationnement pollution de l'air accrue, retards dans les déplacements impact sur la qualité de vie."les propositions risquent d'aggraver ces problèmes et de nuire à la pérennité de l'équilibre entre urbanisation et qualité de vie. La multiplication des zones mixtes (résidentielles et commerciales) pourrait également perturber la quiétude des résidents en introduisant une nouvelle pression sur les espaces de vie".
23/11/2024	25	CO												1	1	1	1	1					Emprise au sol trop importante. Hauteurs trop hautes. Problème d'ensoleillement qui nuiera à la biodiversité. Pavillonnaire = enjeu patrimonial. (rare) "Il est dommage d'augmenter l'emprise au sol à 60% quand l'artificialisation des sols aujourd'hui est un enjeu majeur, non seulement pour éviter les inondations, (...). Mais aussi pour laisser de l'espace de végétalisation nécessaire pour l'absorption du CO2 et également pour faciliter le drainage de l'eau vers les nappes phréatiques. De plus, la hauteur des constructions sera augmentée de 4m, qui correspond à 1 ou 2 étages en plus. Ce qui va dénaturer les quartiers pavillonnaires si agréables et devenus si rares dans cette région, sans parler de la perte de visibilité si une telle construction se fait à côté de vous, et l'ombrage infligé aux jardins limitrophes dégradant la diversité des types de plantations possibles.'
23/11/2024	26	CO												1	1		1	1					Emprise au sol trop importante. Hauteurs trop hautes. Plus de verdure. Pavillonnaire = enjeu patrimonial "Préservons nos zones pavillonnaires qui font le charme de nos villes de banlieue. Non à l'augmentation de la hauteur maximum des constructions de 9m à 13m, de l'emprise au sol de 40 à 60%. Stop à la densification de l'habitat et la disparition de nos jardins. Oui à plus de verdure"
23/11/2024	27	CO							1		1	1				1		1			1		Augmentation de population avec impacts sur les équipements médicaux et scolaires circulation négatifs. Pavillonnaire = enjeu patrimonial "Enfin je me désole de voir les zones pavillonnaires perdre leur patrimoine et leur charme."

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes doux, Tracel)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
27/11/2024	28	AR			1		1								1	1		1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS		
					OAP	ER	Zonage		Règlement	Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes actifs, deux, trois roues...)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements		Mixité sociale	pavillonnaire
28/11/2024	32	CO		1			1							1								Opposé au PLUi. Contre la densification surtout dans les quartiers pavillonnaires. N'était pas averti du projet, et a l'impression de se perdre dans une myriades de documents. N'a pas réussi à trouver ce qu'il adviendraa de son quartier pavillonnaire, ni à valider les rumeurs sur l'augmentation des hauteurs. "Quels vont être les impacts sur ma vie quotidienne ? Aucune idée à part le fait que j'ai l'impression que cela va apporter toujours plus de contraintes et de contrariétés, et que nous découvrirons un jour des transformations pour lesquelles nous n'avons pas signé."		
28/11/2024	33	CO					1							1								"Refuser toutes nouvelles constructions dans les zones inondables....avant de ne pas le regretter plus tard.....voir inondation 1910 et dérèglement climatique"		
28/11/2024	34	CO					1							1			1					S'inquiète de l'imperméabilisation des sols et de la disparition des jardins. "Dans un contexte de réchauffement climatique, il est important de garder des espaces végétalisés. En effet, la végétation permet de rafraichir un peu le rayonnement du béton et bitume, l'air reçoit un peu d'oxygène et ces espaces plantés permettent à l'eau ressource rare, d'aller en terre et donc en nappe. Si on autorise à bétonner plus, nous le regretterons par le futur mais ce sera trop tard, nous en pâtirons ainsi que toute la petite biodiversité, que nous ne verrons plus."		
28/11/2024	35	CO					1							1				1				Opposé à la densification en zone pavillonnaire. "L'adoption de règles d'urbanisme permettant de densifier les zones pavillonnaires est une aberration : c'est précisément la limitation du COS (qui n'existe plus sous cette forme je crois) qui en fait le charme et l'intérêt"		
29/11/2024	36	CO							1		1		1									Je refuse un logement collectif. Je refuse de ne plus pouvoir circuler librement en voiture dans mon quartier à cause de règles imposés par des personnes qui n'y vivent pas. Je refuse que les commerces continuent de fermer utour de moi. Et je refuse que mon bien perde de sa valeur		
29/11/2024	37	CO					1							1				1				Quartier Agent Sarre Bonjour, Je suis fermement opposée au nouveau PLUi ainsi qu'à la modification des règles d'urbanisme qu'il sous-tend (hauteurs de construction de 13 mètres au lieu de 9 mètres, emprise au sol de 60% au lieu de 40%) : non à la perte de qualité de vie par la bétonification galopante et la densification massive de nos quartiers, non à la saturation de nos rues par l'augmentation de la circulation et des besoins de stationnement, non à la perte d'espaces verts si essentiels pour la santé et le bien-être de toutes et tous. Au lieu de cela : oui au développement maîtrisé et concerté de Colombes dans le respect de la diversité et de l'identité de nos quartiers, pour la préservation du patrimoine architectural et paysager de notre ville, et pour une amélioration réelle du cadre de vie de ses habitants !		
29/11/2024	38	CO					1							1								Je suis opposée au nouveau PLUi et à la modification des règles d'urbanisme qu'il prévoit (notamment la hauteur de 13 mètres, emprise au sol de 60%). Il entraînera une bétonification de notre ville et densification de nos quartiers. La préservation des quartiers résidentiels et des jardins est essentielle pour conserver la diversité, le bien-être et le charme de notre ville.		
30/11/2024	39	CO					1							1			1	1	1			"Stop à la bétonisation à marche forcée de nos villes !" "Comment, en 2025, peut on décider en toute conscience de couper des arbres pour mettre du béton à la place ? C'est d'une irresponsabilité politique dingue. (...) Ne touchez pas au parc pavillonnaire de nos villes. C'est ce qui fait leur richesse et leur attractivité." Estime que la verdure et les arbres doivent être préservés poutr lutter contre le réchauffement climatique, contre immeuble de 10 étages.PLUi considéré comme "Une folie administrative de plus, dans un pays exsangue, qui suffoque tous les étés à cause du changement climatique."		

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage				Habitat				OBSERVATIONS
30/11/2024	40	CO			OAP ER	Zonage	Règlement	Emploi/ ZAZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes actifs, deux TC, etc.)	Voie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	Le changement de PLU tel que proposé n'est pas propice à améliorer le cadre de vie. Augmenter la hauteur des immeubles et l'emprise au sol revient à bétonner un peu plus notre ville et in fine à la densifier. Nous manquons d'écoles, de transport, de place de parking et commerce pour répondre à cette densification. Cela va à l'encontre des enjeux majeurs pour la planète, sans parler du bien être des habitants, avec une densité de circulation qui sera impactée sur le secteur.			
30/11/2024	41	CO							1	1			1	1	1	1	1				Nous souhaitons conserver les zones pavillonnaires. Stop au bétonnage et pensez aux zones vertes.			
30/11/2024	42	VI													1	1					Protéger les berges et valoriser les bords de Seine, c'est une excellente initiative pour allier nature et urbanisme. Nous avons la chance d'avoir 4 km de quais, il faut continuer à les préserver, la ville en prend bien soin mais il faut continuer à faire davantage			
30/11/2024	43	VI													1						Les efforts pour inclure des espaces dédiés à la détente et à la convivialité dans les aménagements sont vraiment appréciables, nous apprécions le parc du Berry, les emplacements à côté des aires de jeux devant les écoles, devant Cattiau			
30/11/2024	44	VI																	1		À Villeneuve-la-Garenne, il y'a une bonne prise en compte de la mixité sociale dans les futures projets d'habitat, cest important pour garder une vrai diversité. Le projet de Gallieni va permettre de faire venir de nouveaux profils, des propriétaires qui pourront contribuer à la mixité sociale, il y'a déjà trop de logements sociaux sur la ville, et des populations fragilisés ne peuvent pas rester qu'entre elles, il faut mixer les profils, les publics			
30/11/2024	45	VI							1	1											C est rassurant le changement les équipements sportifs qui entour la villes pour améliorer la vie quotidienne des familles on est très content merci pour tous ce que vous faites pour notre villes			
30/11/2024	46	VI								1	1										Les nouvelles zones prévues pour accueillir des commerces de proximité sont un vrai plus pour dynamiser les quartiers. On a hate d'avoir le salon de thé ou encore le nouveau marché. Enfin de beaux commerçant à villeneuve.			
30/11/2024	47	VI							1	1											Bonne mise en place des ateliers vélo pour la ville ce qui aide une grande majorité à se déplacer ainsi et des bons lieux tiers comme la fabrication qui aide au développement			
30/11/2024	48	VI							1	1											Je trouve que la ville mets à disposition ses endroits où les habitants peuvent se réunir. Comme par exemple le nouveau skate parc et le terrain de basket. mes enfants aiment aller al'epb.			
30/11/2024	49	VI					1					1									L'idée de favoriser les petites entreprises ainsi que les entreprises locales serait une excellente opportunité pour la ville,j'aimerais la création d'un grand parking parce que le fait que les places sont payantes est un grand bémol pour moi			

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes doux, TC vélos)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	
30/11/2024	50	VI								1			1		1	1	1	1				Dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan local d'urbanisme (PLU), je souhaite souligner l'importance cruciale de préserver et de valoriser les espaces verts, tant pour leur rôle écologique que pour le bien-être des habitants(...) indispensables pour maintenir un équilibre entre développement urbain et qualité de vie, notamment dans un contexte de changement climatique et de densification. Par ailleurs, je soutiens la nécessité de préserver le tissu pavillonnaire le long des quais de Seine, qui constitue une part importante de l'identité de notre territoire, tout en veillant à ce que les nouvelles opérations d'urbanisation s'intègrent harmonieusement. Cela implique un renforcement des exigences en matière de qualité architecturale et paysagère afin de garantir un cadre de vie respectueux de l'environnement et des caractéristiques locales. Enfin, j'encourage la création de nouveaux espaces publics conviviaux et adaptés aux besoins des habitants, favorisant les mobilités douces et la cohésion sociale. Ce nouveau PLU représente une opportunité pour allier modernité, durabilité et respect de l'existant. Je tiens à exprimer mon accord complet avec ce projet de PLUi et les propositions qu'il contient, qui contribuent favorablement à l'avenir de notre territoire.(...)
01/12/2024	51	CO										1	1			1	1	1				"inquiète de l'augmentation prévue de l'emprise au sol dans une zone pavillonnaire déjà très dense et ou les flux de circulation sont déjà très compliqués, ainsi que de l'augmentation autorisée de la hauteur des bâtiments." Entraîne une bétonisation plus importante avec une moindre perméabilité des sols, rendant vulnérable aux aléas climatiques de plus en plus importants. Nécessité du maintien des arbres et de la végétation. Risque de disparition de quartier pavillonnaire et familial, entraînant des vis à vis contraints dpar le remplacement de pavillons par "toujours plus d'immeubles et de la perte d'ensoleillement des maisons et jardins et petits immeubles existants, de plus en plus accolés". Rues trop étroites, pour accueillir nouveaux résidents avec risque d'insécurité pour les enfants et perte de confort. Pavillonnaire à préserver pour attractivité de la ville et le " rendre supportables lorsque les températures grimpent l'été et que les orages denses risquent d'inonder nos rues caves et sous sols." Maintenons une emprise au sol de 40% pour préserver les espaces verts. Maintenons une hauteur de 9 mètres pour limiter les immeubles, l'ombre sur les bâtiments et jardins existants. Gardons une densité de population raisonnée eu égard à l'étroitesse de certaines rues et des trottoirs et aux difficultés de déplacement en sécurité déjà existantes
01/12/2024	52	CO							1								1		1			Je pense important de préserver la mixité à colombes en préservant la zone pavillonnaire qui fait le charme de la ville et permet d'attirer des profils aux revenus élevés qui s'intègrent assez facilement avec les profils plus populaires. En tout état de cause il d'autres penser à construire de nouvelles écoles et un nouveau lycée pour que notre ville reste attractive.
01/12/2024	53	CO													1	1	1					Souhaite conserver zones pavillonnaires "qui font tout le charme de Colombes et apportent de la fraîcheur en été et un calme relatif très appréciable". Identité de Colombes et îlots de verdure à préserver, contre densification accrue

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage				Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes de déplacement, voirie, TC etc.)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire		
01/12/2024	54	CO							1	1		1	1			1		1		1				Notre quartier pavillonnaire représente un cadre de vie exceptionnel que beaucoup de communes aux alentours nous envient. Cet environnement unique, choisi par chacun d'entre nous, est aujourd'hui gravement attaqué. Nous ne pouvons pas rester juste spectateurs face à ce PLUi qui va changer drastiquement notre quotidien. Ce nouveau PLUi, qu'est-ce que c'est réellement ? Il s'agit d'une modification profonde des règles d'urbanisme qui va bouleverser l'identité de notre quartier. Ces changements ouvrent la porte à une transformation radicale de notre mode de vie de tous les jours, avec des impacts concrets et réels pour les prochaines années Ces impacts directs sur notre quotidien : Une identité pavillonnaire effacée au profit des logements collectifs par un zonage mixte Une circulation de plus en plus impossible avec cette densification urbaine galopante Un stationnement saturé qui s'intensifiera dans nos rues, notre quartier et au-delà Un manque de services et commerces à prévoir, dû à des réserves foncières insuffisantes
01/12/2024	55	CO												1				1						Hauteurs trop hautes en secteur pavillonnaire
01/12/2024	56	CO												1				1						Avis défavorable à la modification de hauteur en zone pavillonnaire et la modification d'emprise au sol ainsi qu'au zonage mixte. Gardons Colombes verte.
01/12/2024	57	CL												1				1						Très bonne idée de déplacer le camps des gens du voyage vers la Seine sur le futur quartier « Seine liberté ». Ce sera plus agréable pour tous. Ce serait intéressant de construire à maximum R+6 sur ce quartier. Marre des tours.
02/12/2024	58	BC																			1			D'accord avec les orientations à Bois-Colombes
02/12/2024	59	C												1	1			1						Défavorable à la modification du PLUI. Augmentation de la hauteur des bâtiments construits ainsi que leur emprise au sol (60 % de la parcelle) > dénaturer l'identité des quartiers pavillonnaire de notre banlieue, déjà malmenée par les récentes constructions d'immeubles en bordure de ces quartiers. Densification de l'habitat bien visible > augmentation de la circulation routière, du bruit, de la pollution de l'air, diminution de la couverture végétale et de l'ensoleillement. La qualité de vie s'est vraiment dégradée. Pendant des décennies les habitants des zones pavillonnaires ont défendu leurs ilots contre les promoteurs avides d'acquiescer leurs terrains pour y édifier des ensembles collectifs. Et voilà qu'à l'heure où l'on parle de la nécessité de végétaliser nos villes, d'éviter l'artificialisation des sols, les projets de nos élus sont rétrogrades.
02/12/2024	60	C												1				1						NON au nouveau PLUI boucle nord seine : Préservons la zone pavillonnaire de Colombes ! Évitions les impacts catastrophiques sur le quotidien des Colombiens !
03/12/2024	R61	AR	Ass o												1	1		1						Comité Jean-Vilar Validation du PAPAG ? Devenir du secteur gorgé d'eau et inondable ? Patrimoine de l'île des Impressionnistes. Nécessité d'actualiser le PPRI.
03/12/2024	R62	AR													1	1		1						Evocation du passé. Maintenir les bords de Seine et les arbres.
03/12/2024	R63														1							1		Paris et sa région sont trop pollués. Besoin de respirer, d'espaces verts : pas d'urbanisation sauvage.
03/12/2024	C64	BC		1	1																			Le plan manque de légende (hachures en vert) et de repères (nom des rues, bâtiments remarquables, ...).

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité							Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/Port/Tertiaire	Équipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, promotion et transports (modes actifs, doux, TC, vélo)	Voie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)		Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
03/12/2024	C65	insti tuti onn el					1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											</

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage				Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Equipements, culture et théâtre, santé	Animation urbaine, mobilité et transports (modes actifs, deux, TC, etc.)	Voirie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)		Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire			
04/12/2024	75	BC					1							1									1	Opposé à ce que sa "parcelle de 998 m2 achetée en 2000 comme constructible, 80% de celle-ci est devenue non constructible car depuis 4 ans, classée en espace paysager et écologique. Ce n'est pas au particulier d'assumer autant la responsabilité des politiques publiques concernant l'environnement."
04/12/2024	76	CO									1			1					1					"Je m'oppose à ce projet car il signifie : - plus de densification, d'emprise au sol, de hauteur des bâtiments, plus d'immeubles, - l'argument écologique du verdissement ne me paraît pas du tout évident, ou à la marge, De plus, où sont les plans économiques pour plus de commerces, d'entreprises et d'infrastructures ?"
04/12/2024	77	CO																						Opposé globalement au PLUi
04/12/2024	78	CO								1		1											1	"prendre en compte les questions de qualité de vie. Où sont les propositions d'ouvertures de parc, commerces de proximités, lieux culturels ? Colombes est une ville d'ortoir que nous fuyons pour passer du bon temps : lieux culturels, restaurants sympas, lieux festifs. Combien y-en a-t-il pour 90 000 habitants ? "
05/12/2024	79	CO																						"Je ne suis pas d'accord avec la hauteur maximale des constructions en zone UR4h3, soit la zone pavillonnaire de Colombes, qui est prévue dans le règlement de ce PLUi. La hauteur maximale est de 13 mètres correspondant à l'indice de hauteur 3 suivant le tableau page 79 du règlement. Cela équivaut aussi à un niveau R+2+C. Pour la zone mixte UM3f4, indice de hauteur 4, c'est plus compréhensible avec une hauteur de 16m, R+3+C, car cela est limité aux abords des principaux axes routiers de Colombes. Mais je suis contre pour la zone résidentielle R car cela va dégrader le cadre de vie de la zone pavillonnaire de Colombes qui est une des identités majeures de Colombes et qui contribue à la qualité de vie à Colombes et à son attractivité. Cette densification entrainera des risques d'ombre sur les jardins des habitants, de vis-à vis imposés, d'un charme perdu et d'une dévaluation probable des biens immobiliers. Nous devons conserver l'identité architecturale de la zone pavillonnaire de Colombes et y maîtriser la densification urbaine. Je souhaite pour la zone UR une hauteur maximale de 9 m."
05/12/2024	80	CO																						"Pourquoi vouloir densifier des villes qui ont déjà une population importante et ont du mal à la gérer. Manque futur de transports, d'écoles. Remplacement des zones pavillonnaires par des concentrations de logements. Disparition des jardins de ces pavillons au profit de la bétonnisation."
05/12/2024	81	CO																						"Trop de hauteur prévue pour les constructions ou surélévations. Disparition prévue des quartiers pavillonnaires au profit d'immeubles. Et disparition de leurs jardins pour de la bétonnisation. Manque futur de transports pour la population arrivant dans ces nouveaux logements. "
06/12/2024	82	CO																						Pourquoi dénaturer notre paysage à coups de barres d'immeubles ? On a déjà du mal à respirer. Non au remplacement des pavillons ou des petits immeubles par des grands,
06/12/2024	83	CO																						Opposé à l'augmentation de hauteur dans les zones pavillonnaires ou mixtes qui apporterait un préjudice à la qualité du tissu pavillonnaire qui constitue son attractivité.

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement	Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes de déplacement)	Voie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire			
06/12/2024	84	CO														1					Le couvent protégé (COL_18) avait été transformé en appartements et parking. L'ancienne école Reine-Henriette (COL_21) avait été vendue et refaite.		
06/12/2024	85	CL									1	1		1			1	1			Crainte de bâtiments R+6 ou R+7 dans le quartier Nord-Seine. Enclavement de la résidence Boréales, en plus du projet Topaze juste à côté. Rue Médéric très étroite et trop fréquentée. Obstruction de la visibilité des appartements actuels, vis-à-vis constant et moins de lumière, alors que résidence précédemment mise en avant par le maire. Faire un quartier en adéquation. Quelques espaces verts et ne pas construire plus haut qu'actuellement (R+4).		
06/12/2024	86	AR										1		1		1					Butte d'Orgemont et bords de Seine : aucun "bétonnage" de quelque ordre que ce soit dans les espaces encore "verts" de notre ville. Nous voulons qu'il y ait une volonté de privilégier un minimum de qualité de vie plutôt que l'optimisation financière.		
06/12/2024	87	CL	conseiller opposition	1			1					1	1	1							Aménagement sur une zone sur-urbanisée ... Zones inondables, surpopulation, pas assez de concertation. Tout est à revoir (...) des politiques totalement dépassés à ce jour et une population qui se sent abandonnés. Nous sommes dans un basculement politique de nos sociétés actuelles, à savoir le passage d'une société industrielle à une société environnementale, absolument pas pris en compte dans ce PLUi. Dans une société environnementale, revenir en arrière est impossible, mais faire avec l'actuelle et surtout les besoins des populations est une obligation. Simple, surement pas car cela demande concertation, ouverture d'esprit et abandon des vieux schémas. Le nouveau PLU prouve que les futures contraintes environnementales n'ont pas été comprises ni prises en compte, les risques peuvent être majeurs. C'est bien connu les catastrophes, c'est chez les autres.		
08/12/2020	88	CO															1			1	Propriétaires d'un pavillon au 16 rue du Grisard "interpellés par le fait que la mairie de Colombes accorde des permis de construire sur des hauteurs de 13 m2." Souhaite que les pavillons ne dépassent pas 9 m de hauteur, plus "d'harmonie du quartier, respect des propriétés voisines", éviter les divisions de pavillon perturbantes pour "la paisibilité du quartier".		
08/12/2020	89	CO						1									1			1	Dégradation de la qualité de vie par densification et apport de nouvelles populations. Problème des équipements insuffisants		
08/12/2020	90	AR									1	1		1							Contre la construction d'immeubles au pied de la butte d'Orgemont car elle mettrait "en danger la faune et la flore existantes (...) et dénaturerait le paysage de la Butte. Elle densifierait "la circulation automobile av de Stalingrad" entrainant pollution et embouteillages dans le quartier. S'inquiète de la stabilité des sols et de la proximité d'un pipeline Propose le remploi et la réhabilitation du bâti pour produire de nouveaux logements : "Au lieu de céder aux promoteurs qui ne veulent pas faire l'effort de réhabiliter l'ancien pour loger la population" alors que l'offre de logements ancien est pléthorique. La rénovation est plus écologique "car plus économe en matières premières" Localisation en bordure de l'autoroute A15 inappropriée. Proposition "de planter encore plus d'arbres, car une forêt a le pouvoir d'absorber le gaz carbonique dégagé par la pollution atmosphérique." "Ce quartier est au carrefour d'un dense noeud routier, Argenteuil est l'une des 10 villes européennes les plus polluées, n'en rajoutons pas s'il vous plaît !"		

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS		
					OAP ER	Zonage	Règlement		Equipements, culture et théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes actifs, deux TC, etc.)	Voie et maillage	Stationnement	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)		Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire				
08/12/2020	91	AR													1		1							site SIFRU Argenteuil Orgemont Souhaite : "engager le territoire dans la transition écologique et renforcer sa résilience face au changement climatique" Pour cela il faut : "stopper tout projet venant "empiéter" sur les espaces naturels existants ; mettre un terme à l'artificialisation des sols ; reconquérir des "poumons verts" dans une ville qui - de par sa situation géographique - est une des plus polluée d'Ile de France (A15, voie expresse sur berges, A86, Port de Gennevilliers ...) ; stopper tout projet de construction dans un quartier dont le sol est un "gruyère" sujet aux fontis ; (...) développer les espaces verts boisés, les trames vertes, les corridors écologiques afin d'améliorer les conditions de vie et de santé de la population."
08/12/2020	92	AR		1					1			1		1										"Avec ce PLUI qui n a pas été présenté correctement à la population, des immeubles seraient possibles au pied de la butte naturelle d'Orgemont. Que l'on construise quelques pavillons dans cette zone essentiellement pavillonnaire actuellement serait envisageable, mais pas de grands immeubles. En réunion publique, la ville indique qu 'elle limitera la hauteur inferieure à ce que permettrait le PLUI. Alors pourquoi ne pas limiter la hauteur prévue dans le PLUI ? De plus, un apport important de population et de circulation ne serait pas sans conséquence négative sur le quartier. Je pense aussi aux écoles et collège déjà presque saturés"
09/12/2020	93	AR							1			1	1	1		1	1							Il est constaté que le quartier Orgemont-Ouest d'Argenteuil à sa bande Sud fortement soumis aux nuisances de bruit générées par l'avenue de Stalingrad . Mais Il y est étudié l'aménagement d'une zone de mixité fonctionnelle avec logements, commerces, activités. Je suis contre la construction le long de av. de Stalingrad. "Pourquoi des logements le long d'une voie à grande circulation générant des nuisances ? Où est la logique ? Il faut conserver cette entrée de ville la plus verte possible, agrandir l'espace de la butte d'Orgemont si prisée des Argenteuillais et des occupants des territoires voisins." Estime qu'Argenteuil a suffisamment contribué à la production de logement en Ile de France. Car cela exposerait "davantage les habitants à un nouvel accroissement de circulation et de stationnement déjà importantes en plus de futures demandes en équipements publics à commencer pour l'enfance et l'enseignement." Proposition : "Eventuellement quelques maisons supplémentaires le long de la rue du clos des Moines mais pas de bâtiments de quelques étages dans ce quartier et encore moins sur l'avenue de Stalingrad."
09/12/2024	94	CL															1		1					Protection des arbres remarquables : proposition sous-utilisée à Clichy. Demande plus de protection : arbres du site BIC, dans le quartier Bérégovoy. arbres des allées Gambetta et de la place des Martyrs. 3"ur le site de BIC, le projet vient de faire l'objet d'une consultation, où de nombreux habitants se sont exprimés contre ce projet de densification qui prévoit plus de 1200 logements, sans école et sans équipement. Les arbres, qui ont une cinquantaine d'années et qui abritent une faune riche, seront arrachés. Cela semble aberrant en 2024 d'arracher autant d'arbres matures et en bonne santé." Demande de modifier le plan : "afin de repérer et protéger les arbres remarquables, et aussi étendre l'aplat vert pour avoir un vrai parc entre les deux rues Valiton et rue Jeanne d'Asnières"

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZAZU/ Port/Tertiaire	Equipements, culture et théâtre, santé	Animation urbaine, mobilité et transports (modes actifs, doux, TC, vélo...)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées vertes, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	
09/12/2024	95	CO				1			1				1		1		1				Le zonage UM3f le long des avenues Agent-Sarre et Gabriel-Péri fait abstraction de l'existant pavillonnaire pour permettre la promotion, sans s'occuper de l'environnement et de la protection du pavillonnaire. Cela semble être "un tracé colonialiste" sans fondement analytique. L'augmentation induira une augmentation de la population. Quelles sont les mesures prises pour l'accueillir ? La hauteur UR4h ne distingue pas des typologies variées (dense / aéré) au sein du secteur pavillonnaire. Idem pour zonage UM3f4 sur av Henri-Barbusse qui coupe des parcelles et des bâtiments. Risque de contentieux. En plus, cela ne fait pas de transition avec le gabarit le long des voies perpendiculaires. Pourquoi il n'y a plus d'OAP sur Colombes ? Cela permettait de maîtriser les aménagements.
09/12/2024	96	AS								1	1	1									Demande d'aménagement de voies douces sur les ponts afin de relier les communes (mais les voies à contre-sens sont dangereuses). Demande de stationnements pour vélos et de marquage au sol pour éviter les stationnements sauvages. Installer des dos d'âne dans les "zones 30".
09/12/2024	97	AR								1	1		1	1							Site SIFRU Argenteuil Orgemont : sous-sol instable (carrière de gypse). Le propriétaire a conservé son terrain qui est abandonné. Il faut cesser de bétonner. Demande d'intégrer dans le périmètre de la butte des Châtaigniers. Uniquement des maisons pourraient être construites le long de la rue du Clos-des-Moines. Tout autre projet n'apporterait rien au quartier déjà dense et ayant peu d'équipements publics. Le pont sur l'A15 est laid et bruyant, pénible pour les piétons et cyclistes. Il faudrait que le terrain SIFRU rende la vie plus agréable.
04/12/2024	R98	CL				1							1								L'école de la ZAC Seine-Liberté ne sera opérationnelle qu'à la rentrée 2027, et pas à 100 % pour Clichy (aussi pour St-Ouen). Contre l'augmentation des hauteurs qui rendent les rues comme des couloirs imperméables au soleil.
04/12/2024	98bis	CL		1									1								C'est à la ville (et non à l'intercommunalité) de faire ses choix. Le maire ne défend pas la commune. Beaucoup de nouveaux logements. Quels équipements publics ?
03/12/2024	C99	EPT	Insti tuti onn el		1	1							1							1	Lettre de "La Poste Immobilier" pour la parcelle F218 au 1, av. Jean-Moulin à Villeneuve-la-Garenne, actuellement en UB mixte à dominante d'habitat collectif. Projet de classement en UEp6z1 (parc avec emplacement réservé) et en OAP sectorielle "Jean-Moulin" avec continuités écologiques. Le déplacement du bureau de Poste devait être financé par une opération de création de logements qui serait désormais interdite par le projet de PLUi. "La qualification d'un terrain en emplacement réservé pour espace vert ne peut être retenue que si celui-ci est en mesure de contribuer de manière significative aux objectifs d'aménagement durable ... Or, le terrain ne présente aucune qualité de nature à justifier son classement ... Il est déjà bâti, bien desservi et à proximité de zones urbanisées". D'autres endroits sont propices aux activités de détente, loisir ou préservation écologique. Le propriétaire demande donc le maintien du terrain en zone constructible.
30/11/2024	R100	BC												1			1			1	Son pavillon est en limite de zone plus haute (R+4+C) avec épanelage dégressif. Interrogation sur hauteur max. et le retrait d'une future construction par rapport au pavillon qui dispose d'une fenêtre. Souhaite la suppression des écrans qui cachent la vue derrière les grilles. Les contraintes écologiques touchent au droit de propriété "inaliénable" de 1789 ...
30/11/2024	R101	BC				1	1				1			1							Sont en zone UR4h2 et voudraient que les hauteurs soient confirmées. Max 19m autour de la gare du GPE. Prévoir des zones arborées. que va t il se passer autour de la gare ? Que va devenir le 2 av de verdun ? (maisons et boxes derriere) . Quid du stationnement des vehicules dans le cadre des echanges multi-modaux ? Existe t il une etude des flux ?

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement	Emploi/ ZA/ZI/Port/Tertiaire	Equipements, culture, théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes actifs, deux, trois roues...)	Voie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées vertes, ...)	Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
30/11/2024	R102	BC				1							1			1		1				Critique la destruction des jardins, arbres et anciennes maisons au profit de constructions de maisons, voire d'immeubles modernes. "Il faut préserver la ville comme elle est : on n'est pas à Levallois-Perret ! Le maintien de la végétation est un enjeu mondial, sauf à Bois-Colombes ! " Observation suivante (mais administrativement non séparée) : demande de supprimer l'EVP sur sa parcelle, mais d'en instituer un dans le Parc des Tourelles et d'autres endroits de l'OAP Centre-Ville. Transformer une école en centre administratif, est-ce bien nécessaire ? Il fait bon vivre à B-C (environnement résidentiel, commerces, parc, ballades dans les rues pavillonnaires). Le livret du patrimoine est intéressant et prescriptif, contrairement à Asnières qui n'est que descriptif : tout y est-il permis ?
30/11/2024	R102 b	BC				1							1			1		1				Observation suivante (mais administrativement non séparée de la précédente) : demande de supprimer l'EVP sur sa parcelle, mais d'en instituer un dans le Parc des Tourelles et d'autres endroits de l'OAP Centre-Ville. Transformer une école en centre administratif, est-ce bien nécessaire ? Mettre une zone verte à l'OAP Centre (école Paul-Bert)
30/11/2024	R102 c	BC														1		1				Observation encore suivante (mais administrativement non séparée de la précédente) : Il fait bon vivre à B-C (environnement résidentiel, commerces, parc, ballades dans les rues pavillonnaires). Le livret du patrimoine est intéressant et prescriptif, contrairement à Asnières qui n'est que descriptif : tout y est-il permis ? Mettre une zone verte à l'OAP Centre (école Paul BERT)
30/11/2024	C103	BC																				M. et Mme Plasse, parcelle C398 (998m²). Conteste l'EVP sur sa parcelle, qui l'empêche de construire 2 maisons supplémentaires. Il estime le préjudice lié à ce classement à une somme de 500 000 € à 700 000 €. S'estime victime d'un abus de droit et demande un déclassement partiel au moins. Projet joint
30/11/2024	R104	RVG 1					1						1					1			1	"Adapter la ville aux PMR" et "arrêter de détruire le pavillonnaire pour construire des immeubles"
30/11/2024	R105	RVG 2					1						1					1			1	5 Rue des anciennes écoles (près de la Seine). Secteur en préemption. Propriétaires bloqués par les projets, tant pour travaux que pour vendre. S'oppose à la destruction du pavillonnaire.
30/11/2024	R106	R VG3							1						1		1					"La prise en compte des enjeux liés à l'environnement dans les constructions et rénovations est un point très positif, j'apprécie aussi les projets comme le cours oasis à Coubertin"
30/11/2024	R107	R VG4								1												"La ville se redessine grâce aux commerces de proximité qui font surface. Ce qui permet aux habitants de profiter sans quitter la ville"
30/11/2024	R108	R VG5							1	1												Plusieurs projets réunissent le logement, les espaces publics et les commerces, ce qui rend la ville plus vivante. Avec la médiathèque et les nouveaux commerces, cela rend la ville plus dynamique pour les plus jeunes.
30/11/2024	R109	R VG6							1	1												Villeneuve-la-Garenne a changé et est sensible à la cause des personnes handicapées : manifestations, espaces aménagés, ... On a aisément accès aux espaces culturels et sportifs.
10/12/2024	110	BC	double																			Doublon avec @75. "Nous demandons le déclassement de notre parcelle, ce n'est pas à un particulier d'assumer la politique environnementale de la ville ou tout se densifie autour de nous."
11/12/2024	111	CL					1		1				1									"Je suis contre les nouvelles constructions à Clichy. La ville a besoin d'infrastructures (écoles, crèches, piscine...) et pas de nouveaux logements."

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité							Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage				Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement	Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culture, théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes actifs, deux, trois, quatre roues)	Voie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, patrimoine remarquable et vernaculaire)	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire					
11/12/2024	E112																								Doublon avec Courrier. "Je fais suite à notre échange téléphonique et vous prie de trouver en PJ le courrier adressé par mail et courrier RAR le 28 novembre 2024. Bien cordialement François BONETON Asset Manager 06 76 86 62 52 Direction Régionale Ile-de-France111, b Brune CP D 734 75618 Paris Cedex 14
11/12/2024	113		VLG																						"La circulation est de plus en plus compliquée. Lorsqu'il y a des quartiers pavillonnaires au sein des villes, il est primordial de les préserver. Passer d'une hauteur de 9m actuellement à 13m avec ce PLUi, augmenter l'emprise au sol de 40% à 60%, construire des immeubles à côté de jolies maisons qui font le charme des quartiers pavillonnaires, ne doit absolument pas se faire. Plus d'immeubles, c'est plus de circulations et plus d'embouteillages dans les quartiers pavillonnaires qui n'ont pas été construits au début du 20ème siècle pour permettre autant de circulation. Nous ne pouvons pas toujours penser à plus de densification mais devons penser à la qualité de vie, au poumon vert de la ville. Nous ne pouvons pas augmenter l'emprise au sol ni monter des immeubles à 13m de haut. Il faut préserver la verdure, la captation du carbone. Il n'y a pas de problème pour densifier des quartiers déjà très urbains mais pas les quartiers pavillonnaires.
11/12/2024	114																								"Je refuse qu'on augmente la hauteur des maisons, pavillons à 13 mètres 9 mètres est largement suffisant pour ne pas dénaturer les quartiers pavillonnaires déjà très détruits pour construction abusive massive d'immeubles. On détruit des jardins, des arbres ..."
11/12/2024	115																								"Je suis opposé à ce projet de construire encore du R+10 dans mon quartier déjà très haut et dense. Ce PLUI n'a d'ailleurs pas été présenté correctement à la population. Une frénésie des promoteurs à construire très haut et collé de préférence sans prendre en compte le nombre de nouveaux habitants sur le manque déjà flagrant d'infrastructures publiques, de commerces, de transports reliant le centre d'Asnières, de places dans les écoles déjà saturé après 1 an d'ouverture, de lieux culturels, un stationnement en surface quasi impossible etc... Ce projet de PLUI n'apparemment pas beaucoup d'ambition écologique, des R+6/R+7 dans une zone végétalisée montrerait la volonté d'en faire la porte d'entrée d'un réel Eco quartier."
12/01/1900	116																								Mes remarques concernent 3 sujets : 1, La protection insuffisante du patrimoine bâti classé remarquable ; 2, La liberté excessive accordée aux bâtiments publics en termes d'implantation (qui est une liberté totale d'implantation) ; 3, Les dérogations trop larges au respect du taux minimal de pleine-terre défini ; (on se demande avec ces dérogations à quoi bon de définir un taux minimal de pleine-terre). "les PLUs actuels inventorient les batiments remarquables, pas le PLUI. Ils exigent que les travaux projetés à proximité immédiate des éléments de patrimoine bati remarquables soient conçus selon le principe d'une mise en valeur du patrimoine bati. Ce qui permet de protéger le patrimoine classé des projets à proximité immédiate sur une parcelle mitoyenne qui pourraient dénaturer le bati classé remarquable. Le reglement du PLUI est en regression car ses mesures de protection se limitent au terrain du patrimoine bati . Le PLUI ne contienty aucune prescription quant à la proximité immédiate. Incompatibilité de l'art 3151 (qui procure une liberté totale d'implatation) avec les orientations 1,3,1 et 3,3,1 du PADD. Cette liberté totale d'implantation permet aux batiments publics de complètement ignorer l'indice de forme urbaine. Par ailleurs, les art 4,1,4,3 et 4,1,3,1 du reglement du PLUi accordent des derogations au taux d epleine terre minimal exigé. ils sont ainsi contraires au défi 2,1 et à l'orientation 2,1,2 du PADD.

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/Port/Tertiaire	Équipements, culture et théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes actifs, deux, trois, quatre roues)	Voirie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	
13/12/2024	117	CO					1		1				1			1	1				Habitante dans la zone pavillonnaire de Colombes. Souhaite la préservation de la zone pavillonnaire, le maintien des parcelles vertes, contre la densification. "Les électeurs vous en seront reconnaissants." Contre projets d'urbanisme de grande hauteur dans cette zone." Le PLUi était censé protéger ces zones vertes mais finalement à la lecture on comprend que des parcelles serviront à accueillir des projets immobiliers." Il semble aussi dommage que les politiques ne comprennent toujours pas l'utilité de laisser des zones "vertes". La zone pavillonnaire de Colombes est équilibrée. Ne la gâchons pas ! La voirie n'est pas adaptée pour accueillir des milliers d'habitants en plus." Angle de la rue Colbert et Estiennes d'Orves : Suppression du droit de recul de 5m : " Je vois bien la petite parcelle où l'on veut ériger encore des bâtiments.C'est dommage de ne pas avoir ce recul qui serait en harmonie avec le programme immobilier érigé en face de cette parcelle. Je comprends que l'on respecte le passif, mais les trottoirs ne sont pas très larges. C'est dommage de ne pas respecter cela, pour les familles."	
14/12/2024	118	CO											1			1	1				La hauteur autorisée augmenté dans la zone pavillonnaire entrainera des problèmes de vues ainsi que des ombres portés sur les jardins avec pour conséquence une diminution de la flore ce qui va à l'encontre même du projet, je cite le PLUI "tissu pavillonnaire conséquent. cette spécificité est une opportunité pour le territoire car ces tissus participent à la trame verte intercommunale avec ses jardins privés et cœurs d'îlots" ainsi que "Cette carence en espaces verts publics peut toutefois être nuancée par la présence de nombreux jardins privés" et "Page 18 : protéger la mosaïque des espaces verts des tissus résidentiels (jardins et cœurs d'îlots)" et "Page 27 : Pour rappel le ratio actuel d'espaces verts par habitant est de 8m², alors que le SCOT recommande 10m² et l'OMS 12m²" et "Page 117 : La multiplicité des petits espaces de nature, dont font partie les jardins du tissu pavillonnaire, reste un atout pour la trame écologique" Donc toute augmentation de hauteur et de densité se traduira par une baisse des écosystèmes ce qui est contre nature ... sans jeu de mot !	
14/12/2024	119	BC							1								1		1		Habitant de Bois-Colombes depuis pres de 15 ans. "Les habitants de Bois-Colombes sont attachés à l'ambiance village notamment car il y a peu d'immeubles, encore moins d'immeubles hauts, et quasiment pas ou pas de "cités" à forte densité de population. S'il faut du logement social, alors faites-en avec des pavillons, mais pas des immeubles avec une forte densité et/ou un regroupement de personnes aux mêmes profils., Il" Précise son parcours résidentiel à titre d'exemple sur Bois-Colombes : 10 ans dans un petit immeuble de 5 étages en hyper-centre-ville et depuis 5 ans dans un pavillon. Il cite des exemples de pavillonnaire social : " Mes parents étant des fonctionnaires locaux en mairie avec des revenus modestes, ils ont pu bénéficier d'un logement social du Logement Français MAIS c'était un petit pavillon, pas un immeuble. Donc c'est possible sans tout dénaturer."	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement		Equipements, culture et théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes de déplacement, voirie, etc.)	Voie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)		Nature en ville (coulées verte, patrimoine remarquable et vernaculaire)	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire			
14/12/2024	120	CL														1								Un des grands principes sur Clichy et repris sur le PLUi est d'ouvrir la ville sur la Seine. Ce que je vois dans ce PLUi pour Clichy, est une densification y compris de toutes petites parcelles (comme celle a l'angle des rue du Port (2-4) et rue Fournier (10) pour un futur équipement de 6 etages (22m) = UE6e6), alors qu'il faut tout faire pour ventiller la ville, en particulier l'air frais de la Seine en periode caniculaire. Il faut des espaces verts, des rues arborées qui fassent des couloirs de biodiversité et de fraîcheur (ce n'est pas visible dans le reglemenent du PLUi) et pas ajouter une ieme construction de 20m et plus. Le secteur du SIAAP est complètement sacagé par un complexe industrielle tres dense, cubique avec hauts hangars, avec une hauteur atteignant les 20m(*) et faisant déjà un premiere cloture avec la Seine. De plus, aucun remplacement des arbres d'alignement qui existaient sur la parcelle ne sera prévu. 20m(*) = 19,6m sur le permis de construite du chantier dont la reference est la cote casier, mais en réalité 1m plus haut que la voirie. => Question, quelle est la reference de la hauteur des construction, celle de la hauteur de la voirie mitoyenne ou d'une reference ?Je ne comprends pas la 3eme modification de la parcelle 42-26 rue Mederic, apres le 1er rejet du PLU n°9 en 2022, le retrait par monsieur le Maire, du zonage prévu en 2024 avec la nouvelle monture du PLU n°9, voici une 3eme tentative. Mon opinion reste toujours negatif. Ce terrain dont la future classifiction sera UM6e7 n'a pas de sens, il n'y pas de centre de 1er secours des sapeurs pompiers sur la ville (le poste de commandement de la BSPP est juste derriere sur le boulevard Jean-Jaures), il faut mieux laisser cette parcelle en etat ou en reserve pour futur equipement d'interet public. De plus, la nouvelle classification interdira le retrait de la construction sur rue ce qui est actuellement le cas.
14/12/2024	121	CO								1				1				1		1				Habitant la zone pavillonnaire de Colombes depuis plus de 20 ans, je suis évidemment contre l'implantation de zones d'immeubles supplémentaires et de très grandes hauteurs, qui ne seront que source de surpopulation, et de problèmes en tout genre (insécurité, drogue, circulation, manque de parking..) aujourd'hui les quartiers ont besoins d'être rénovés en préservant le plus possible la qualité de vie. Ou sont les promesses de cadre vie agréable? Je m'interroge quand nous avons de plus en plus à faire face déjà à de nombreuses incivilités. Oui a des aménagements modernes qui permettent de conserver l'équilibre pavillon/ Immeubles/ espaces verts à Colombes et qui pourraient inciter au développement de nouveaux commerces à Colombes.
14/12/2024	122	AS							1	1			1					1						Habitant de la ZAC quartier Ouest Seine depuis Juillet 2023, notre quartier est beaucoup trop bétonné avec très peu d'espace verts et de services pour les habitants. Il y a une pluie de R+17, pratiquement collés les uns aux autres. Une nouvelle tranche qui concerne l'espace SMA-Koné sera également bâtie, très probablement en logements, il ne faut absolument pas dépasser le R+4 de peur d'augmenter encore la densité de cette zone qui est déjà très dense. Il y a déjà beaucoup trop d'habitants sur cette ZAC. La nouvelle école est surchargée d'enfants preuve que les services ne répondent pas aux nombre des nouveaux habitants. Il manque des commerces de proximité (boucherie de qualité, fromagerie, bureau de poste).
14/2024	123	AS								1								1						Nous habitons le quartier Seine-Ouest, un quartier moderne mais qui manque cruellement de commerces et de services. Le quartier est extrêmement bétonné mais qui ne cessera pas de l'être puisque la dernière tranche Koné et SMA sera détruite et remplacée par encore des logements. Je suis extrêmement opposées à remplacer cette zone par des logements. Je propose que l'on y mette des commerces de proximité et que la bâti ne dépasse pas 4 étages.
14/12/2024	124	AS											1		1			1						Stop densité. Habitante de quai de Seine ouest depuis 2023, le quartier est déjà très dense avec des R17 et des immeubles collés. Des îlots de verdure avec des bâtiments moins haut serait nettement préférable. Projet à revoir avec plus d'espaces vert car Asnieres en manque ... et le terrain à construire est fait pour.

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement	Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes actifs, deux, trois roues)	Voie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (couloirs verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
15/12/2024	125	AS											1	1	1		1				Contre le projet immobilier Tour SMA/ KONE Asnieres Ce terrain devrait avoir pour objectif de créer des espaces verts supplémentaires dans une ville qui en manque cruellement. Densifier et construire des logements de 32 mètres au bord de plusieurs routes très fréquentées est une aberration.... de surcroît dans un quartier déjà extrêmement dense!! Ce terrain a le potentiel pour combiner espaces verts, lieux de cohésion social et logements à taille humaine. L'humain devrait être au centre du projet. Les projets immobiliers devraient prendre en compte les réalités du terrain et stopper la densification à outrance en mettant au centre du projet le bien être des administrés au lieu des intérêts financiers de quelques personnes.
15/12/2024	126	CO								1		1	1		1	1					La densification est tout sauf écologique, la bétonisation de la ville supprime les espaces verts des pavillons et crée de nouvelles zones de chaleur intense. Une circulation de plus en plus impossible avec cette densité galopante. Un stationnement saturé qui va s'intensifier. Une identité pavillonnaire qui va s'effacer au profit d'immeubles collectifs. Les transports en commun sont déjà saturés (bus , ligne J, ...), et le prolongement du tram T1 ne résoudra pas ce problème.
06/12/2024	127	CO			1								1					1			En milieu de parcelle en zone UR4h3 : question sur l'emprise, la hauteur, la gabarit.Puis-je monter à 13 m Est-ce que la hauteur de façade passera de 9 à 10 m ? Quid des hauteurs sous gouttière des pignons ?
30/11/2024	128	VG																			doublon avec @109.
06/12/2024	129	AR			1						1										En tant qu'usager d'une association (29, bd Karl-Marx), demande de pérenniser le stationnement pour permettre la mise aux norme et la pérenisation de l'activité (+ plan joint)
24/01/1900	130	AR			1								1								Ma parcelle est devenue inconstructible en 2023 par la mise en place d'une zone verte. "Il suffirait de retirer le doigt (petit rectangle) au milieu du terrain pour permettre la construction d'une petite maison de plain-pied (...) pour les vieux jours de mes parents".
07/12/2024	131	AR																			Sur Argenteuil, les vis-à-vis entre immeubles sont trop importants. Les quartiers ne sont pas propres. La vitesse est trop importante. Les gens sont garés en double-file.
16/12/2024	132	AR			1								1			1		1			Quartier d'Orgemont : refus de bétonnement qui amènera la disparition de la faune et de la quiétude liées aux espaces verts. Le quartier pavillonnaire va se retrouver avec des immeubles. L'augmentation de population amènera davantage de bouchons sur cet axe déjà engorgé : du bruit, de la pollution, une vue de béton : plus rien de naturel. Il est important de garder des zones naturelles et éviter de bétonner, C'est important pour notre survie. Les anciennes carrières ne sont pas stables, malgré les études (effondrement il y a 2 ans).

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, proximité et transports (modes doux, Tracal)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
16/12/2024	133	CO	asso ciati on												1		1		1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes de déplacement, voirie, TC, etc.)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire
17/12/2024	137	AR											1								1	Désaccord sur construction d'immeubles en bas de la butte d'Orgemont, sur un site envié : parc, écrin de verdure, bijou, désir de nature et de paix. Chance inouïe d'une entrée de ville qui pourrait être un trésor pour Argenteuil.Ne rajoutons pas du béton, de la densité de population, de la pollution et nuisances.	
17/12/2024	138	CL											1		1							Refus de densification du Bac d'Asnières à Clichy, terrain BIC dans le plan masse du PLUi	
17/12/2024	139	doublon 138																				Doublon avec obs précédente : Refus de densification du terrain BIC avec 1 300 logements. Le bâtiment du siège doit être conservé pour accueillir des équipements publics qui manquent dans le quartier et tous les arbres à protéger pour maintenir cet îlot de fraîcheur.	
17/12/2024	140	AR				1							1		1				1			Nécessité de protection des berges de la Seine pour éviter la réalisation de grands projets (industrie, logements, commerces) en contradiction avec les objectifs du PADD affichés dans le document "Info n° 5" qui annonce le renforcement significatif de la nature en ville et aussi l'OAP "Renouer avec la Seine, ...". Voir pièce jointe.	
17/12/2024	141	AR	Pas doublon, autre sujet										1		1				1		1	Bétonnage du bas de la butte d'Orgemont - friche SIFRU. Destruction d'espaces verts. Bouchons, bruit, biodiversité en danger, ...Terrain instable : carrières +TRAPIL.Tous les précédents projets ont été abandonnés ... L'inclure dans le périmètre vert de la butte (petites maisons possibles toutefois le long de la rue du Clos des Moines). Les traversées de l'autoroute sont laides et bruyantes.	
17/12/2024	142	AR				XX							1		1				1			Opposition à bétonnage du site au pied de la butte d'Orgemont : espèces protégées, bien être des hommes, prégnance de l'argent ...	
17/12/2024	143	CL				1							1						1			Projet av. Seine-Liberté : nécessité de limitation de hauteur des immeubles sur l'avenue. L'impasse située juste derrière (villa Simone-Bigot) ne peut subir une rangée de barres d'immeubles en R+5 ou 6 ou 7. Préserver une hauteur limitée et acceptable.	
17/12/2024	144	doublon obs 143																				doublon avec précédente	
18/12/2024	145	CL		1		1													1			"En tant que résident, propriétaire et citoyen, je demande que la zone UEp6z1 soit étendue jusqu'à la rue Georges Boisseau. Il est en effet nécessaire de respecter les conclusions de l'enquête publique n°9 et le projet de la Ville co-construit avec les riverains."	
18/12/2024	R146	AR				1						1	1						1			Ne comprend pas le plan d'urbanisme. les distances entre immeubles sont trop faibles, on voit chez les voisins. Tous les quartiers ne sont pas propres. Trop d'excès de vitesse et de stationnement en double file ou dans les virages.	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes actifs, deux, trois roues...)	Voirie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (couloirs verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
18/12/2024	C147	CO	institutionnel Doub lon C65																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								</

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement		Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS			
					OAP ER	Zonage		Règlement	Emploi/ ZA/ZI/ port/Tertiaire	Equipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes actifs, deux, trois, vélo...)	Voirie et maillage		Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat		production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire
18/12/2024	153					1											1			Témoin du changment de son quartier depuis 60 ans, rue René Appéré de Colombes. Souhaite conserver la rue René Aperré en zone pavillonnaire. "Cette qualité de vie a toujours été importante et doit en tout point le rester. C'est pourquoi je ne peux pas rester insensible à de profonds changements qui s'opèrent et transforme notre quotidien." Dépréciation des biens depuis des années. Observe : " des constructions qui ne ressemblent plus en rien à des habitations familiales qui est l'essence même du quartier où chacun se connaît et s'entraide mais à des logements collectifs. Je m'aperçois que les rues René Appéré et Nouvelle ne cessent de se densifier par la construction de petits collectifs et du fait de non contrôle par la création de co-living et la division de maison individuelle en appartements, multipliant ainsi la population." Inadapatation des rues :pour le stationnement et la circulation : "Il n'est pas possible déjà aujourd'hui de se croiser en véhicules (...) Mais et surtout je mettrais un point essentiel dans l'insécurité qui va augmenter par une surpopulation, par un manque d'infrastructures adaptées, par un manque de places de stationnement proposé. (...) on doit batailler afin que nos trottoirs bateau restent libres pour nous permettre d'entrer ou sortir normalement. Les changements annoncés doivent garantir la pérennité de notre quartier, sans quoi une bonne qualité de vie ne sera plus envisagée ni envisageable."			
18/12/2024	154	CO																		Il faut cesser la bétonisation de la vile amorcée depuis 10 ans et qui s'accentue de façon frénétique aujourd'hui. C'est une absurdité climatique, écologique, sociale et économique.			
18/12/2024	155						1										1	1	1	Ce projet d'aménagement doit être un modèle de réalisation pour Clichy. En ce qui me concerne j'attire votre attention sur 5 éléments qui sont indispensable à sa réussite : 1/ hauteur des bâtiments : max 5 étages 2/ architecture des bâtiments (j'ai vue un aperçu du style des bâtiments c'est bof) : pourquoi pas s'inspirer du style haussmannien 3/ densité : réserver une part belle aux espaces verts 4/ penser aux commerces 5/ éviter les logements sociaux			
19/12/2024	156	CL				1											1			Dans le document « 5.4 plan de zonage Clichy la Garenne » le zonage du terrain des anciennes serres ne respecte pas les conclusions de la précédente enquête publique, ni les décisions prises par la ville de Clichy. Merci de veiller à rectifier le tir. Nous ne souhaitons pas voir de nouveaux immeubles pousser. Merci de veiller à ce que la zone UEp6z1 prévue pour préserver l'espace vert soit étendue jusqu'à la rue Georges Boisseau (anciennes serres de Clichy)			

[illegible]

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS		
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi / ZA/ZU/ Port/Tertiaire	Équipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes actifs, deux-roues, vélo, etc.)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation...)	Nature en ville (coulées verte, patrimoine remarquable et vernaculaire)	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements		Mixité sociale	pavillonnaire
19/12/2024	159					1	1		1				1			1	1				Riverains de la rue Mozart, zone UM6e10. : souligne que le projet du PLUI permet la construction d'immeubles de 10 étages ou 32 mètres de hauteur zone UM6e10. Souhaite réduction des hauteurs car : "cela semble très haut dans ce quartier déjà dense et minéralisé." Proposition : "Les bâtiments de bureaux actuels font 3 étages, ils sont récents et semblent bien entretenus, pourquoi ne pas les conserver et les transformer en logements ? Cela se fait de plus en plus" Accueil des nouveaux habitants s'interroge sur la capacité des équipements à accueillir les nouveaux habitants dont le nombre prévu est de 7500 habitants dans le projet Mozart alors que : " Le parc Mozart n'est pas très grand, l'école du quartier est déjà surchargée, les trottoirs rue Madame de Sanzillon, rue Boisseau et rue Villeneuve sont étroits et sans arbres." Elargissement des trottoirs : "Le PLUI prévoit l'élargissement de certaines portions de ces rues Villeneuve et Boisseau, c'est une bonne chose, indispensable vu l'accroissement de population généré par ces projets. Cet élargissement des trottoirs rue Boisseau et rue Villeneuve permettra de végétaliser ces rues qui n'ont pas d'arbre aujourd'hui, et de créer une piste cyclable." Espaces verts : "Avec l'arrivée de 7 300 nouveaux habitants, il faudrait prévoir également un nouvel espace vert au sein de ce projet, est-il possible svp d'ajouter un aplat pour espace vert de taille adaptée à ce nouvel afflux de population ? Pour maintenir une qualité de vie agréable, il faudrait qu'il soit de plusieurs hectares (par exemple, 6 m² d'espace vert /habitants * 7 300 habitants = 4.3 ha). Si les bâtiments existants sont finalement démolis, il faut qu'au moins, cela se fasse au service d'une amélioration de la qualité du quartier et non sa détérioration, la démolition de l'existant et l'aménagement d'un nouveau quartier devrait prévoir la création d'un nouvel espace vert de plusieurs hectares, en lien avec l'accroissement de la densité, cela semble indispensable pour créer un quartier équilibré et agréable. Merci de l'ajouter au PLUI."		
19/12/2024	E160	CL				1							1								Le projet d'OAP (orientations d'aménagement et de programmation) d'Orgemont ouest définies dans le projet de PLUI pour la friche SIFRU prévoit des constructions nouvelles de pavillons et d'immeubles jusqu'à R+5, dans un quartier déjà très dense. A priori ces orientations sont en contradiction avec les objectifs de lutte contre les pollutions sonores et atmosphériques, de la protection des espaces naturels de la municipalité. Ces nouveaux résidents viendront augmenter le flux de circulation dans l'avenue de Stalingrad déjà saturée en amont (sortie d'autoroute, station-service, Grand Frais) et en aval c'est le seul axe transversal pour rejoindre la partie basse de la butte (rue de la République par exemple).De plus les axes pénétrants (sud / nord) de la colline sont au bord de l'asphyxie du fait de restriction des parties roulantes limitées par des places de stationnement et de nombreuses chicanes.(...) Proposition : intégrer cette friche au parc de la butte d'Orgemont et aménager le bas de la friche côté de la rue du Clos des Moines en parking afin de fluidifier la circulation dans cette rue et une réorganisation du schéma de circulation de la butte en conséquence.		
		AR																					

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage				Habitat				OBSERVATIONS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
					OAP	ER	Zonage		Règlement	Emploi/ ZA/ZI/ port/Tertiaire	Équipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes actifs, deux, trois roues...)	Voirie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées vertes, ...)	Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
19/12/2024	161	CL			1				1						1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement	Emploi/ ZAZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes actifs, doux, TC, etc.)	Voirie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	
21/12/2024	168	CL											1		1						Le présent projet comporte une erreur et ne respecte pas les conclusions du précédent PLU. Demande extension et ouverture de l'espace vert jusqu'à la rue George-Boisseau et aucune cosnstructions ur les anciennes serres. Les immeubles poussdent comme des champignons : vile étouffante et désagréable. Densité insupportable. Manque d'infrastructues (écoles, gymmase, ...), Espaces verts et places pour les piétons insuffisants. Il faut respecter l'avis de la population
22/12/2024	169	AR											1		1						Bute d'Orgement, poumon vert pour le quartier, à proximité de la bretelle d'autoroute. Construire au bas de la butte revient à endommager cet espace unique, sans compter l'engorgement sur cet axe. Non au projet.
23/12/2024	170	CL											1		1						Le zonage envisagé pour les anciennes serres (rue Georges Boisseau) ne respecte pas les conclusions de la précédente enquête ni les décisions de al ville de Clichy. Il faut étendre l'espace vert jusqu'à la rue.
23/12/2025	171	CL											1		1						Idem observation précédente.
23/12/2024	172	CL											1		1						Idem observation précédente.
23/12/2024	173	CL											1		1						Idem observation précédente.
23/12/2024	174	CL											1		1						Idem observation précédente.
13/12/2024	C175 déposé	CL											1		1			1			Ils habitent au 1, rue Colbert à Colombes.Ils avaient cédé une partie de leur terrain pour une opération immobilière UPCC003 et se retrouvent avec 10 étages à 2 m de leurs maisons et ont ensuite perdu les tractations compensatrices. A côté, un espace vert devait être institué sur une pacelle communale délaissée afin de boucler la coulée verte. Le projet de PLUi prévoit de densifier encore, juste à côté et non pas seulement le long de la rue Pierre-Brossolette (le long des voies ferrées). Ils demandent de préserver le secteur en pavillonnaire pour ne pas créer des vues excessives par rapport au tissu exisant. La voie privée ne donne qu'un droit de passage. Contrairement à l'annonce d'un PLU ambitieux et innovant ... Il génère plus d'urbanisation. Pièces jointes.
??	176	BC											1		1			1		1	Souhait de préserver les espaces verts, notamment impasse Doussineaux à Bois-Colombes + prolongement de la coulée verte. Souhait de préserver les espaces pavillonnaires et d'éviter les immeubles. Les espaces non construits sont indispensables : bien-être et aléas climatiques.
16/12/2024	177	BC																		1	habite une maison à côté de l'école Paul-Bert, ... le long du projet d'aménagement de l'ilot Paul-Bert. Inquiète des futures nuisances, elle souhaite savoir si le chemin qui va longer sa maison est dédié à l'école et/ou public, et s'il sera fermé la nuit. Elle souhaite pouvoir surélever la clôture entre son jardin et l'école. Des caméras sont-elles envisagées ?
14/12/2024	178	CO											1					1		1	La protection des logements existants doit être réaffirmée, malgré AirBnB, la démolituion et la rénovation.
??	179 déposé	AR				1														1	Collectif d'habitants entre les 45 et 53, rue de Salonique + entouragte à Argenteuil. Ce secteur est englobé dans UA7c5 A VERIFIER (ex, UE) qui ne correspond pas à la destination d'habitation actuelle (contrairement à l'autre côté (vers bd des martyrs de Chateaubriand) qui est bien découpé. Rien ne justifie un traitemetn différent entre ces deux parties de la même rue, ayant des parcelles à vocation identique

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes doux, TC etc.)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	
??	180	CL							1	1				1					1		La MDP a du plomb dans l'aile ! Ouverture prévue seulement en 2026. C'est dans le bâtiment de BIC que Ducasse aurait dû s'installer. Les jardinets auraient été préservés. BNP présente un mauvais projet élevant de plus en plus des immeubles. Les services proposés sur le site son insuffisants, vu le nombre d'appartements espérés !
??	181 déposé	AS														1					Commet expliquer que, malgré un avis défavorable de l'ABF, un permis a pu être attribué ? Est-ce que l'esthétique architecturale est prise en compte dans le PLUi ? 93-95, rue Magenta
23/12/2024	182	CL														1					Concernant la rue Georges-Boisseau, demande que les conclusions de la précédente enquête soient respectées : extension et ouverture de l'espace vert jusqu'à la rue
24/12/2024	183	CL							1							1					Avec la densification qui se poursuit, Clichy manque d'écoles et d'infrastructures de services, notamment sportives. Avec le dérèglement climatique, indispensable de conserver, voire d'augmenter, les espaces verts.
25/12/2025	184	CL				1										1		1			Je souhaite que la zone UEp6z1 soit étendue jusqu'à la rue Georges Boisseau. Il est impératif de respecter les conclusions de l'enquête publique n° 9, et le projet de ville co-construit avec les riverains .
26/12/2024	185	CL												1		1				1	Suite à leur précédentes demandes en mairie, l'AFUA souhaite des ajouts au PLUi spécifique à la cité : les constructions en sous-sol ne peuvent dépasser l'emprise au sol des constructions historiques ; l'emprise au sol ne peut être supérieure à 65 % du terrain. Communication du règlement intérieur de la Cité Jouffroy-Renault (14 pages).
26/12/2024	186	AR												1		1					Refus d'implanter 3 immeubles sur la friche SIFRU (bas de la butte d'Argenteuil), l'un des rares sites naturels restant dans la ville, site exceptionnel pour notre ville et notre région, à maintenir en espace naturel, voire installations sportives d'extérieur. projet de densification à courte vue, poussant les habitants plus aisés à quitter la commune. Hypothèse d'un petit bâtiment pédagogique lié à l'environnement, la biodiversité et l'histoire du site, en partenariat avec les écoles.
26/12/2024	187	AS							1	1			1	1		1					Dans les quartiers Nord d'Asnières, cadre de vie moins agréable (faible embellissement, peu d'espaces verts, manque de commerces attractifs, ...) alors que c'est une porte de ville.La rénovation du marché de 4 routes doit être l'occasion de rénover tout le quartier et mettre fin à l'insalubrité (rats et nuisibles). Cela permettrait d'éradiquer les trafics de stupéfiants et diminuer l'insécurité. Absence de parking public.
26/12/2024	188	CL														1					Propriétaire de la rue Willy-Brandt. Demande de respecter les conclusions de la précédente enquête concerannt l'espace vert rue Georges-Boisseau
26/12/2024	E189	AR					1							1		1					contre la construction d'immeubles sur la Butte d'Orgemont à Argenteuil.
26/12/2024	190	Paris					1							1		1					Non à la pollution visuelle due à la densification le long du quai de la Seine. Stop cette pollution visuelle ! Le béton ne remplacera pas nos espaces verts !

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS		
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZAZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, proximité et transports (modes actifs, deux TC, etc.)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements		Mixité sociale	pavillonnaire
26/12/2024	191	CL		1	1	1							1	1							En tant que résident du quartier, nous avons déjà répondu aux précédentes consultations sur la modification 9 du PLU de la Ville de Clichy, pour nous opposer à la réalisation de nouveaux projets de constructions d'immeubles dans notre quartier. L'actuel PLUi comporte une erreur et ne respecte pas les conclusions de l'enquête publique ni les décisions prises par la Ville de Clichy. Nous demandons que : -la zone UEp6z1 soit étendue jusqu'à la rue Georges Boisseau pour éviter qu'elle soit enclavée. -l'espace vert reste accessible et ouvert l'extérieur -et qu'aucun bâtiment ne soit construit sur les terrains des anciennes serres municipales Les habitants se mobilisent depuis de nombreux mois pour faire entendre leurs voix, afin que soit respectée leur volonté, qui est de construire de nouveaux espaces verts et dédiés aux piétons. Depuis quelques années les immeubles poussent comme des champignons dans cette ville, ce qui la rend progressivement étouffante et désagréable. La densité urbaine devient insupportable, les espaces verts peu nombreux sont saturés, la place des piétons est très réduite. L'absence de verdure rend la vie à Clichy très pénible en été et pas seulement lors des épisodes de canicules. L'ajout de ces espaces naturels permettrait de rafraichir les zones environnantes et améliorerait la qualité de vie des habitants. Il faut construire un nouvel espace vert de grande taille et ouvert, afin de respecter l'avis de la population et permettre la pratique de la course à pied, sujet d'autant plus préoccupant quand on sait que le manque de pratique sportive est préjudiciable à la santé (maladies cardiovasculaires, obésité) et à la Sécurité Sociale. A ce titre, je demande que les parcelles situées dans le prolongement du Parc Roger Salengro UE7e6, UE6e6 et UE7e8 soit dorénavant classifiées en UEp6z1 pour permettre un agrandissement important du parc Roger Salengro existant. Ceci est d'autant plus justifié que l'hôpital Beaujon disparaîtra dans quelques années lors de mise en service du nouvel hôpital de Grand Paris-Nord en construction à Saint-Ouen.		
26/12/2024	192	CL			1									1							Pour que les parcelles, dans la zone bleue UE7e6, UE6e6, UE7e8, soient classifiées en UEp6z1 pour permettre un agrandissement du parc Roger Salengro !		
26/12/2024	193	CL								1				1							Je suis propriétaire à Clichy dans la rue Leon Blum depuis juin 2023. Ce quartier est encore en développement, il n'y a pas de commerce de proximité et la zone est encore salubre, avec beaucoup de logements sociaux et de personnes sans-abris. Dans la continuité de la construction de la médiathèque/cinéma, il serait vraiment bien de détruire l'ancien centre Leon Blum pour y construire un parc avec des commerces et faire un peu comme dans le quartier Salengro.		

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS		
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, mobilité et transports (modes actifs, doux, TC, etc.)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature enville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire)	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire			
26/12/2024	194	CL				1								1		1									Le déménagement de l'hôpital Beaujon à l'horizon 2029 nous ouvre l'opportunité d'étendre le parc Roger Salengro sur les emprises foncières jouxtant le parc existant (Gymnase Stade Racine et Hôpital Beaujon). Actuellement, les parcelles contiguës au Parc Roger Salengro sont classifiées en UE7e6, UE6e6 et UE7e8. Nous souhaiterions que le zonage applicable à ces terrains soit identique à celui du Parc existant, à savoir une classification en UEp6z1. De cette manière, nous pourrions à terme agrandir le Parc Roger Salengro et lui ajouter 15ha complémentaire, ce qui permettrait d'avoir un parc de 17,4 ha. Les espaces verts existants dans ce quartier sont petits et fragmentés, ce qui en limite les usages. Sa dimension actuelle rend audible le trafic automobile environnant, ce qui gâche la quiétude que devrait apporter ce type de lieu. Le projet d'agrandissement du Parc Roger Salengro doit se planifier dès maintenant dans le cadre de ce PLUi. Il y a déjà trop de constructions d'immeubles dans cette ville déjà très dense, il est aujourd'hui nécessaire de se soucier du confort des habitants en apportant un îlot de fraîcheur, source de respiration urbaine dans cette commune limitrophe de Paris. Nous demandons la requalification de ces lieux en UEp6z1 pour que le Parc Roger Salengro fasse 17,4 ha. Cette superficie n'est pas excessive quand on compare au Parc de la Villette (Paris 19) qui en fait 55 ha ou à celui des Buttes de Chaumont qui fait 25 ha (Paris 19), alors qu'il ne s'agit que d'un simple arrondissement parisien ayant une taille de population comparable à celle de Clichy.
27/12/2024	195	BC				1																	1	Il demande quand et comment il sera fait retour de ses 2 précédentes contributions relativement à une "demande de déplacement d'un terrain avec habitation en espace paysager et écologique à bois co afin de construire maison pour chacune de nos deux filles"	
27/12/2024	196	CL				1	1							1		1								Hôpital Beaujon. Sa fermeture est l'occasion unique d'augmenter de façon importante les espaces verts, en réponse à la densification de Clichy et aux défis de la végétalisation et du réchauffement climatique. Demande que les parcelles dans la zone bleue UE7e, UE7e8 soient toutes classifiées en UEp6z1 pour aggrandissement du parc Salengro d'un seul tenant, un vrai poumon vert.	
27/12/2024	197	CL												1		1								Prolonger le Parc Salengro. Clichy est quasiment aussi dense que Paris, avec de nombreuses constructions en cours. Demande de changement de zonage pour intégrer le site Beaujon au Parc Salengro.	
27/12/2024	198	CL												1		1								Demande de transformer l'hôpital Beaujon en espace vert.	
27/12/2024	199	CL												1		1								Favorable à la déconstruction de l'Hôpital Beaujon pour agrandir le Parc Salengro	
27/12/2024	200	CL												1		1								Demande que les parcelles dans la zone bleue UE7e6, UE6e6 et UE7e8 soient modifiées pour permettre un aggrandissement conséquent du Parc Salengro, espace vert vaste, accessible d'un seul tenant, incluant l'Hôpital Beaujon.	
27/12/2024	201	CL												1		1								Manque d'espaces verts pour une population de familles avec enfants. Demande d'annuler la contruction de bâtiments à la place de l'Hôpital Beaujon, ce qui donnera une valeur ajoutée à la ville de Clichy et au quartier.	
27/12/2024	202	CL												1		1								Contribution complémentaire à la précédente. Suite à la précédente enquête publique sur PLU n° 9 et au projet que la ville avait coconstruit avec les riverains, demande que la zone UEp6z1 soit étendue jusqu'à la rue Georges Boisseau , dans un quartier manquant d'espaces verts.	
27/12/2024	203	CL												1		1								Demande de modifier le zonage pour agrandir le Parc Salengro,	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Equipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes actifs, deux, trois, quatre roues)	Voie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)		Nature en ville (coulées verte, patrimoine remarquable et vernaculaire)	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
27/12/2024	204	CL											1		1						Suite à la précédente enquête publique sur PLU n° 9 et au projet que la ville avait coconstruit avec les riverains, demande que la zone UEp6z1 soit étendue jusqu'à la rue Georges Boisseau afin que les espaces verts soient préservés.	
27/12/2024	205	CO					1					1	1	1	1	1					Protection du quartier pavillonnaire. Ils ne veulent plus que des pavillons, même en bon état, soient démolis, détruisant aussi les espaces en pleine terre pour faire des immeubles. Même si le PLUi apporte plus de garanties, n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Elle joint une contribution sur 4 pages demandant notamment que les conditions de division ou regroupement de parcelles soient dissuasives, qu'une voie nouvelle de desserte d'un intérieur d'îlot ne soit plus possible, que les coeurs d'îlot soient plus systématiquement protégés, que le taux de pleine terre soit augmenté pour les grandes parcelles, de façon à être plus protecteur. Ils demandent que le patrimoine remarquable intègre la liste "Mérimée" (bâtiments et ensembles bâtis des Monuments historiques (ex. le lotissement Litsch). Demande de réintégrer le patrimoine précédemment noté comme remarquable (ex. Pavillon d'ocroi, Pavillon de pesage de l'ancien hippodrome) : l'absence d'entretien n'est pas de nature à retirer leur état historique, mais un procédé classique en vue d'une démolition. Accentuer la protection des fonds de parcelles en coeur d'îlot comme à Bois-Colombes. Protéger tout coeur d'îlot en pleine terre de plus de 1 000 m². Encourager les clôtures végétales. Protéger le passé rural de Colombes et ses venelles ou sentes. Demande de recensement de tous ces espaces (cours et cheminements), indépendamment du bâti qui les borde. Inquiétude sur les risques pour la santé induites par les activités industrielles de Gennevilliers et sur la protection des populations. Soutien à la demande de classement de l'ancien Bricorama en zone UA6b3. Vérifier que les meublés touristiques sont bien dans la rubrique "Autres hébergements touristiques", de façon à augmenter l'offre de logements sur la ville.	
27/12/2024	206	CL										1		1							Demande que les parcelles dans la zone bleue UE7e6, UE6e6 et UE7e8 soient modifiées pour permettre un agrandissement conséquent du Parc Salengro, espace vert vaste, accessible d'un seul tenant, incluant l'Hôpital Beaujon.	
27/12/2024	207	CL										1		1							Installer des équipements sportifs sur le site de l'Hôpital Beaujon qui sont à l'étroit au Stade Racine. L'aménagement d'espaces verts serait apprécié.	
27/12/2024	208	CL										1		1			1				Suite à la précédente enquête publique sur PLU n° 9, demande que la zone UEp6z1 soit étendue jusqu'à la rue Georges Boisseau afin de limiter la quantité de bâtiments dans le quartier qui présente une densité importante et un manque d'espaces verts. Demande d'annuler le projet de bâtiments imposants à la place de k'Hôpital Beaujon et d'étendre le parc Salengro pour une meilleure qualité de vie des habitants de la ville.	
27/12/2024	209	CL																			Demande d'extension du Parc Salengro : ce serait une bouffée d'oxygène et une vraie plus-value.	
27/12/2024	210	CL										1		1							Pour que les parcelles, dans la zone bleue UE7e6, UE6e6, UEp6z1 soient classifiées en UEp6z1 pour permettre un agrandissement conséquent du parc Roger Salengro et offrir aux habitants un espace vert accessible d'un seul tenant, pour améliorer notre qualité de vie à tous.	
27/12/2024	211	CL										1		1							Opposition à la construction de nouveaux immeubles dans la ville de Clichy, déjà saturée. Il faut de nouveaux espaces verts, espaces piétons et écoles, car Clichy menace de devenir une cité-dortoir. Il ne supporterait pas de continuer à voir cette ville poursuivre cette densification à outrance et la voiture. Opposition à de nouveaux immeubles rue Georges Boisseau alors que les précédentes consultations ont montré le refus catégorique de la population.	
27/12/2024	212	CL					1					1		1							Sur les anciennes serres (rue Georges Boisseau), le zonage ne respecte pas les conclusions de la précédente enquête publique. Merci d'étendre l'espace vert jusqu'à la rue. La ville étouffe ses habitants. Il faut beaucoup plus d'espaces verts (en remplacement de l'Hôpital Beaujon). Le Parc Salengro est saturé. Il faut aussi construire des écoles et des espaces piétonniers.	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS		
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi ZAZI/Port/Tertiaire	Equipements, culture et théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes actifs, deux-roues, TC, etc.)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature envilite (coulées vertes, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire	
27/12/2024	213	CL						1			1			1										Les nouvelles cosnstructions de logements augmentent la tension sur les infrastructrues communes (transport, écoles, ...). Construire de nouveaux logemetns ne ferait qu'aggraver la situation actuelle. IL est nécessaire de privilégier les espaces verts ou sportifs.
27/12/2024	214	CL																						Annulée et remplacée par la suivante
27/12/2024	215	CL					1				1	1	1	1										Manque d'espaces verts et piétonniers. Trottoirs trop étroits. Pistes cyclables trop rares. La voiture est omniprésente en surface. Des parkings souterrains pourraient être envisagés. Les nuisances sonores sont constantes à proximité des axes de circulation. La vile est devenue une zone de transit pour de nombreux camions et véhicules. Les bouchons sont constants : pollution, klaxon. La vie n'est pas sereine. Le projet de contournement (av. de la Liberté) pourrait répondre en partie à ce problème. Il faut permettre plus de mobilité douce (la taille de la ville est adaptée) et réduire la place de la voiture dans Clichy pour éviter qu'elle devienne une ville-dortoir aux portes de Paris.
28/12/2024	216	CL												1	1	1								Transformation du futur ex-hopital Beaujon. Propose de sanctuariser l'hôpital Beaujon : " surtout de la destruction de ce magnifique bâtiment qui symbolise à lui tout seul la ville de Clichy." et "lui rendre ses balcons circulaires tels que conçus à l'origine" Proposition espaces verts : "Prolonger les espaces verts depuis le parc Roger Salengro, le stade pour créer un ensemble d'espaces verts allant de l'arboretum Parc Roger Salengro vers un parc contemporain via une promenade paysagée" Réhabiliter l'ancien hôpital en lieu de culture, de rencontre, ateliers d'artistes, associations, etc. Cela dynamiserait et stimulerait ce quartier bien isolé que la perte de l'hôpital ne ferait qu'isoler encore plus.
28/12/2024	217	CL				1	1						1			1								îlot Boisseau : extension de la zone UEp6z1 prévue pour préserver l'espace vert doit être étendue jusqu'à la rue Georges Boisseau, Proposition : "l'hôpital Beaujon fermant bientôt avec la création d'un nouveau campus hospitalo-universitaire à Saint-Ouen, il faut que les parcelles dans la zone bleue UE7e6, UE6e6 et UEp6z1 soient toutes classifiées en UEp6z1 pour permettre un agrandissement conséquent du parc Roger Salengro jusqu'à l'hôpital Beaujon inclus." Habitante du quartier Boisseau à Clichy, je constate un manque évident d'espace vert dans notre ville. L'agrandissement du parc Salengro améliorerait grandement la qualité de vie des habitants. STOP à la bétonisation !"
28/12/2024	218	CL				1					1		1			1								Je souhaiterais que la prochaine fermeture de l'hôpital Beaujon puisse bénéficier à la création d'espaces verts, en prolongement du parc Salengro, et à la création de jardins associatifs communautaires. La circulation étant vraiment très dense dans cette partie de Clichy, un îlot de verdure plus conséquent améliorerait considérablement la qualité de vie.
28/12/2024	219	CL					1									1		1						Il faut absolument étendre la zone UEp6z1 jusqu'à la rue Georges Boisseau à Clichy 92110. Respectez l'avis de l'enquête publique n9 et le projet de la ville co-construit avec les riverains. J'habite la résidence Georges Boisseau et je m'oppose à plus de construction nous etouffons et n'avons plus de lumière. Les étés sont de plus en plus chaud et toutes ses constructions gardent la chaleur.
28/12/2024	220	CL												1			1							Nous sommes favorables à plus d'espaces verts à Clichy ! Cela manque

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage				Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ZA/ZI/Port/Tertiaire	Équipements, culture et théâtre, santé	Animation urbaine, montagne et transports (modes actifs, deux, TC, etc.)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature envilite (coulées vertes, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire		
28/12/2024	221	CL													1		1						Je souhaite que la Zone UEp6z1 soit étendue jusqu'à la rue Georges Boisseau et que l'on respecte les conclusions de l'enquête publique n°9 ainsi que le projet de la ville de Clichy co-construit avec les riverains.	
28/12/2024	222	CL											1		1		1						Nous souhaiterions plus d'espaces verts à clichy.Avec la construction de nouveaux quartiers, le parc salengro est surpeuplé le week-end nos enfants n'ont plus de places pour jouer. Il faudrait agrandir ce parc !	
28/12/2024	223	CL													1		1						Agrandissement du parc Roger Salengro suite à la fermeture de l'hôpital beaujon	
28/12/2024	224	AR													1		1						Puisque le PLUI affiche que "le territoire Boucle Nord de Seine est engagé dans une transition environnementale ambitieuse", pourquoi envisager de construire sur la friche SIFRU ? Ce terrain est intégré à la Butte d'Orgemont. Il doit rester végétalisé : - pour la conservation du paysage, sa cohérence et la continuité écologique. - pour éviter la surchauffe urbaine. Les espaces verts sont précieux compte-tenu du réchauffement climatique. - parce que le risque de mouvement de terrain impliquerait une construction exigeant des volumes de béton plus importants que dans une construction "classique". - pour éviter l'imperméabilisation des sols, puisque toute nouvelle imperméabilisation doit être compensée à hauteur de 150 %	
28/12/2024	225	CL											1		1		1						Clichy manque d'espace vert. Pourquoi ne pas utiliser l'espace autour de beaujon pour agrandir le Parc Salengro. L'aménagement des berges de seine avec une promenade/piste cyclable permettrait egalement d'ouvrir la ville sur la seine.Il faut aérer la ville qui est deja extremement dense.	
28/12/2024	226	CL															1						Je suis favorable à la création d'espaces verts en remplacement de Beaujon.	
28/12/2024	227	AR								1			1		1		1						Je suis contre le projet de construction au bas de la butte d'Orgemont. La butte d'Orgement est un endroit rare, pour se balader, faire du sport, etc. Non seulement vous détruisez la nature, mais aussi vous allez créer des nuisances sonores, visuelles et vous rajouter une couche de problèmes pour les habitants du secteur d'Orgement. Aujourd'hui, il manque une crèche, école et bus dans le secteur d'Orgement. Au lieu de proposer des bâtiments type logement, je vous propose de construire une crèche et écoule pour satisfaire les habitants qui sont déjà en place sur le secteur d'Orgement. Pensez bien aux habitants du secteur d'Orgement.	
28/12/2024	228	CL														1		1					La création d'espaces verts est une vraie nécessité à Clichy afin de donner un peu d'air aux Clichois. Ainsi la transformation de l'hôpital Beaujon en espace vert permettrait cela.	
28/12/2024	229	AR																					doublon	
28/12/2024	230	CL												1			1						A l'heure du réchauffement climatique, il est plus qu'urgent de stopper l'imperméabilisation des sols et favoriser la plantation de végétations. Un grand parc, comme il y en a peu en proche banlieue parisienne, permettrait de descendre la température de la ville mais aussi d'offrir un espace de tranquillité aux enfants et adultes. J'espère que nous ne reproduiront pas les erreurs du passé mais favoriseront un avenir meilleur (et pas seulement pour promoteur immobilier et les entreprises du BTP).	
28/12/2024	231	CL												1		1		1					Suite prochaine disparition de l'Hôpital Beaujon, nous proposons l'extension du Parc Roger Salengro afin de satisfaire davantage les habitants des alentours. Le parc est top mais trop concentré. La verdure est manquante. Étendons le parc	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage				Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ZA/ZI/Port/Tertiaire	Equipements, culture et théâtre, santé	Animation urbaine, promenade et transports (modes actifs, deux-roues, TC, etc.)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire		
28/12/2024	232	CL												1		1		1						Contre le transfert de l'hôpital Beaujon et contre la construction de logements sur les parcelles libérées "qui étouffent la ville et ses habitants". Souhaite : un aménagement en espaces verts et également un grand espace canin digne de ce nom puisque nos animaux ne sont pas beaucoup aimés à Clichy (et quand je dis "pas beaucoup"... c'est un euphémisme !)
28/12/2024	233	CL														1		1						Construire parc à la place de Beaujon. Vote pour grand parc
28/12/2024	234	AS					1		1					1					1					Je suis habitante du quartier Quai de Seine Ouest à Asnières et me demande, en observant l'évolution des projets immobiliers à Clichy et au quartier Quai de Seine, si les promoteurs ne semblent pas se livrer à une bataille insensée pour construire toujours plus, toujours plus dense au détriment de la qualité de vie et de l'harmonie urbaine. Ces choix de densification soulèvent des interrogations légitimes sur leur impact, non seulement sur les espaces publics et la végétalisation, mais aussi sur les infrastructures collectives nécessaires pour accompagner un tel développement. Les têtes pensantes responsables de l'élaboration et du suivi des projets d'urbanisme du quartier quai de seine ont elles été renouvelées depuis 2019 ? Les belles brochures vantant un éco quartier responsable, avec une densification raisonnée, des commerces, et des infrastructures publiques de qualités se font attendre. Il est difficile de savoir si le créateur du projet immobilier concernant la tour SMA s'est réellement rendu sur place dans le quartier et si il a une connaissance précise de la densification existante ? J'espère sincèrement que ses futurs projets à Asnières et Clichy seront largement revus ...
28/12/2024	235	CL							1	1				1		1		1						Etant clicheoise depuis 2007 j'ai vu la ville évoluer drastiquement. Je regrette les constructions de plus de 5 ou 6 étages. Il ne me semble donc pas nécessaire de créer de nouveaux logements, nous commençons déjà à être très nombreux à Clichy. J'aimerais que la structure de Beaujon soit sauvegardée pour y accueillir un campus ou des associations (avec une vraie salle de danse par exemple) et utiliser les abords pour prolonger le parc Salengro et avoir l'un des plus beaux espaces verts d'île de France. Alors oui, ce projet serait moins rentable qu'une cession à un promoteur immobilier. Mais pensons aux clicheois plutôt qu'à l'argent, pensons à nos enfants qui s'étouffent de pollution, pensons à faire de Clichy l'un des joyaux d'Ile-de-France. Ce serait une fierté et une réussite de ne pas céder à la tentation d'un promoteur. @RemiMuzeau, maire de Clichy, écoutez vos habitants. Merci beaucoup
28/12/2024	236	CL														1								Des espaces verts à Clichy 🍀 Je suis favorable à la création d'espaces verts en remplacement de Beaujon.
28/12/2024	237	CL														1								Je suis favorable à la création d'un projet ambitieux d'un grand parc prolongeant Salengro en remplacement de Beaujon
28/12/2024	238	CL														1		1						Augmentation du parc salengro Habitant à Clichy, à proximité du parc salengro, j'ai entendu parler du projet de destruction de l'hôpital beaujon. Je tenais à vous informer de mon souhait, comme celui de nombreux voisins, que ce projet permette un agrandissement du parc salengro,

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ZAZI/Port/Tertiaire	Équipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, mobilité et transports (modes actifs, doux, TC, vélo, ...)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées vertes, Patrimoine remarquable et vernaculaire)	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire
28/12/2024	239	CL													1		1					Comme tout le monde, je suis pour : - davantage d'espaces verts en particulier si on déplace l'hôpital alors autant le raser totalement pour libérer du foncier et faire un beau parc et permettre de traverser la parcelle plus facilement, - arrêter la construction de logements et d'immeubles trop hauts alors que la ville est saturée et manque d'équipements, de commerces, ... - limiter la circulation des véhicules motorisées et réduire le transit, la pollution, le bruit en développant des pistes cyclables et redonnant de la place aux piétons, - revoir l'aménagement des quais de Seine pour permettre de se balader et de ses déplacer en mobilité douce, ...	
28/12/2024	240	CL													1		1					Je suis favorable à la mise en œuvre d'espaces verts à la place de l'hôpital afin d'améliorer la qualité de l'air, permettre de réduire les fortes chaleurs et ne pas nuire l'environnement. Espaces également essentiels pour la vie quotidienne des nombreuses familles clichois.	
28/12/2024	241	CL													1							Je suis favorable à la création d'un grand parc en extension du parc Salengro en remplacement de l'hôpital Beaujon.	
28/12/2024	242	CL													1							Futur espace en remplacement de l'hôpital BEAUJON Favorable à davantage d'espaces vers à Clichy ; stop aux constructions d'immeubles à n'en plus finir !	
28/12/2024	243	CL										1			1		1					Stop aux constructions ! Plus d'espaces verts !! La ville en manque. C'est l'asphyxie !	
28/12/2024	244	CL													1		1					Je suis favorable à la création d'un espace vert à la place de l'hôpital Beaujon.	
29/12/2024	245	CL			1				1						1		1					Si on pouvait avoir un grand parc cela serait génial. Transformer également le bâtiment classé en lieu d'habitation et de vie avec food court, bar rooftop, musée cela serait une bonne idée (et elles ne manquent pas). S'il vous plaît pas un nouvel îlot d'immeubles	
29/12/2024	246	CL										1			1							Souhaite espace vert à la place de l'Hôpital Beaujon	
29/12/2024	247	CL											1		1							Nécessité de plus d'espaces verts vu le nombre considérable de nouvelles constructions de logements pour un accès à l'extérieur et à la nature	
29/12/2024	248	CL								1			1		1							Installé depuis 2022, il apprécie la trajectoire prise par Clichy (commecces, ...). Mais manque d'espaces verts pour les enfants et de lieux sportifs. Un point faible. Il est primordial d'y remédier.	
29/12/2024	249	CL											1		1							Le projet BIC est un problème. Clichy doit bénéficier de plus d'espaces verts (enfants, coureurs, chiens, ...). Trop de barres à 9-10 étages sans places de parking en adéquation avec l'afflux de population. Parcs trop petits, mal aménagés et blindés. Réfléchir au site BIC. Ratio d'obligation de 10 % de verdure par espace construit: ça devient ridicule.	
29/12/2024	250	CL													1							Création d'espace vert sur l'Hôpital Beaujon.	
29/12/2024	251	CL													1							Demande d'espaces verte, façon parc Martin-Luther-King aux Batignoles.	
29/12/2024	252	CL							1													Refus de lafermeture de l'Hôpital Beaujon . Ce qui faisait la force de la France va disparaître.	
29/12/2024	253	CL											1		1							Souhaite aggrandissement du Parc Salengro, pour le bien-être et les activités physiques. Dynamisation de la ville et refuge pour profiter en famille.	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Equipements, culture et théâtre, santé	Animation urbaine, sports et transports (modes actifs, deux, trois, quatre roues)	Voie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)		Nature en ville (coulées vertes, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire		
29/12/2024	254	CL											1		1							Clichy n'a pas besoin de plus d'habitants mais de plus d'espaces verts. Il est temps de rattraper le retard sans tout bétonner puis se dire qu'on aurait pu y penser avant.	
29/12/2024	255	CL											1		1							Demande d'agrandir (sur Beaujon) le Parc Salengro qui est sur-fréquenté. Demande d'accès ouverts à de nouveaux espaces pour les habitants.	
29/12/2024	256	CL							1						1							Demande de contrecarrer la perte d'un service médical majeur via son remplacement par l'aggrandissement du Parc Salengro.	
29/12/2024	257	AS														1						Le projet de PLUi supprime des règles de protection des abords immédiats du patrimoine remarquable, ce qui fort regrettable car les projets situés à côté pourront venir altérer les biens patrimoniaux et leur environnement direct. Demande donc de rétablir cette règle.	
30/12/2024	258	CL																				Manque d'espaces verts, coulées vertes où se promener, d'espaces aménagés pour la détente. Toujours sur les trottoirs, avec des incivilités qui s'en suivent. Transformer le site de l'Hôpital Beaujon en parc serait un poumon pour les habitants, lieu unique au milieu des communes denses qui l'entourent.	
30/12/2024	259	AR											1	1	1							Opposition à construction de pavillons et d'immeubles sur la friche SIFRU : terrains instables, pipeline d'hydrocarbures, destruction d'espaces verts (piège à CO2) et de biodiversité au pied de la butte d'Orgement, augmentation des bouchons et de la pollution, dérèglement climatique, niveau sonore, santé, ... Cela doit primer sur les intérêts économiques à court terme.	
30/12/2024	260	GE						1														Demande d'autoriser la mutation de la destination de locaux d'activité existants qui sont situés en retrait d'une rue principale de façon à pouvoir créer des logements, qui sont moins nuisant que des activités existantes ou mutables (petite logistique, artisanat, centrale de restauration, ...).	
30/12/2024	261	GE						1														Même contributeur que l'observation précédente. Il explique avoir subi un refus pour un projet de petite surélévation dans le village de Gennevilliers, visant à aménager un comble en le surélevant de 80 cm, permettant de créer 80 m² Carrez avec un très faible impact urbain. Il demande une tolérance de hauteur pour de légères surélévations de moins d'1 m	
30/12/2024	262	Paris																				Article 2.2.2.2 : il est exigé un minimum de 75 % de T3 et + lors de la création d'un logement supplémentaire dans une construction existante. Tandis qu'à l'article précédent, il n'est exigé aucun pourcentage pour les constructions neuves de moins de 8 logements. Cela signifie que l'on peut construire plus de logements sur la même surface si l'immeuble est neuf plutôt que si l'on conserve un bâtiment existant. Cela ne va pas dans le sens de la préservation du patrimoine et de nos ressources d'un point de vue écologique. Il serait plus juste de n'imposer aucun minimum dans les deux cas : constructions neuves et existantes de moins de 8 logements. Article 3.5.3.3 : il est fait exception dans le cas de création de baies à une hauteur de 3 m maximum sur une construction existante. Qu'en est-il des créations de baies plus hautes sur les constructions existantes ? Peut-il y avoir également une exception ? Article 8.2.1.2 : "Les emplacements de stationnement doivent être réalisés dans le volume de la construction." Cet article est extrêmement contraignant, surtout pour les projets sur constructions existantes, et ne va pas dans le sens de la réduction de la place donnée aux voitures dans notre environnement. Les bâtiments risquent de tous se retrouver avec des portes de garages s'alignant sur le bord des rues. De plus, le nombre de place de stationnement exigé pour les logements à Asnières est trop conséquent pour l'usage futur que l'on aura des voitures (voitures partagées, mobilités douces privilégiées ...).	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement		Equipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes actifs, doux, TC, vélo...)	Voirie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire
30/12/2024	263	BC			1	1														1	Texte de 4 pages annexé sur implantation et hauteur de construction en limite du secteur pavillonnaire du fait de l'importnce de la zone pavillonnaire que le PADD s'engage à préserver : le taux devrait être calculé et moyenné sur le territoire. Il demande que les taux minimaux de logements sociaux ne soient pas dépassés et plutôt attribués à des profils "PLS" ou "PLI" plus adaptés au profil des habitants de la commune. Ensuite, il évoque le cas de sa parcelle en zone pavillonnaire (près de l'école Paul-Bert). Il dénonce des contradictions règlementaires et propose notamment un retrait significatif (20 m) de la construction qui remplacera l'école ainsi qu'un épanelage dégressif visant à respecter le PADD. Il signale des risques de vue directe chez lui et dasn son jardin, ainsi que d'interface avec sa véranda. Il demande que les accès à la future venelle envisagée soient fermés en dehors de jours et heures d'école.	
30/12/2024	264	CL										1		1							Beaucoup de projets immobilier de grandes envergures, à compenser par la création d'espaces verts pour mieux respirer, profiter de Clichy et s'y sentir bien. Créer un parc à la place de l'Hôpital Beaujon.	
30/12/2024	265	CL			1													1			Le propriétaire de la parcelle T11 (louée à La poste - impasse Dumur à Clichy) est mécontentant de son classement en UA6e5. Il estime qu'il faudrait un zonage mixte autorisant le logement, comme dans les parcelles voisines, afin que la mixité de destination (UM6e9 comme les emprises voisines) facilite la mutation éventuelle de ce site en cas de départ du locataire actuel (sans devoir passer par une modification du PLUi). Ceci dasn le contexte de besoin de logements proches des transports.	
30/12/2024	266	CL					1						1								La ville s'est engagée à faire de Clichy une ville plmus verte avec plus de parcs et moins de densification qui nuit à la vie des habitants car l'infrastructure ne suit pas. demande de classer en espace vert les pascelle du Stade racine, de la maison des Associations et de l'Hôpital Beaujon. Il faut s'opposer à la demande du propriétaire du bâtiment de La Poste de faire construire des immeubles résidentiels de 9 étages afin de protéger la qualité de vie de notre quartier.	
30/12/2024	267	CL											1	1							Souhait d'un parc compte-ténu de la densité de la ville.	
30/12/2024	268	CL								1			1								Opposition à la demande de densification de l'îlot de La Poste (voir observation 265) en résidentiel de grande hauteur à la place du bâtiment actuel sur 2 niveaux. Les parcs et infrastructures sont saturés du fait de la surdensification de Clichy. La rue Dumur a vocation à avoir un usage mixte. Pas de nouvelles constructions dans cette rue. Demande de maintien d'un zonage pour local d'activité, équipement municipal ou maison médicale.	
31/12/2024	269	AR										1	1	1	1		1				En ces temps de réchauffement climatique, il est important de préparer l'avenir des citoyens dans des conditions de vie acceptables. A cette fin, prévoir : - des espaces verts / îlots de fraîcheur & nid de biodiversité - 25% des espaces bétonnés doivent être végétalisés - prévoir la hausse du niveau de la Seine - limiter la construction de nouveaux logements ou autres - privilégier la rénovation de l'existant - privilégier l'aménagement des mobilités douces Aussi, merci de justifier la création de plus de 2500 logements par an ? Qu'est-il fait pour améliorer les transports en commun et pistes cyclable ? Quelles sont les considérations écologiques ?	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage				Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Equipements, culture et théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes actifs, deux, trois roues...)	Voie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)		Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire			
31/12/2024	270	CL													1	1								Je m'oppose à la construction d'un nouvel immeuble au 3 impasse Dumur. Cette impasse a déjà été transformée par la construction d'Atrium City (550 logements) et un PC a déjà été accordé pour un immeuble d'habitation sur le terrain jouxtant cette résidence (en lieu et place d'un magasin de sports nautiques) : 17 logements. La parcelle où se trouve la Poste pourrait être transformée en autre chose qu'un énième immeuble d'habitation de 7 étages : la ville est déjà extrêmement dense et manque d'espaces verts. Pourquoi une telle densification ? Sur une parcelle industrielle, cela s'entend, sur un coin de rue, elle pourrait au moins donner lieu à un ou plusieurs commerces. Un immeuble bas pourrait suffire.
31/12/2024	271	Paris					1						1				1							"Le nombre de place de stationnement exigé, exclusivement dans le volume de construction (même pour les constructions existantes !), est trop conséquent pour permettre de favoriser les espaces de pleine terre."
31/12/2024	272	CL														1								Pour la construction d'un parc à la place de Beaujon
27/12/2024	R273	AR			1																			ER 73 aux 41 et 43 rue Victor Puiseux, cet emplacement réservé depuis 2001 pour un éventuel agrandissement de l'école maternelle et reconduit dans le PLUi alors que dans le rapport de présentation est envisagé un accroissement démographique de 0,5% par an sur le secteur. Cette école Sadi Carnot est entourée de plusieurs autres écoles : à 200m Jean Macé boulevard Léon Feix, à 400m les augustines, école inaugurée en 2023, à 600m Brossolette, boulevard Gambetta. Pourrait-on reconsidérer cet emplacement réservé ?
31/12/2024	274	CL														1								La prise en compte d'espace verts est primordiale si nous voulons créer des espaces de vie et dynamiser le territoire. Le Nord de la Seine n'a pas de grand espace verts, parcs ou autre aménagement en vue de la mobilité douce là où d'autre parties de la Seine sont déjà aménagées. La fermeture de l'hôpital Beaujon est une perte de service public en vue de la population. C'est l'occasion d'aménager le territoire avec de plus grands espaces verts et de rendre le territoire Nord plus attractif. Nous militons donc pour une extension du parc Roger Salendro. Sans ce genre de projet Clichy restera moins attractif que d'autres villes de la couronne sans parler du bon vivre qu'il faut travailler.
31/12/2024	275	CL											1											Un projet d'immeuble serait envisagé par les propriétaires du 3 impasse Dumur qu'occupe actuellement le tri postal. Un nombre largement suffisant de logements a été sorti dans l'impasse Dumur. Une nouvelle construction bousculerait les équilibres.
01/01/2025	276	CL														1								stop au bétonnage de Clichy svp ! transformer ce terrain en parc végétalisé serait apprécié des Clichois (le plus proche que l'on ait actuellement est le parc des Chanteraines à Gennevilliers et on ne peut pas y aller à pied) Penser à des espaces humides et des brumisateurs pour les périodes caniculaires (voir à Rueil sur la future station de métro), à des carrés d'herbes aromatiques, à des ruches, etc...
01/01/2025	277	CL				1																		En tant que résident, propriétaire et citoyen, je demande que la zone UEp6z1 soit étendue jusqu'à la rue Georges Boisseau. Il est en effet nécessaire de respecter les conclusions de l'enquête publique n°9 et le projet de la Ville co-construit avec les riverains.

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes actifs, deux, trois roues...)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
01/01/2025	278	CL													1								Je trouve que Clichy manque particulièrement d'espaces verts et arborés, il serait vraiment super d'agrandir le parc Roger Salengro ou d'avoir en tout cas un grand parc pour la ville (comparable à celui du 17eme Martin Luther King). Cela me semble très important pour la qualité de vie mais aussi pour l'adaptation au réchauffement climatique : il faut un maximum d'arbres et d'espaces vert pour limiter l'impact lors des fortes canicules en ville. En complément il serait bénéfique de refaire intégralement les quais de Seine, pour pouvoir s'y promener, se détendre etc
01/01/2025	279	AR											1	1	1								je souhaite exprimer mon désaccord concernant ce projet totalement démunie de sens. Il faut vraiment arrêter de bétonner le peu d'espace vert que nous avons. Argenteuil n'est pas en manque de logement. Ce projet va dénaturer le quartier et le paysage. De plus, surpeupler le quartier ne va que dégrader la qualité de vie que nous avons actuellement, et va également apporter une augmentation de la circulation avec des conséquences néfastes pour l'environnement. Il est essentiel de préserver cet espace et de privilégier des projets respectueux de l'environnement sans nuire aux habitants qui y vivent.
01/01/2025	280	AR											1	1	1								Je souhaite donner mon avis concernant le projet de construction d'immeuble en bas de la butte d'Orgemont. Ce projet n'a aucun avantage. Il ne fera que dénaturer le paysage, détruire un espace vert que nous devons préserver. Il apportera une surpopulation au niveau du quartier et une circulation plus dense. Ce projet ne fera que dégrader les conditions de vie sur Argenteuil. Je trouve cela inadmissible d'avoir pensé à bétonner un des rares espaces vert que nous avons sur Argenteuil.
02/01/2024	281	CL											1		1								"Je voulais vous exprimer mon mécontentement avec les modifications urbanistiques de la Ville de Clichy. Je suis Clichois depuis une longue durée et propriétaire depuis 2019, je constate une bétonisation importante et une dégradation à niveau des espaces verts, nous les parents nous trouvons les parc bien saturés pour cela que je vous exprime que le projet de construction d'un immeuble à la place du centre de tri de la poste c'est une très mauvaise décision et qui engendre plus de problèmes que ce que nous pouvons voir actuellement (pas de places de crèche , d'espace vert, place à l'école ...)"
02/01/2024	282	CL				1									1								"Je souhaite que le Parc Roger Salengro soit étendu jusqu'à l'hôpital Beaujon inclus c'est à dire que les parcelles dans la zone bleue UE7e6, UE6e6 et UE7e8 soient toutes classifiées en UEp6z1. Clichy a besoin de plus d'espaces vert pour améliorer sa qualité de vie."
02/01/2024	283	CL	asso						1				1	1	1								"L'association Valiton Autrement s'oppose fermement à la sur densification du secteur Bic (OAP sectorielle du PLUi), menant à l'abattage de ses arbres, à l'augmentation très importante de la population dans un secteur inondable et pollué, dont les écoles et transports en commun sont déjà saturés. Oui à la venue de nouveaux voisins... mais avec mesure, et dans le respect de l'existant et des capacités d'absorption du quartier ! Notre contribution complète figure en pièce jointe."

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement		Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS		
					OAP ER	Zonage		Règlement	Emploi/ ZA/ZI/Port/Tertiaire	Équipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes doux, T2, etc.)	Voirie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire)	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements		Mixité sociale	pavillonnaire
02/01/2024	284	CL				1									1							Nous manquons cruellement d'un beau parc dans Clichy, ce qui permettrait d'améliorer la qualité de vie des Clichois. Je souhaite que le Parc Roger Salengro soit étendu jusqu'à l'hôpital Beaujon inclus c'est à dire que les parcelles dans la zone bleue UE7e6, UE6e6 et UE7e8 soient toutes classifiées en UEp6z1. Clichy a besoin de plus d'espaces vert pour améliorer sa qualité de vie.	
02/01/2024	285	CL	pas de doublon, autre sujet											1								Je m'oppose à la construction d'un nouvel immeuble au 3 impasse Dumur. L'impasse a été transformée suite à la construction d'une très grande résidence. La parcelle où se trouve La Poste pourrait être transformée en une maison, un immeuble bas (pas plus de 4 étages) ou encore l'ouverture de commerces. Cela permettrait d'éviter la densification de la zone et de garder une harmonie dans cette impasse	
02/01/2024	286	CL											1		1							Je souhaite apporter mon soutien au projet de transformation en espaces verts non constructibles du site de Beaujon. Je suis Clichois depuis 1 an et demi et je trouve que la ville de Clichy est déjà très très dense, qu'il y a plein de projets de construction en cours.	
02/01/2024	287	CL											1		1							Avec le déménagement à Saint-Ouen du centre hospitalier Beaujon, l'occasion est donnée de repenser cet espace central de notre ville de Clichy. Personnellement j'apprécie beaucoup la surface qui part du Parc Roger Salengro jusqu'à l'avenue Claude Debussy, car il propose espaces verts, espaces sportifs et espaces de rencontre. C'est un lieu qui participe grandement à la qualité de vie et à la dynamique du quartier. Je souhaiterais que le réaménagement de l'espace occupé actuellement par l'hôpital Beaujon reste dans cet esprit, afin de continuer à faire de cet endroit un lieu de vie, de détente et de rencontre des Clichois.	
02/01/2024	288	CL													1							Agrandir le parc Roger Salengro dès la délocalisation de l'Hôpital Beaujon à Saint Ouen.	
02/01/2024	289	CL				1									1							Demande que les parcelles UE7e6, UE6e6, UE7e8 soient toutes classifiées en UEp6z1 pour permettre un agrandissement du parc Roger Salengro	
03/01/2024	290	CL											1	1	1							Pour le quartier "Seine Liberté", il faut que ce soit un poumon de respiration avec des espaces verts sur la totalité. Nous manquons d'espace vert à Clichy. Il faut arrêter la construction d'immeubles haut, c'est une aberration... il faut un maximum de 4 étages pour que la ville et ses habitants respirent. Il faut prévoir des espaces verts autour de la future avenue de la Liberté pour absorber le bruit, la pollution. Je pense aussi à la Villa Simon Bigot, au cimetière ... ce genre d'endroit où on a besoin de paix, de sérénité ; il faut stopper les immeubles. Ce n'est plus possible d'abimer autant la ville. Plus d'espaces verts ; moins d'immeubles hauts = des CLICHOIS HEUREUX.	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP	ER	Zonage		Règlement	Equipements, culture et théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes de déplacement, TC, vélo, etc.)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, patrimoine remarquable et vernaculaire)	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
03/01/2025	291	CL												1		1			1	1	1	Opposition à la construction d'immeubles de 10 étages. Ces projets menacent directement la qualité de vie des habitants. 1. Le quartier "Seine-Liberté" : potentiel poumon vert sacrifié, erreur irréversible. on réclame des zones arborés pour se retrouver et pour respirer. 2. Densification excessive, ville surpeuplée, bruyante et étouffante, nuisances sonores, embouteillages, surcharge des infrastructures publiques déjà insuffisantes (transport, école, service de santé). Privilégier la taille humaine, avec 4 (voire 6) étages, espaces verts pour la rencontre et la détente. 3. préserver le patrimoine et les espaces de sérénité, telq ue la Villa Simon Bigot, et le cimetière qui incarnent un patrimoine historique et une tranquillité à protéger. 4. Une vision de l'urbanisme pour les habitants (qui en paient le prix) et pas pour les promoteurs et les intérêts privés qui ignorent les besoins réels. 5. Déplacer le camps des Gens du Voyage vers les abords de la Seine est acceptable. Il faut repenser l'intégration de ces populations.	
03/01/2025	292	CL												1		1						Le quartier "Seine-Liberté doit devenir un espace de respiration pour les habitants. qui manquent d'espaces verts. Pourquoi le sacrifier ? La bétonnisation massive va à l'encontre des besoins des habitants, de leur qualité de vie et des priorités environnementales (réchauffement climatique).	
03/01/2025	293	Cl												1		1			1			10 étages est une aberration et étouffe le paysage urbain, accentue la densité et aggrave les nuisance. Il faut max. 6 étages. Besoin de zones arborées autour de la future avenue de la Liberté pour absorber le bruit et la pollution, tout en améliorant la qualité de l'air. Préserver les zones calmes (Villa Simon Bigot, abords du cimetière, ...). Les hautes constructions défigurent la ville et détruisent les repères des habitants. Revenir à une vie plus respectueuse du cadre de vie. Faire du quartier "Boucle de Seine" un lieu vert (comme l'avait promis un ancien maire).	
03/01/2025	294	CO												1		1						Non au nouveau PLU. Préserver les zones pavillonnaires de Colombes, poumon vert avec tous les jardins des maisons, des habitations de faible hauteur et une faible densification. lutter contere le réchauffement et la pollution. Projet inacceptable avec des impacts catastrophiques.	
03/01/2025	295	CO												1		1						Non au nouveau PLU. Préserver les zones pavillonnaires de Colombes, poumon vert avec tous les jardins des maisons, des habitations de faible hauteur et une faible densification. lutter contere le réchauffement et la pollution. Projet digne des années 60 ! Projet inacceptable avec des impacts catastrophiques.	
03/01/2025	296	CL				1								1		1						Le nouveau zonage UEd a été étudié pour accueillir plusieurs immeubles de grande hauteur le long de l'avenue de la Liberté (côté cimetière), devant l'impasse Villa-Simone (zonage UP) et le complexe Suez (zone UI) : voir plan annexé. Les habitants de la Villa Simone sont contre un nouvel immeuble qui va de nouveau gâcher une vue dégagée et créer une nuisance visuelle directe sur cette impasse préservée. Repenser cette parcelle, prévoir éventuellement une cellule commerciale de bas étage. Garantir une ouverture d'air et une visibilité pour tout le quartier.	
03/01/2025	297	CL																				Demande que la zone UEp6z1 soit étendue jusqu'à la rue Georges Bousseau, selon les conclusions de l'enquête publique n° 9 et le projet co-construit avec les riverains.	
03/01/2025	298	CO												1								Refus de perdre les quartiers pavillonnaires au profit d'immeubles sans charme. Je suis contre le projet de PLUi. Merci de proposer un nouveau projet qui permette de garder les villes à taille humaine et à ambiance humaine, tout en étant proche de Paris.	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZAZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes actifs, doux, T2, etc.)	Voirie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
03/01/2025	299	CO			1	1								1								Envoi de 2 courriers + annexes suite à la rencontre avec le CE. Leur parcelle (15 rue Colbet) se retrouve entourée de zones nettement plus hautes (y compris le lot 218 de la maison non entretenue appartenant à la mairie qui devait devenir une coulée verte et une très large bande de parcelles le long de la rue Pierre-Brossolette). Ils demande des modifications de zonage minimisant la constructibilité sur la parcelle 218 et celles ne jouxtant pas directement la rue Pierre-Brossolette (comme actuellement).	
03/01/2025	300	CL												1		1						Demande d'étendre l'espace vert jusqu'à la rue Georges Boisseau, selon les conclusions de l'enquête publique n° 9 et le projet co-construit avec les riverains.	
04/12/2025	301	CL																				La ville de Clichy, on le sait, est trop minéralisée. Malgré des efforts louables de végétalisation des rues, ces derniers restent trop timides. Il serait merveilleux d'avoir un grand pac où l'on puisse se ressourcer, une vraie bouffée d'oxygène dans cette ville citadine, notamment au niveau de l'Hôpital Beaujon ou encore en entrée de ville, côté chance Milly.	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZU/ Port/Tertiaire	Equipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, promotion et transports (modes de déplacement)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	
04/01/2025	E302	BC					1								1		1	1		1 Exprime attachement à : "l'ambiance village et aux quartiers pavillonnaires de Bois-Colombes. Ce type de quartier est en voie de disparition au profit de blocs d'immeubles à toit plat, en béton, standardisés, sans âme et sans beauté. Il est important de préserver ce qui en reste encore, malgré la pression de l'Etat pour construire toujours plus, partout. Les secteurs d'habitat individuel constituent l'un des fondements de la qualité du paysage au sein de la zone urbaine dense de la métropole parisienne, et participent à l'identité de Bois-Colombes. Leur préservation permet de garantir un équilibre entre quartiers denses, renouvellement urbain et espaces de respiration." La pression de l'Etat conduit à : "des dégâts irréversibles causés à nos villes et à nos héritages historiques, et peu importe la volonté des habitants - qui pourtant souhaitent absolument préserver le tissu pavillonnaire et s'opposent à leur densification". D'où l'importance pour les communes de protéger ces quartiers : " à Bois-Colombes, une possibilité serait de protéger plus de petites avenues en tant qu'ensemble bâti à caractère patrimonial . Le document intitulé « Diagnostic urbain » du PLUi répertorie les rues de Bois-Colombes selon le type des tissus d'habitat et présente les types d'habitat sur une carte (page 169). Voici l'extrait de la carte (vous la trouverez également en pièce jointe), notamment en ce qui concerne le quartier autour du Parc des Tourelles : Selon cette carte figurant au Diagnostic urbain du PLUi, l'habitat remarquable du tissu pavillonnaire de Bois-Colombes inclut des petites voies comme l'avenue Thérèse, l'avenue Robert, villa Burtin, villa Delisi, etc. - entourées en bleu sur la carte ci-dessus. Mais le PLUi ne protège finalement pas ces petites voies en tant qu'ensemble bâti à caractère patrimonial. Propose de "les identifier au plan de zonage comme ensemble bâti à caractère patrimonial. Cela permettrait également de mieux préserver leur patrimoine architectural riche, comme un ensemble harmonieux, et mémoire des différentes périodes d'évolution de la ville"		
04/01/2025	303	CO					1							1		1			je constate que le stade Yves du Manoir est considéré comme zone de biodiversité. Je trouve que cela n'est pas adapté du fait que les terrains sont synthétiques et participent à l'imperméabilisation des sols. De plus les locaux demeurent éclairés la nuit ce qui nuit également à la biodiversité. la qualification n'est donc pas adaptée.			
04/01/2025	304	CO					1								1				l'arbre de Judée situé au18 bd Marceau devant l'église St Etienne St Henri est particulièrement beau avec une ramure remarquable par son architecture.			

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS		
					OAP	ER	Zonage		Règlement	Emploi/ ZAZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, commerce et transports (modes doux, TC, vélo...)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, ...)	Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements		Mixité sociale	pavillonnaire
04/01/2025	305	CO					1										1	1		1	Je trouve que le quartier pavillonnaire insuffisamment protégé : la hauteur de R+3 correspond à celle d'un petit immeuble et ne correspond plus à la définition de pavillon. toutefois les cœurs d'ilot semblent mieux protégés mais cela n'apparaît pas clairement sur le plan de zonage . il serait souhaitable de les y faire figurer.				
04/01/2025	306	CO																			je pense qu'il faut enregistrer l'arbre de Judée qui est devant l'église st Etienne st Henri au 18 bd Marceau à Colombes. il est juste magnifique en particulier quand il est couvert de fleurs				
04/01/2025	307	CL							1												En tant que résident propriétaire d'un logement proche de la rue Dumur, je m'oppose à la demande portée par Caroline Picard (contribution du 30/12/2024 à 16h56), représentante de la société propriétaire du 3 rue Dumur d'avoir un zonage lui permettant d'y faire construire des immeubles résidentiels de grande hauteur. Les immeubles poussent comme des champignons à Clichy (Ilot Scellier, Ilot BIC, Seine Liberté), sans aucune cohérence étant donnée la saturation urbaine évidente. Les parcs et infrastructures existantes sont saturés et les nuisances liées à cette sur-densification de la ville de Clichy (école saturés, parcs saturés, très peu d'espaces dédiés aux piétons, nuisances sonores), rend la vie des habitants très difficile. En continuant sur cette voie, Clichy se transformera ineluctablement en cité dortoir. La rue Dumur a vocation à avoir un usage mixte, plusieurs commerces sont présents en partie haute et basse de cette rue et nous souhaitons qu'elle le reste. Nous ne voulons pas voir de nouvelles constructions d'immeubles dans cette rue. Évidemment, la société propriétaire de cette parcelle ne pense qu'à son profit sans aucune considération pour la qualité de vie des habitants. Les rapaces ne doivent pas l'emporter cette fois. Je demande donc que l'usage de ces parcelles reste voué soit à être un local d'activité, soit à être un équipement municipal et d'une hauteur de construction comparable à ce qui existe déjà. Vu le nombre d'habitants à Clichy et la difficulté d'y trouver un médecin, nous pensons que l'installation d'une maison médicale avec plusieurs praticiens et spécialités médicales ferait plus sens, activités autorisées par ce zonage UA6e5. De plus, vous vous en doutez, je souhaite marquer ici mon opposition à toute nouvelle construction d'immeuble dans la ville de Clichy tant qu'aucune nouvelle École ne sera construite et entrant en activité.				
04/01/2025	308	BC																			Doublon cf pièces jointe				

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité							Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZU/ Port/Tertiaire	Équipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, proximité et transports (modes actifs, deux, trois axes)	Voirie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation...)		Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire		
04/01/2025	309							1		1				1	1	1				1	1			Propriétaire rue René Aperre à Colombes. "Je voulais signaler plusieurs choses à prendre en considération avant d’accepter ce nouveau PLUi permettant notamment d’augmenter la hauteur des bâtiments de 1 m : - la rue René Aperre et la rue Nouvelle ne sont en réalité que des impasses et non des rues - la circulation est déjà très compliquée car ces 2 impasses sont étroites et beaucoup de maisons ont été détournées de leur destination initiale pour diviser ces maisons en appartements ou co-loving : densification importante signalée en mairie puisqu’il n’y a pas les places de stationnement requises pour ces nouveaux projets. De plus cela suppose davantage de livraisons, plus de passage.... - depuis la réouverture du stade Yves du manoir les utilisateurs du stade se garent rue René Aperre et rue Nouvelle nous empêchant d’accéder à nos logements, ou en bloquant la piste cyclable de la rue Paul Bert. - une promotion immobilière est en cours de construction à l’angle de la rue René Aperre et de la rue Paul Bert : il s’agit d’un gigantesque projet pour lequel deux niveaux de sous-sol devaient être prévus pour accueillir le bon nombre de places de stationnement : il semblerait qu’un permis modificatif a été autorisé pour un seul niveau de sous-sol : encore une fois les places de stationnement imposées par le PLU ne seraient pas respectées et ce sont les rue René Aperre et rue Nouvelle qui vont en pâtir. - en cas d’évacuation d’urgence dans des impasses comment pourrions-nous faire pour évacuer autant d’habitants avec des projets qui ne cessent de croître le nombre de riverains dans une petite impasse ? En augmentant encore les hauteurs de 1m dans le futur PLUi cela ne fait qu’amplifier le phénomène en permettant encore plus de logements. Certaines rues ne sont tout simplement pas équipées ni disposées à recevoir de tels projets compte tenu du fait que de nombreuses maisons sont déjà divisées dans notre rue et que plusieurs projets de ce type sont encore en cours toujours dans notre rue." Déçu par l'évolution de Colombes (écoles) "... nous avons cru à la ville des 9000 pavillons... que deviennent ils ? À part être démolis pour accueillir des promotions immobilières non maîtrisées aux seules fins de renflouer les comptes ?" Je vous demande de regarder la configuration des rues et de prendre en compte le fait que certaines rues ne supporteraient pas l'arrivée de riverains supplémentaires, ce qui engendrerait des problèmes de sécurité.
05/01/2024	310	CL																						Construction immeuble econocom rue médéric. Habitant rue Méderic Merci de respecter la proximité avec les constructions déjà présente sachant que Clichy est déjà très dense. Il me semble essentiel de laisser une marge la plus grande possible entre les deux immeubles afin que nous puissions toujours profiter de nos extérieurs sans être collé à l'immeuble voisin. D'autre part il serait pertinent de mettre des espaces verts car cela manque beaucoup dans le quartier et améliorerait la qualité de vie de tous. Merci également de respecter une hauteur de bâtiment raisonnable afin que nous puissions encore voir le ciel et ne pas se sentir emprisonné entre les immeubles sinon il n'y aura plus d'intérêt pour beaucoup à habiter Boréales et beaucoup de familles risquent de quitter Clichy ce qui ne me semble pas être dans l'intérêt de la ville.
05/01/2025	311	BC																						Nous souhaiterions que les zones pavillonnaires soient préservées, comme le souligne M. le maire et pour cela il faudrait limiter les agrandissements de certains pavillons (rehaussements permanents) qui pénalisent les autres riverains. Cela devient oppressant de se retrouver avec des hauteurs qui n'existaient pas. Qu'il y ait un étage est normal pour permettre aux familles de s'agrandir, mais en arriver quasiment à des hauteurs d'immeubles... STOP! La place Mermoz devrait être plus végétalisée et il est étonnant de voir tout cet espace perdu. 1 Rendre la rue des Bourguignons piétonnes le samedi jusqu'au dimanche matin pour permettre aux familles de faire leurs courses sereinement et aux commerçants de voir plus de clients.

[illegible]

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS	
					OAP	ER	Zonage		Règlement	Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes de déplacement, Travaux)	Voirie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire
05/01/2025	314	CL													1								Je suis surpris que la zone UEp6z1 qui garantit la création d'un espace vert ne soit pas étendue jusqu'à la rue Boisseau. En effet la décision de la ville de Clichy du 11juin dernier suit les conclusions de l'enquête publique n°9 et réserver cette parcelle a la construction d'un espace vert. Soucieux de la qualité de vie et dans une logique de lutte contre les fortes chaleurs cet espace vert est primordial pour nous, résidents.	
05/01/2025	315	CL									1		1		1								Dans le document "5.4 plan de zonage Clichy-la-Garenne", je souhaiterais proposer d'étendre le zonage UEp6z1 du parc Roger Salengro sur le zonage UE7e6 du stade Racine et éventuellement sur une partie du zonage UE7e8 de l'actuel Hôpital Beaujon. De mon point de vue il faudrait étendre le Parc Roger Salengro vers le Nord afin de : 1) Ouvrir la zone verte sur la ville : repenser l'accessibilité de la zone de l'actuel Stade Racine qui est refermé sur lui-même (murs, grillages). 2) Permettre une meilleure utilisation du foncier de l'actuel stade Racine : il est à mon sens sous-utilisé, quand je passe devant il est souvent vide. Le foncier pourrait être redivisé en parc avec allées pour courses à pieds dans le prolongement du parc Roger Salengro, jardins potagés partagés, petit parc de jeux pour enfants. Cela permettrait une meilleur utilisation de l'espace pour hommes, femmes, enfants. 3) Valoriser la ville de Clichy et renforcer l'attractivité auprès des familles avec un Espace vert plus vaste. Le Parc Roger Salengro est petit vis-à-vis de notre voisin parc Martin Luther King dans le 17ème ou d'autres parcs en Région Parisienne. 4) Valoriser la maison des Associations Aimé Césaire en l'entourant dans un Espace vert plus vaste d'un seul tenant.	
05/01/2025	316	BC									1		1		1								Je crois utile de faire couvrir les voies SNCF en amont et en aval de la gare SNCF de Bois-Colombes de sorte à assumer une continuité dans un centre ville qui reste éventré par ces voies. En couvrant les voies sur 600 à 800 mètres, on pourrait envisager de positionner sur l'espace gagné des résidences collectives et des espaces verts. À noter que les coûts d'enfouissement des voies et de couverture de celles-ci sont probablement coûteux,mais on pourrait en faire supporter une partie du coût par les promoteurs immobiliers. Enfin, végétaliser la place de la republique et y installer autant de commerces que possible la rendrait heureuse alors qu'elle froide et austère à date. Un peu sur le modèle de la Garenne Colombes, il serait bien de faire bâtir des bâtiments d'habitation modernes de sorte à y installer en RDC des restaurants et des bars. Il n'y a aucun endroit sympa pour les jeunes et les moins jeunes où se restaurer. Faisant de Bois Colombes une cité dortoir où la seule activité qui nous concerne est le marché le samedi... c'est trop peu.	
05/01/2025	317	CL									1				1								Je souhaite porter à votre attention une correction à effectuer concernant l'affectation de la zone UEp6z1 dans le projet de PLUi. En effet, le zonage du terrain des anciennes serres, la zone UEp6z1, ne respecte les conclusions de l'Enquête Publique n°9 dans le document « 5.4 Plan de zonage Clichy-la-Garenne ». Dans le projet actuel, la zone UEp6z1 n'a pas été étendue jusqu'à la rue Georges Boisseau comme cela avait été demandé dans l'enquête Publique, et dans le projet porté par la Ville de Clichy. Le PLUi doit être co-construit avec les riverains, et il est important de respecter les conclusions de l'enquête Publique n°9 et de la ville de Clichy. Reclasser les parcelles UE7e6, UE6e6 et UE7e8 en UEp6z1 permettrait d'agrandir le parc Roger Salengro et en faire un espace vert emblématique de 25 hectares, améliorant la qualité de vie et l'attractivité de Clichy, à l'instar de ce qui a été fait à Saint-Ouen ou dans le quartier du parc Martin Luther King. Cela permettrait de créer un lieu inclusif, intergénérationnel et durable, avec par exemple des jardins potagers partagés de la taille d'un terrain de rugby, avec des cours de jardinage pour favoriser les interactions sociales et l'équité entre genres, le terrain disposant déjà d'un terrain de rugby principalement fréquenté par des hommes.	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS		
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes actifs, deux, TC, vélo...)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire	
05/01/2025	318	CL																						Souhaite : " correction nécessaire concernant l'affectation de la zone UEp6z1 dans le cadre du projet de PLUi. Actuellement, le zonage du terrain des anciennes serres, identifié comme zone UEp6z1, ne respecte pas les conclusions de l'Enquête Publique n°9 présentées dans le document « 5.4 Plan de zonage Clichy-la-Garenne ». En effet, dans le projet actuel, la zone UEp6z1 n'a pas été étendue jusqu'à la rue Georges Boisseau, contrairement aux recommandations formulées lors de l'enquête publique et à celles portées par la Ville de Clichy. Le PLUi, en tant qu'outil co-construit avec les riverains, doit prendre en compte les conclusions de l'Enquête Publique n°9 ainsi que les aspirations des habitants de la ville. Reclasser les parcelles UE7e6, UE6e6 et UE7e8 en UEp6z1 permettrait d'agrandir le parc Roger Salengro pour en faire un espace vert emblématique de 25 hectares. Cette transformation renforcerait la qualité de vie des habitants et l'attractivité de la ville, à l'image des projets réalisés à Saint-Ouen ou dans le quartier du parc Martin Luther King. Un tel projet offrirait un lieu inclusif, intergénérationnel et durable. Par exemple, il pourrait intégrer des jardins potagers partagés de grande taille, équivalents à un terrain de rugby, accompagnés de cours de jardinage favorisant les interactions sociales et promouvant l'équité entre genres. Ce type de projet s'inscrirait parfaitement dans une dynamique d'inclusion, en complément du terrain de rugby existant, majoritairement fréquenté par des hommes. Nous formons l'espoir que cette demande sera entendue, car elle reflète une vision commune à de nombreux Clichois et s'inscrit dans une démarche de concertation et de respect des attentes locales."
05/01/2025	319	CL					1																	Hauteur projet. Nous sommes nouvellement arrivés à clichy propriétaires d'un logement dans la résidence Boreales du 35 rue Mederic. Nous avions jusqu'a il y a 1 mois une vue sur la seine, atout de notre appartement , et le chantier de la Siaap a continué de monter jusqu'a nous cacher cette vue seine pour laquelle nous avons décidé de quitter Paris pour nous installer à clichy Nous sommes très déçus et en colère de voir que ce chantier défigure la vue et monte aussi haut . Nous demandons donc comme de nombreux résidents des alentours de cesser de monter aussi haut face à la Seine.
05/01/2025	320	CL							1	1					1									Avec la probable démolition de l'Hôpital Beaujon, je souhaite souligner l'opportunité unique qui s'offre à notre ville : transformer cet espace en un grand parc urbain. Clichy manque cruellement d'espaces verts accessibles et adaptés, essentiels pour le bien-être des habitants. La création d'un parc sur ce site permettrait : -De doter Clichy d'un véritable poumon vert, comparable aux réussites des communes voisines comme Saint-Ouen. -D'améliorer la qualité de vie des habitants en offrant un lieu de promenade, de détente et de rencontre, aujourd'hui insuffisant dans notre ville. -De faire de cet espace un symbole de durabilité et d'inclusivité, accessible à toutes les générations. Ce projet, attendu par de nombreux Clichois, contribuerait à répondre aux enjeux écologiques, sociaux et urbains de notre territoire.
05/01/2025	321	CL							1	1					1									En tant que voisin je souhaite donner mon avis pour demander à ce que les parcelles du Stade Racine, la Maison des associations et celle de l'Hôpital Beaujon soient toutes classifiées en « Parcs et Jardins » zone UEp6z1 comme l'actuel Parc Roger Salengro. Ceci permettrait d'obtenir dans le futur un agrandissement conséquent du parc Roger Salengro et offrir aux habitants du quartier un espace vert vaste de 17,4 ha et accessible d'un seul tenant comparable au Parc des Buttes de Chaumont (25ha). Le parc Salengro étant totalement saturé les week-ends, un espace vert plus conséquent serait le bienvenue et nécessaire à la qualité de vie de Clichy.

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité	Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage				Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement				Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire		
05/01/2025	322	CL				1	11		1		1								La situation à Clichy devient insoutenable. Nous vivons dans une ville où le béton domine chaque recoin, où les espaces verts sont réduits à quelques mètres carrés épars et insuffisants. Pendant ce temps, les promoteurs immobiliers continuent de défigurer notre environnement en érigeant toujours plus de constructions. Cela doit cesser. Avec la probable démolition de l'Hôpital Beaujon, nous avons notre seule et unique chance de donner à Clichy ce qu'elle n'a jamais eu : un grand parc digne de ce nom. Un véritable espace vert de plusieurs hectares, accessible à tous, pour respirer, se détendre et enfin contrer cette bétonisation galopante qui étouffe notre ville. Il est hors de question que ce site devienne encore un projet immobilier ! Les habitants de Clichy en ont assez de voir leur ville sacrifiée au profit d'intérêts financiers.
05/01/2025	323	CL				1	1		1							1			Habitante de l'impasse Villa Simone Bigot : Farouchement opposée aux programmes voisins : hauteurs trop élevées Prisme R+9 et plus. "STOP. Laissez-nous respirer. J'ai entendu dire que des immeubles de R+11 allaient certainement se batir juste derrière l'impasse ; ce qui va encore une fois nous bétonniser notre vue.RAS LE BOL. Notez le bien que l'impasse est contre."
05/01/2025	324	CL					1		1		1					1			Ville la plus dense de BNS et plus dense que Paris, la production de logements doit être répartie ailleurs "Compte-tenu de la densité de la population de la commune de Clichy (21 000 habitants /km² selon les chiffres de l'Insee), supérieure à celle de Paris (19 900 hab/km²), densifier encore l'habitat ne peut se traduire que par une détérioration de la qualité de vie des habitants (perte de vue, de lumière, engorgement des transports en commun, stationnement, accès aux services publics, écoles, crèches...). Clichy est la plus dense de Boucle Nord de Seine (Asnières 19 000 habitants/km², Argenteuil 6 200 hab:km²), Bois-Colombes 15 500 hab/km², Colombes 11 300 hab:km², Gennevilliers 4 200 hab/km², Villeneuve-la-Garenne 8 000 hhab/km²). Cette charge doit être répartie sur les autres communes. Il est indispensable de lutter contre la spéculation foncière des promoteurs. Le droit à la lumière du jour doit être garanti. Les constructions neuves doivent préserver la vue, l'accès à la lumière des premiers habitants, (...). Les appartements neufs doivent être lumineux (ce qui est loin d'être le cas). " Propositions : Limitation de la hauteur : 20 m maximum. Mener des études d'ensoleillement systématiques. Reconvertir les bâtiments vétustes, bureaux vides et entrepôts désaffectés en gardant leur enveloppe (sans extensions). Déplore qu'" à Clichy où les immeubles de 32 m sont devenus la règle depuis quelques années, aux dépens des autres habitants".
06/01/2025	325	CL								1		1							Demande d'étendre l'espace vert jusqu'à la rue Georges Boisseau.
06/01/2025	326	Ile-St-Den										1							Incompatible de prévoir des immeubles de 35 m de hauteur face à la zone Natura 2000 de l'Ile-Saint-Denis (présence de Martins-pêcheurs en particulier)
06/01/2025	327	Epinay							1			1							Manque d'ambition sur l'écologie. Impasse sur la zone Natura 2000 de l'Ile-Saint-Denis et sa réserve ornithologique. Préserver les rares espaces abritant la biodiversité. Préserver le bien-être des habitants. Le port de Gennevilliers (dont le projet Green Dock) profiterait de ce PLUi pour tuer la zone Natua 2000 et pourrir les riverains avec des camions à 30 m de hauteur 24/24 et 7/7.
06/01/2025	328	Aubervilliers						1				1							Non au projet Green Dock : 30 ou 35 m de hauteur, 90 000 m² d'entrepôt sur 4 étages du fait des incidences notables sur le périmètre proche et les habitants de l'autre rive de la Seine : bruit, pollution, pollution atmosphérique et lumineuse. Ceci alors que 15 % seulement des approvisionnements seront par péniche. Quelles priorités pour la commune ? Redéveloppement des activités industrielles de la France (mais avec peu de main-d'oeuvre et sous-payée !) ou transition écologique ? Contradiction par rapport aux objectifs annoncés du PLUi (renaturer les berges, protéger les caractéristiques paysagères et patrimoniales , trames verte et bleue, ...). Ce projet fait un effet de barrière, contraire aux objectifs visés. Une enquête publique ne met jamais l'accent sur les aspects les plus déterminants qui mériteraient un débat avec la population.

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage				Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, mobilité et transports (modes de déplacement, voirie, etc.)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, patrimoine remarquable et vernaculaire)	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
06/01/2025	329	CL									1			1		1							Les barres de l'îlot Sanzillon (rue Boisseau) seront bientôt démolies en vue d'un futur projet. Il serait bien d'améliorer l'environnement urbain de ce secteur très minéral (surchauffe estivale). Il faudrait créer des larges trottoirs, des alignements d'arbres et des espaces verts.
06/01/2025	330	CO											1	1	1							1	Contre la possibilité de surélever les pavillons de 1 mn car impact fort pour les rues étroites et les impasses. Il habite rue Nouvelle et subit des problèmes de stationnement du fait que de récents programmes n'ont pas prévus un nombre suffisant de places. Les participants (entraînements) et le public (matches) du Stade Yves-du-manoir se garent dans tout le quartier, rendant impossible l'accès aux logements. L'augmentation de hauteur des pavillons permet leur transformation en appartements, via la surélévation. Enfin, les rues et les autres infrastructures ne sont pas prévues pour accueillir tant de personnes.
06/01/2025	331	AR													1				1		1	Maintien de la diversité des quartiers. "Pour qu'un PLU réussisse, il faut à la fois qu'il soit ambitieux sur tous les plans (habitat, environnement, sécurité, santé publique, etc.) et qu'il parvienne à maintenir un équilibre dans les besoins des uns et des autres. Les besoins sont grosso-modo les mêmes pour tous, mais chacun peut avoir des priorités différentes. Comme la richesse d'une ville, c'est sa diversité, il ne faudrait pas, à la nécessité de bâtir de nouvelles habitations et de rénover les anciennes, pour résoudre les dramatiques problèmes du mal-logement, sacrifier les zones pavillonnaires existantes qui permettent encore aujourd'hui de maintenir un art de vivre et une convivialité entre voisins. Or, pour des raisons de rentabilité financière, même si le prétexte avancé est d'ordre social, les zones pavillonnaires sont parfois mitées par des promoteurs peu scrupuleux qui multiplient les démembrements de pavillons pour les transformer en petits logements. Cette densification (qui s'accompagne de diverses nuisances, dont des problèmes de stationnement de voitures) entraîne des rotations accélérées de population et une anonymisation des habitants, signant la mort sociale d'un quartier. Pour sauvegarder ce qui peut l'être encore, il est indispensable de limiter les possibilités d'extension des bâtiments, par exemple en n'autorisant pas une augmentation de leur hauteur".	
06/01/2025	332	CL												1									Il demande de favoriser les échanges thermiques entre la ville et la Seine pour maintenir un déplacement de l'air frais nocturne depuis la Seine. Pour ce faire, à proximité de la Seine, il faut diminuer le taux d'emprise autorisée à 40 % afin de favoriser le passage de l'air et diminuer la hauteur des bâtiments autorisés à 4 étages.
06/01/2025	333	BC													1	1			1		1	Attrait du quartier pavillonnaire (à prix d'achat élevé) et atmosphère de village à préserver. Au sein de l'intercommunalité, nos spécificités sont à prendre en compte. Refus de la densification qui modifier le caractère urbain : architecture, attractivité, calme et identité. La production de logements sociaux n'est ni faisable, ni souhaitable car cela se concentrerait dans les quartiers densifiables de la commune, allant à l'encontre de la mixité sociale. Le bruit du trafic aérien constitue une nuisance majeure (impossibilité d'ouvrir les fenêtres durant l'été > climatisation). Conclusion : respecter les habitants et protéger le tissu pavillonnaire ... masi agir ensemble contre les nuisances, notamment aériennes.	
06/01/2025	334	BC												1		1						1	Le PLUi ne doit pas uniformiser les règles mais préserver les identiés, notamment les pavillons et les jardins sur Bois-Colombes. La production de logements sociaux dans les secteurs d'habitat collectif déséquilibrerait la commune. Nécessité de nouveaux espaces verts.

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes de déplacement, TC, vélo...)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	
07/01/2024	E335	CO	avo cat			1	1															document ci-joint valant observation sur la version arrêtée du PLUi de Boucle Nord de Seine pour le compte de M. Jean-Pierre Corlouer, propriétaire de deux lots de copropriété sis 156 avenue Charles de Gaulle à Colombes (92). Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après les observations qu'appellent de notre part la version arrêtée du projet de PLUi de BNS dont le règlement graphique classe les parcelles cadastrées section DF enfin numéro 325, 366 et 365 situé le long de l'avenue Charles de Gaulle, en zone UR4h3. Pour les raisons ci-après exposées, un tel micro zonage enclavé au sein d'une zone UM3f6 plus vaste est une anomalie qui mérite d'être corrigée dans la version approuvée du PLUi, etc....
07/01/2024	336	CL				1										1						Il semblerait qu'il y ait une erreur dans ce document. Le zonage des terrains des anciennes serres municipales ne respecte pas les conclusions de l'enquête publique ni les décisions prises par la ville de Clichy. La zone UEp6z1 prévue pour préserver l'espace vert n'a pas été étendue jusqu'à la rue Georges Boisseau, laissant place à un risque de construction d'immeubles.
07/01/2024	337	GE	Ass o					1	1	1	1											Les emplois de Gennevilliers ne sont pas adaptés ux habitants de Gennevilliers. Les travailleurs n'y habitent pas et les habitants n'y travaillent pas. Il faut une diversification des activités de Gennevilliers, qui devrait se tourner vers des activités de proximité (petit commerce, artisanat, services à la personne, éducation-formation, sanitaire et social, administration publique, économie sociale et solidaire) qui offrent des emplois moins qualifiés, en meilleure correspondance avec les profils des populations résidentes. De même, la politique des transports devrait privilégier les transports de proximité permettant un maillage local, plutôt que des grands transports de transit à fonction métropolitaine, qui traverse le territoire sans le desservir. En synthèse, si le pôle de Gennevilliers veut assurer son rôle de structuration de son bassin local, mieux vaut axer sa politique de développement sur l'appui à des petites initiatives, plutôt qu'à des grands projets qui ne sont pas utiles au territoire
07/01/2024	338	CO	Ass o													1						Vous trouverez en PJ notre contribution. Nous souhaitons que tout ce qui est indiqué dans la Charte de l'Arbre adoptée par la Ville de Colombes soit inclus dans le PLUi pour lui donner une valeur règlementaire. Nous espérons que les oublis pourront être corrigés dans une version définitive et que la protection des espaces de nature et des arbres sera à la hauteur des enjeux. Pièce Jointe reçue
07/01/2024	339	GE	institut ion nel			1	1											1				Adoma, qui gère des residences de jeunes travailleurs souhaite une modification des règles du projet de PLUI applicables à la parcelle, cadastrée 000 N 156, de la résidence (catégorie logement-foyer au titre du CCH et sous-destination hébergement au titre du CU) afin de transformer des chambres en studios par sur élévation.
07/01/2024	340	CL												1		1						Je souhaite exprimer mon opposition à la construction d'immeubles dépassant 4 étages dans le quartier Seine Liberté à Clichy. Ce quartier mérite un aménagement plus respectueux de la qualité de vie des habitants, favorisant des espaces verts, des jardins, et des parcs. Ces aménagements permettraient de rendre le quartier plus agréable, respirable, et en harmonie avec les enjeux environnementaux actuels. Un véritable écoquartier devrait offrir des espaces accessibles à tous, favorisant le bien-être, la convivialité et la biodiversité. Construire des immeubles trop hauts ne ferait qu'accroître la densité urbaine, au détriment de l'environnement et des besoins des riverains. Il est essentiel de privilégier des bâtiments à taille humaine et de préserver des zones de verdure pour garantir un cadre de vie sain et accueillant.
07/01/2024	341	AR												1		1						il faut arrêter de bétonner à Argenteuil. On rêve de cet Argenteuil champêtre devant les tableaux des impressionnistes. Joignons la parole aux actes : non aux constructions au pied de la butte d'Orgemont comme au centre-ville comme à côté des berges de Seine !!!

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZAZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes actifs, deux, trois roues...)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire)	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire
07/01/2024	342	AR				1								1	1		1						Nous avons la chance d'avoir un espace vert pour compenser la pollution de l'autoroute A15 aux abords de notre quartier. Cette butte est magnifique, son moulin historique et fait partie de l'histoire d'Argenteuil. A l'heure de la végétalisation des villes pour lutter contre la pollution, le réchauffement et offrir un cadre de vie agréable aux habitants, elle est plus que jamais nécessaire. Ce terrain devrait être racheté par la ville et devenir un zone inconstructible pour la préservation de l'environnement.
07/01/2024	343	AR													1								J'aime mon quartier, je suis attaché à son histoire et je ne souhaite pas qu'il soit dévisagé par la construction d'immeubles. La butte d'Orgemont est le poumon de notre ville.
07/01/2024	344	AR													1								Nous avons le bonheur d'avoir la butte d'Orgemont, un grand espace magnifique et varié. Et je trouve stupide que l'on veuille supprimer ce qu'il y a de bien à Argenteuil.
07/01/2024	345	CL													1					1			Nous demandons des espaces verts, des jardins, des parcs, pas des immeubles de plus de 5/6 étages ! Nous voulons un cadre de vie agréable, respirable, et adapté aux besoins de tous. Pour le terrain des gens du voyage , nous demandons un espace entouré de végétation, surtout près de la Seine, pour qu'il soit intégré au paysage de manière harmonieuse, tout en offrant un environnement agréable et respectueux pour tous.
07/01/2024	346	CL				1									1								Projet de l'îlot Boisseau dans la ville de Clichy : le zonage indiqué dans l'annexe "5.4 Plan de zonage Clichy-la-Garenne" comporte une erreur au niveau de l'îlot Boisseau. Conformément aux conclusions de l'enquête publique du projet de modification n°9 du PLU de Clichy et en concertation avec les riverains, il a été décidé par la ville de Clichy et sur l'avis du commissaire enquêteur, que le terrain central de l'îlot Boisseau (anciennes serres municipales), classé UEp6z1 sur l'annexe, se prolonge jusqu'aux abords de la rue Georges Boisseau et ne reste pas uniquement confiné au centre de l'îlot.
08/01/2025	347	CO	aménageur ZAC			1	1		1														Voici les remarques et point d'alerte d'éCo.urbain SPL, aménageur de la ZAC DE L'ARC SPORTIF, pour le compte de la Ville de Colombes : - La cartographie fait apparaître l'institution d'une taxe d'aménagement sur le secteur de la ZAC, hors la ZAC est exonérée de la Taxe d'Aménagement. Il convient de corriger la cartographie. - Il convient de supprimer le plan joint au PLUi comme étant le plan de la ZAC. En effet, celui-ci n'indique pas le périmètre de la ZAC et n'est pas cohérent avec le reste des indications figurant dans le rapport de présentation et le règlement. Nous demandons à ce que ce plan soit remplacé par un simple plan périmétral de la ZAC. - Nous émettons un point d'alerte sur la cartographie qui indique des emplacements réservés pour équipements qui ne sont plus d'actualité. - Nous émettons un point d'alerte sur l'article portant sur les surfaces plantées. Celles-ci doivent être calculées à l'échelle de l'unité foncière et non à l'échelle de l'îlot. - Le PLUi semble vouloir mettre fin à la dispersion des différents zonages de la ZAC au bénéfice d'un zonage dédié UPC001 réparti en 2 secteurs A et B. Pourtant, on note que le plan des secteurs mentionné au règlement ne recouvre pas tout le périmètre de la ZAC. Il reste des secteurs en UE6i9 et UA6b5
08/01/2025	348	CL							1		1	1	1	1	1								Cette politique va amener de nouveaux habitants et entraîner une surdensification de notre ville, alors que les infrastructures (écoles, équipements) ne suivent pas, ainsi que des flots supplémentaires de voitures et de voyageurs dans les transports (déjà des embouteillages monstres avec pollution associée et la ligne 13 du métro totalement saturée). Enfin, en ce qui concerne la zone BIC, pourquoi ne pas utiliser les bâtiments existants pour fournir des espaces aux associations pour les activités culturelles et sportives, puisque les espaces existants sont supprimés par la municipalité existante (p. ex. vente Espace H. Miller, Gymnase H. Barbusse...). Cela permettrait aussi de créer un espace vert qui manque cruellement dans cette ville. En ce qui concerne Beaujon, je suis totalement opposée à la fermeture de l'hôpital.

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/Port/Tertiaire	Équipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes de déplacement)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
08/01/2025	349	AR											1	1								La mairie d'Argenteuil souhaite aménager la zone en friche qui fait l'angle de la rue du Clos des Moines avec l'avenue Stalingrad. Je mets en alerte cette idée si cela est pour installer des pavillons et batiments 'habitation par rapport à la circulation, nuisance sonore et trafic, la zone est déjà saturée donc c'est une mauvaise idée	
08/01/2025	350	CO	com ple men t				1															Dans l'article 3.7.4 du Règlement portant sur la zone UA6b3, nous demandons l'intégration d'une possibilité de déroger à la règle de la distance minimale de 8 m entre bâtiments sur une même parcelle, pour des bâtiments hors habitation.	
08/01/2025	351	BC													1					1		Afin de préserver le tissu pavillonnaire et ses jardins qui fait toute la qualité de vie de Bois-Colombes, il faut absolument intégrer le pavillon du 32 rue Victor Hugo (parcelle G141) dans les pavillons et jardins remarquables afin d'éviter toute velléité de destruction du pavillon pour construire un immeuble sur ce terrain. Ce jardin magnifique favorise la diversité (plantes, fleurs, nombreux oiseaux) et doit être préservé à tout prix ainsi que le pavillon. Ce pavillon faisait partie à l'origine des pavillons construits par les ingénieurs Schutz et Daumain au même titre que ceux de la villa, et doit donc également être préservé avec son jardin.	
08/01/2025	352	AR													1							nécessité de ne pas autoriser l'urbanisation de la parcelle 0016 à Argenteuil. Cette parcelle est entièrement végétalisée et directement rattachée à un parc de dimension départementale. Elle abrite une biodiversité exceptionnelle en milieu urbain, ce qui en fait un atout précieux pour la qualité de vie des habitants et pour la préservation de l'environnement. L'urbanisation de cette parcelle entraînerait la destruction d'un espace naturel unique, riche en faune et en flore, et contribuerait à la diminution des espaces verts en milieu urbain. De plus, la parcelle joue un rôle crucial dans la régulation du climat local, la filtration de l'air et la gestion des eaux pluviales. Il est essentiel de préserver cet espace pour les générations futures et de promouvoir des politiques d'urbanisme respectueuses de l'environnement. Je demande donc que la parcelle 0016 soit maintenue en l'état et intégrée dans les zones protégées du PLUi de Boucle Nord de Seine.	
08/01/2025	353	CL									1		1									Arrêtez la densification. On peut déjà constater une saturation des transports, des équipements sportifs intérieurs et de plein-air insuffisants, des accueils périscolaires inadaptés (cf accueil des dernières vacances scolaires) etc..	
08/01/2025	354	CL											1		1							Une densification incompatible avec les besoins environnementaux et sociaux Face à la crise climatique, il est impératif de réduire les îlots de chaleur urbains, de préserver les sols et d'augmenter les espaces végétalisés. Ces choix compromettent la santé et le bien-être des habitants. De plus, les infrastructures locales (écoles, transports, équipements de santé) sont déjà saturées. Une densification accrue risque de submerger les capacités des services publics, réduisant leur efficacité et creusant les inégalités d'accès. La fermeture prévue de l'hôpital Beaugon en faveur de logements ne ferait qu'aggraver cette situation. Des risques pour les relations entre les habitants et l'identité de Clichy Une ville trop dense compromet les liens sociaux en multipliant les tensions liées aux nuisances : bruit, embouteillages, pollution de l'air.	

[illegible]

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement		Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS		
					OAP ER	Zonage		Règlement	Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes actifs, deux TR, etc.)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements		Mixité sociale	pavillonnaire
08/01/2025	361	BC				1								1	1		1				1-la géothermie n'est pas possible mais récupérer l'énergie fatale, oui : celle des égouts, des ordinateurs et autres appareils restituant de la chaleur. Rénovations et nouvelles constructions pourraient inclure de telles récupérations. 2 - en plus de la végétalisation des toitures, ces dernières pourraient être aménagées en espaces de détente pour les habitants ce qui permettrait de gagner de l'espace pour éviter d'être "les uns sur les autres" 3 - les salles de bain avec fenêtre et plus spacieuses pour servir de buanderie - lave-linge et séchoir. Sinon le linge doit sécher dans les chambres ou séjours humidifiant l'appartement et peu agréable dans le décor. De plus cela limiterait l'usage de sèche-linge très énergivores. Les escaliers plus agréables et eux aussi avec fenêtres encourageraient la population à utiliser ses pieds. Meilleur pour la santé et les finances de l'assurance-maladie.		
08/01/2025	362	AS				1	1								1						Nous venons vers vous au sujet de la parcelle T 122, d'une contenance de 1.220 m², donnant sur les rues Jean-Jacques Rousseau et de Prony - 92 600 Asnières sur Seine. Le projet de PLUi gèle toute possibilité d'aménagement et de valorisation, et nous souhaitons au contraire y faire édifier des immeubles en R+4 voire R+5. En réalité, cette parcelle constitue quasiment une friche, enclavée de hauts pignons, qu'il serait bon de reconvertir en projet novateur. Afin de respecter l'esprit et la tendance vers la valeur verte, à laquelle nous sommes également sensibles et que nous comprenons, nous souhaiterions apporter des orientations ambitieuses et novatrices dans ces domaines, par exemple avec des murs ou toits végétaux, et des dispositifs de captation de l'énergie solaire et autres. La parcelle T122 et situé en plein centre-ville et propose de multiples solutions d'aménagement notamment elle relie la rue Jean-Jacques-Rousseau à la rue de Prony. Elle est proche de la rue de métro Gabriel-Péri. Contrairement à ce qui est projeté sur la carte graphique cette parcelle n'a rien de remarquable. La bâtisse principale est archaïque et en mauvais état. Nous souhaitons qu'elle soit rapidement démolie.		
08/01/2025	363	AR				1						1		1							En tant que riverain (rue du clos des Moines), je suis fermement opposé au projet de construction d'immeubles R+5 et d'habitations individuelles sur cet espace vert et boisé. je suis particulièrement concerné par les pollutions sonore, visuelle et atmosphérique engendrées par ces immeubles et habitations, du fait de leur construction tout d'abord, et de l'augmentation du trafic routier qui sera engendré par la suite		
08/01/2025	364	CL				1									1						Je m'oppose donc au PLUI de BNS et note les 2 erreurs concernant le zonage, tant au niveau du secteur Boisseau qu'au niveau de la rue Médéric, à corriger d'après la ville de Clichy		

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement	Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes actifs, deux, trois, vélos...)	Voirie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
08/01/2025	365	AS	SCI		1	1															Nous sommes propriétaires de plusieurs lots dans un immeuble situé 4 rue Louis Armand à Asnières sur une parcelle cadastrée BC n° 329, au sein de la zac parc des affaires. Lequel eut actuel la parcelle est classée en jaune UPkb. La zone UPK correspond à une zone de renouvellement urbain à destination mixte d'habitations, de bureaux, de commerces, de services et d'équipements publics, développée sur d'anciennes emprises industrielles, au sud-est de la commune. Le PLUi classe la parcelle en zone UPAS02b, fixe un linéaire de commerce de type 1, instaure une limitation de hauteur à 3 niveaux et définit un emplacement réservé aux espaces verts et continuités écologiques. De plus, il inclut le terrain concerné dans le secteur de mixité sociale n° 5, avec 35% de logements sociaux dès le premier mètre carré construit. De la parcelle et si tu es dans l'OAP sectorielle grésillon Seine. L'article 4 de la zone UPAS02 fixe la limite des hauteurs à 32m comme l'ancien PLU. Or, cette parcelle BC 329 il fait l'objet d'une pastille limitant les auteurs un indice 3. Rien ne justifie une telle limitation d'auteur. Nous considérons qu'une telle limitation est entachée d'une erreur de droit et d'une erreur d'appréciation. Nous demandons la suppression de la limitation d'auteur. Quant à l'ER II est difficile de soutenir qu'il puisse permettre la réalisation d'un espace vert qualitatif. Il s'agit d'une bande de terrain de faible largeur qui correspond aux actuels stationnements de l'immeuble. Nous considérons que l'instauration de cet ER et tant entaché d'erreur manifeste d'appréciation. Nous demandons sa suppression. En ce qui concerne l'OAP, elle ne saurait sérieusement concerner p les parcelles situées au sud de la rue Louis Armand. Le périmètre de l'OAP n'est pas conforme au PADD, qui prévoit au titre de son axe 1.2, De conforter l'attractivité territoriale notamment par l'aménagement de secteurs autour des gares. Or, la parcelle BC 329 n'est pas incluse dans le secteur déterminé en page 10 du projet de PADD autour de la gare des grésillons. De plus, l'OAP prévoit l'implantation d'un équipement public ou culturel sur la parcelle. Par suite bien sûr l'instauration d'une telle restriction, alors que les personnes publiques ne sont pas propriétaires du foncier, est entachée d'erreur de droit. En conclusion, nous demandons qu'un nouveau périmètre soit défini pour l'OAP et que des équipements et aménagements projetés sur la parcelle BC 329 soit supprimé
08/01/2025	366	AR				1									1						Le basculement du quartier de la butte d'Orgemont se joue notamment sur le devenir de la butte, créer un espace familial et convivial avec des aires de jeux, des espaces de repos pour que les gens aient envie de s'y retrouver et laisser la nature à l'état brut.
08/01/2025	367												1		1						inquiétudes sur l'équilibre entre le nombre et les surfaces des espaces verts prévues dans le futur et l'augmentation croissante des logements exigés par le présent PLUI . Néanmoins il nous semble que ces directions sont contradictoires et impossible à respecter dans le futur.
08/01/2025	368	CL				1									1						En raison de la forte urbanisation et l'arrivée massive de familles à Clichy, il est réellement nécessaire et essentiel que les parcelles du Stade Racine, la Maison des associations et celle de l'Hôpital Beaujon soient toutes classifiées en « Parcs et Jardins » zone UEp6z1 comme l'actuel Parc Roger Salengro.
08/01/2025	369	CL				1									1						En ce sens, il me semble important de reconsidérer le zonage appliqué aux parcelles suivantes : Stade Racine, Maison des associations et Hôpital Beaujon afin qu'elles soient toutes classifiées en tant que "Parcs et Jardins" en zone UEp6z1 comme l'actuel Parc Roger Salengro. Lors du déménagement de l'hôpital cela permettrait une extension naturelle du parc actuel

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement	Emploi/ ZAZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes de déplacement)	Voirie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
08/01/2025	370	AR				1	1								1						Contestation du classement de la parcelle cadastrée « parcelle 248 feuille 000 AP01 » sise 26 rue de Vaucelle – 95100 Argenteuil en « espace vert ou paysager à protéger », d'une superficie de 390m2, sur laquelle est bâtie une maison avec terrasse accolée et garage, suivant permis de construire datant de 1992. Notre parcelle, jusqu'à présent classée comme constructible et ayant fait l'objet d'un permis de construire en 1992 est désormais dans le PLUi désignée comme « espace vert à protéger » à hauteur d'environ 70% de sa superficie. De fait, elle devient inconstructible dans les mêmes proportions. Le périmètre et la superficie de cet espace vert ainsi fixé est arbitraire, incohérent et pose question sur le plan juridique. Les critères pour délimiter les « espaces verts à protéger » ne sont pas connus et objectifs puisqu'ils permettent le classement d'une surface déjà bâtie comme la nôtre en espace vert (Terrasse accolée à notre maison). Plus spécifiquement, concernant notre parcelle nous souhaitons savoir sur quelle étude, sur quelles données est basée la délimitation du périmètre « espace vert à protéger ». L'absence de cohérence, de justifications et de critères clairs précis et objectifs à voir classer notre parcelle en « espace vert à protéger », au regard de l'ensemble des parcelles du quartier, voire de la ville et par rapport aux enjeux environnementaux nous incite à la remettre en cause. Nous sollicitons que nos observations et contestations soient prises en considération et que le classement de notre parcelle en « espace vert à protéger » soit réexaminé.
08/01/2025	371	CL				1									1						Suite à la concertation avec les habitants de Clichy et aux conclusions de l'enquête publique, il a été reconnu la nécessité de conserver le terrain des anciennes serres municipales en espace vert. Mais il ne suffit pas de l'indiquer tel qu'il a été indiqué sur votre plan de l'annexe "5.4 Zonage Clichy-la-Garenne" : il doit se prolonger tout le long de la rue Georges Boisseau afin de rester accessible et ouvert vers l'extérieur et prévenir des nombreuses nuisances qui seraient engendrées. il est demandé une modification du plan de zonage sur l'îlot Boisseau. * PLUi arrêté : zone UEp6z1 isolée en coeur d'îlot * demande d'évolution : zone UEp6z1 étendue à la rue Boisseau" Merci donc de bien vouloir ajuster le plan de zonage du PLUi en conformité avec le projet prévu par la Ville et en accord avec la volonté des habitants.
08/01/2025	372	CL				1									1						texte à peu près identique à l'observation précédente
08/01/2025	373	AR				1	1								1						En parcourant les pages du Livret du Patrimoine Argenteuil (4.4.1), nous constatons, avec effarement la reprise in extenso, avec les erreurs historiques d'appellation, et surtout des oublis d'éléments essentiels à protéger, sous forme de listes de bâtiments ou ensembles urbains, établies sur aucun critère lisible, à "Ne pas démolir". Mais son ancien centre-ville, l'île Héloïse et les berges de Seine ne bénéficient d'aucune protection globale, architecturale, urbaine et paysagère. Lors de l'enquête publique sur la modification N°12 du PLU, le Comité Jean Vilar avait déposé un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de l'ancienne ville close et de l'ancienne île, espace appelé à devenir Site Patrimonial Remarquable, comme c'est le cas dans 6 villes du Val d'Oise. Nous constatons avec tristesse et amertume, que rien n'a été retenu de ce projet, c'est pourquoi, le bureau du Comité Jean Vilar a décidé de le soumettre à nouveau dans l'actuelle enquête.
08/01/2025	374	AR	Ide m 373							1	1				1						Les précédents signalements effectués de recensement du patrimoine remarquable ne sont pas repris dans ce PLUi. Idem concernant les erreurs grossières alors dénoncées : Pavillon Roquelaura, mosaïque Coulouma, ... Qu'en serait-il d'une démolition partielle ? Qui serait l'arbitre ? Exemple de l'ancienne Poste qui a été défigurée. Absence de protection globale sur la commune. Aucune méthodologie de sélection de ce patrimoine.

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement	Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes actifs, doux, TC, etc.)	Voie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire		
09/01/2025	375	BC										1	1		1						Par rapport au développement du vélo, la priorité doit être le franchissement de la Seine : les ponts actuels ne prévoient pas pour la plupart des voies spécifiques pour vélo : il est donc nécessaire de construire des ponts à mobilité douce ou de réduire la place de la voiture sur les ponts existants. la priorité doit être à la suppression de toutes les "voies sur Seine" (Clichy, Argenteuil, Asnières, Gennevilliers) et le remplacement par des voies douces, des activités et commerces en lien avec la Seine	
09/01/2025	376	BC	idem 116																		idem 116	
09/01/2025	377	CO										1			1						il est dit dans le document1.5 page 217 "le projet urbain imagine la création d'un axe structurant fort piétons-vélos au coeur du quartier (dédié essentiellement aux déplacements doux). Il se développera en parallèle au Bd Charles de Gaulle et sera un cheminement apaisé simulant une vie de quartier. Ce nouveau chemin se développe en continuité des espaces publics du quartier de la Marine. Il sera un véritable corridor écologique porteur de biodiversité, sur toutes les séquences de son parcours. Il sera ainsi ponctué par des espaces verts d'hyper-proximité (jardins, placettes, petits squares...) qui formeront un réseau d'îlot de fraîcheur et de niches écologiques, ils seront également des espaces de gestion des eaux pluviales. L'espace central du quartier prendra la forme d'un grand parc, poumon écologique du Petit Colombes, mais aussi lieu de partage et de mixité sociale. Ce parc sera créé par extension du Square Victor Bosch (sa surface existante sera doublée)". Or, si l'on regarde les plans de zonage, le square se situe en zone UR6F7 incluant le parc actuel ; si l'on double le parc (comme dit dans le document) cela représente presque l'ensemble de la zone. De plus il n'y a aucun OAP sur le secteur. Comment justifier ce zonage sur le parc et sur l'extension de celui ci ?	
09/01/2025	378	CO					1														la hauteur maximale autorisée dans la zone pavillonnaire de Colombes (UR4H3) me semble plus élevée qu'elle n'était auparavant dans le PLU de Colombes (zone UDa), ce qui est regrettable et à corriger	
09/01/2025	379	CL							1	1	1				1			1			Cette densification urbaine et cette artificialisation des sols sur une commune disposant de peu d'espaces verts de va pas dans le sens d'une transition environnementale "ambitieuse", La suppression et le manque de bâtiments disponibles pour les activités associatives et l'enrichissement du "vivre ensemble" constituent une perte de chance pour le bien-être de la population et la paix sociale. Ce projet ne répond pas au manque de logements sociaux. Enfin, l'absence de planification de ressources supplémentaires pour répondre aux besoins de ces nouveaux habitants (crèche, école, collège, lycée, centre de soins, moyens de transport) ne peut garantir à ce territoire un "équilibre riche de ses diversités".	
09/01/2025	380	gen eral	Ass o Urg enc es patr imoi ne				1														Les règlements des PLU avaient le mérite certain d'inventorier, à des fins de protection, les éléments de bâti remarquable et de créer des règles contraignantes pour les projets menés à proximité immédiate de ces éléments. Ce mécanisme permettait, par un recours aux règles d'urbanisme nonobstant l'existence ou non d'une protection aux monuments istoriques, de reconnaître la valeur du patrimoine urbain et d'en assurer la préservation de manière effective. Au PLUi, ces règles viendraient à disparaître en ce que les mesures de protection se limiteraient désormais strictement au terrain d'assiette du bâti patrimonial et non à son environnement immédiat. Il s'agit d'une régression regrettable. Nous vous demandéons de bien vouloir assortir votre avis d'une condition tenant au maintien d'une règle générale de protection du patrimoine bâti élargie aux abords du bâti remarquable identifié.	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement		Equipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes doux, Tr. vélo)	Voirie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire		
09/01/2025	381	BC					1							1	1	1	1	1					1) Protection du patrimoine bâti : ❑ La Mairie : il est indispensable de garder l'intégrité du bâtiment en ne permettant pas de modification de façade sous aucune forme : Adjonction de bâtiment, construction d'une passerelle, agrandissement du bâtiment vers l'arrière en prenant sur l'espace du square. ❑sauf erreur, je n'ai pas vu le 45/47 rue Raspail ❑ La façade de l'école Jules Ferry, construction des années 1930 est un patrimoine remarquable 2) Rapport des nuisances aériennes : l'arrêté et le plan de zonage ne comporte des données que pour Argenteuil et l'aéroport Charles de Gaulle, or BC est de plus en plus impacté par le bruit des avions privés vers l'aéroport du Bourget, notamment les vendredis et dimanches. Les avions de ce type sont très bruyants et volent très bas puisqu'ils sont en phase d'atterrissage. Ces nuisances sont relativement récentes (moins de 10 ans) et ne sont jamais prises en compte dans les rapports. 3) En général, je suis d'accord avec les recommandations du rapport de l'autorité environnementale 4) J'ajouterai en particulier pour Bois-Colombes, Le Plui doit privilégier une intense végétalisation des quartiers en aménagement, notamment en apportant une vigilance toute particulière au projet de réaménagement du centre-ville autour de la nouvelle gare. Le bâti devrait être à énergie positive exclusivement, les plantations en plein terre, la circulation non motorisée. Le reste de la ville ne peut être densifié plus qu'il ne l'est déjà en raison du manque d'espaces verts publics, la végétalisation repose donc sur les jardins privés. Il faut augmenter les plans de circulations douces à l'échelle de la ville d'un seul tenant, particulièrement pour les pistes cyclables qui n'existent pas actuellement et sont toujours fractionnées dans les projets présentés à la population. Aucun permis de construire public ou privé ne devrait être accordé si le bâtiment ne comporte pas un accès et un parking pour vélos sécurisés (CF gymnase Jaurès). Les permis de construire des immeubles d'habitats collectifs devraient comporter une obligation HQE et végétalisation des pieds de façade, des espaces communs.
09/01/2025	suite 381																						A noter que la demande de densification dans un périmètre de 800 mètres autour des gares est inapplicable à Bois-Colombes puisque les villes voisines sont toutes à moins de 800 mètres des 3 gares de Bois-Colombes. Les quartiers des 2 gares principales Bois-Colombes et Bécon (sur le territoire d'Asnières et de Courbevoie) sont les quartiers déjà les plus denses de la ville. Il faut toujours tenir compte de la très petite taille de la ville et de la densité déjà existante et du rapport espaces verts/ habitants inférieur à 3m² par personne. 5) Enfin, le projet de Greendock au port de Gennevilliers : Ce bâtiment, destiné à la logistique de transport, au stockage de marchandises, de 92 000 m² (soit environ 9 à 10 terrains de football) se composera de 4 étages, fera 600m de long et 35m de haut. Il va être construit en face d'un site classé Natura 2000. C'est la première zone non anthropique d'Île-de- France : la présence humaine y est interdite. Il s'agit d'un îlot de verdure, constitué uniquement de forêt. Il y a des espèces protégées. Par ailleurs, ce projet entraînera l'augmentation de la circulation, environ 700 camions devraient transiter chaque jour par cet entrepôt augmentant les nuisances sonores et de pollution aériennes d'un secteur déjà particulièrement exposé. Les promoteurs admettent un dépassement des limites autorisées de pollution sonore Le danger est grand pour cette zone naturelle : «Green Dock» signerait la fin programmée d'un des derniers véritables îlots de fraîcheur et de biodiversité de la petite couronne. S'il est construit, cet entrepôt interrompra un corridor de biodiversité et constituera une menace pour la continuité des trames verte (végétal), bleue (aquatique) et noire (nocturne) en région parisienne
09/01/2025	382	CO											1	1									Augmenter la hauteur des bâtiments ou le nombre d'étages autorisés aurait pour conséquence un accroissement de la densification du nombre d'habitants et l'aggravation de la saturation des places de stationnement.

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ZA/ZU/Port/Tertiaire	Equipements, culture théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes actifs, deux, trois roues...)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire)	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire		
09/01/2025	383	CL					1		1	1				1		1								Le PLUI doit interdire dans le règlement la possibilité de construire en surplomb sur l'espace public. Ok pour des balcons, mais non aux oriels et surplomb toute hauteur et sur un linéaire trop important. Il faudrait limiter ou interdire les surplombs, totalement dans les rues inférieures à 12m. Dans les rues étroites, ces surplombs créent un effet canyon très désagréable. il faut limiter l'épaisseur des bâtiments afin de systématiser les logements traversants. Par ailleurs, les nouvelles constructions amènent un surplus de population très important. Ok pour développer la ville, mais où sont prévus les services publics, les locaux associatifs, les écoles et gymnases nécessaires ? aux dernières vacances de Noël, les centres de loisirs étaient saturés, il n'y avait pas assez de place et de personnel pour accueillir les enfants, les nscriptions ont donc été clôturées en avance, à charge aux parents de se débrouiller. Sur les barres de mme de Sanzillon, qui sont démolies pour faire de nouveaux logements, il faut profiter de la mutation de ce site pour élargir les trottoirs, créer de nouveaux espaces verts et de nouveaux espaces publics, en continuité du parc Mozart. Les trottoirs de la rue Boisseau et de la rue Mme de Sanzillon doivent être élargis et fortement plantés et végétalisés, prévoir une piste cyclable également. Le PLUI peut-il ajouter des emplacements réservés pour garantir la construction de ces locaux associatifs ?
09/01/2025	384	AS					1																	Le PLU actuel intégrait une disposition particulière pour les parcelles situées à l'angle de 2 rues, à savoir une emprise au sol majorée pouvant aller jusqu'à 80% et des espaces verts limités à 20%. Après consultation, il apparait que le PLUI supprimerait cette disposition particulière pour les terrains d'angle. Pensez-vous qu'il soit possible de réintégrer au PLUI une majoration d'emprise au sol pour ces terrains ?
09/01/2025	358	CL											1		1									Les innombrables opérations immobilières défigurent la ville: des immeubles toujours plus hauts, collés les uns aux autres, et un manque criant d'espaces verts
09/01/2025	386	CL											1		1									Même discours que l'observation précédente
09/01/2025	387	AR	port e-parole collectif de défense de la Butte aux Minimes				1	1						1	1	1		1						Opposition aux projets possibles sur la friche SIFRU. Les riverains, en grande majorité, veulent préserver cet espace vert pour en faire une zone naturelle à protéger ou une zone naturelle de loisirs sur l'intégralité de la parcelle. la municipalité souhaite aujourd'hui diviser cette friche en trois parties, sans donner le mètreage exact des divisions. Une partie parc (zone NL), une partie habitations (UCB) et surtout des collectifs (zone UB). Les constructions représentent non seulement un danger, mais aussi un non-sens écologique et urbanistique. Il y a un risque de saturation de la circulation et d'une pollution de l'air et sonore sur l'avenue de Stalingrad Pas de plan de circulation. Sur la parcelle d'Orgemont Ouest passe le Trapil, ce qui pourrait poser de graves problèmes de sécurité. Comment construire sur ce tuyau d'hydrocarbure sans danger ? Enfin construire au bas de la butte d'Orgemont, c'est prendre un risque pour notre sécurité nationale. A chaque période du 14 juillet, l'armée française occupe la butte d'Orgemont pour surveiller l'espace aérien mais aussi la capitale, car c'est l'un des points de vus les plus hauts et les plus proches de Paris. C'est un lieu militaire stratégique. Des immeubles constitueraient ici en outre un obstacle à la surveillance directe des sites stratégiques depuis le haut de la butte, comme le port de Gennevilliers.

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/Port/Tertiaire	Équipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes actifs, deux, TC etc.)	Voirie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	
09/01/2025	388	CO				1		1													Je suis propriétaire d'un appartement (99 Rue Youri Gagarine) dans un petit immeuble de 3 étages et, sur la parcelle à l'arrière de l'immeuble, ont été construits dans les années 80 une vingtaine de boxes. Ces boxes vieillissent mal et un grand cèdre occupe le terrain situé entre les boxes et l'immeuble. Il serait bien de pouvoir construire un petit immeuble identique à celui en bord de rue mais le zonage actuel UR4H3 ne le permet pas. Ce zonage correspond théoriquement à un coeur d'îlot (extension de la petite zone de 4 pavillons situés rue de l'égalité) mais en fait le terrain est entouré sur trois côtés d'immeubles R+6, aucune personne ne sera intéressée par l'achat d'une maison de ville sur un terrain entouré d'immeubles très hauts. Il serait donc plus cohérent de dupliquer l'immeuble de devant et de proposer des appartements accessibles à la demande ; de plus un tel projet permettrait de maintenir une zone de verdure conséquente entre les deux immeubles et de conserver le magnifique cèdre. Nous vous demandons donc de bien vouloir étudier cette demande d'extension des zones voisines UR6H5 à la parcelle à l'arrière de l'immeuble.
09/01/2025	389	GE																			les bidonvilles sont en expansion sur le territoire de Gennevilliers. Sont-ils autorisés, au moins de fait ? si oui le PLUI ne devrait-il pas en faire état en stipulant les zones concernées ? sinon ces zones ne devraient-elles faire l'objet de dispositifs anti-intrusion, avec mention au PLUI de l'obligation de tels dispositifs ?
09/01/2025	390	AS	Avo cat																		voir obs 362 du propriétaire
09/01/2025	391	AS	LINCO LN PARTI CIPATI ONS			1															Certaines limites de zones ne sont pas pertinentes au vu des constructions récentes existantes : Prenons à titre d'exemple un cas précis, celui des parcelles : - 000 Y 121, 128 avenue dd'Argenteuil - 000 Y 122, 126 avenue d'Argenteuil - 000 Y 123, 53, rue Lehot Ces 3 parcelles sont situées en zone UM1C5 et pourraient utilement accueillir une construction neuve en lieu et place des bâtiments existants. Mais l'emprise qu'elles constituent est en limite de zone UM4E2 Selon la rédaction actuelle du règlement du PLUI, le positionnement de cette limite de zone mpose à un éventuel projet sur les 3 parcelles précitées de respecter un épannelage qui ne permettait pas de construire dans la prolongement des héberges mitoyennes, notamment l'héberge du n° 55-57 rue Lehot qui s'élève à R+6. Ce faisant l'aspect urbain et architectural qui en résulterait rue Lehot serait dégradé. Nous pensons donc qu'il serait judicieux de déplacer la limite de zone actuellement proposée de façon à ce que l'immeuble R+6 situé aux n°55 et 56 de la rue Lehot soit inclus dans la zone UM1C5 , ce qui permettrait l'émergence d'un bâtiment sur les 3 parcelles précitées en harmonie avec son environnement immédiat.

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culture théâtrale, santé	Animation urbaine, proximité et transports (modes actifs, doux, TC, vélo...)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
09/01/2025	392	VG	Société d'Economie Mixte QUOD AM			1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZAZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes actifs, doux, TC, etc.)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
09/01/2025	398	AS																				Hors sujet. Plaintes sur incivilité et bruits du marché.	
09/01/2025	399	CL							1		1			1		1						Une telle densification urbaine accroît l'artificialisation des sols (sans compter la pollution atmosphérique engendrée par les travaux et les démolitions). Elle va à l'encontre des préconisations visant à préserver l'environnement et atténuer le changement climatique, d'autant plus qu'il y a déjà très peu d'espaces verts à Clichy. Il y a déjà des manques en matière de bâtiments disponibles pour les activités sportives, culturelles et associatives. L'arrivée de nouveaux habitants ne fera qu'aggraver ces problèmes. De même pour les besoins en termes de centres de soins, crèches, etc., et surtout moyens de transport, alors que les lignes de métro sont déjà saturées et que Clichy subit des embouteillages quotidiens. Le projet dit "du Parc BIC" est l'exemple parfait de ce qu'il ne faut pas faire. Pourquoi, au lieu d'y construire des immeubles de grande hauteur, ne pas transformer cette surface en espace vert, tout en conservant certains de bâtiments présents pour les mettre à disposition des associations pour des activités culturelles et sportives ?	
09/01/2025	400	CL				1							1		1							Je suis propriétaire au 38 rue Georges Boisseau et demande que la zone UEp6z1 soit étendue jusqu'à la rue Georges oiseau comme cela a été décidé , Nous voulons des espaces verts et de la lumière pas d'immeubles qui assombrissent les rues	
10/01/2025	401	AR													1							Non à bétonisation de la parcelle végétalisée et arborée en pied de la butte d'Orgemont qui abrite une biodiversité exceptionnelle en milieu urbain + îlot de fraîcheur, puits de carbone et infiltration des eaux pluviales.	
10/01/2025	402	AR													1							Butte d'Orgemont : "on veut du vert, du vert ... et pas du béton".	
10/01/2025	403	VG				1																« La commune de Villeneuve-la-Garenne souhaite formuler des observations concernant le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). La municipalité envisage la construction d'une maison associative au 42, rue Pierre Brossolette. La parcelle cadastrée I 32, actuellement située dans le secteur UM3d4, nécessite une modification de son emprise au sol afin de permettre la réalisation de ce projet, ce qui implique de la reclasser en secteur UM3a4. En collaboration avec QUODAM, la ville s'est engagée à développer un modeste programme d'habitat collectif entre le fleuve et les grands ensembles, à l'angle de la rue Henri Barbusse et du quai Alfred Sisley. Bien que cette zone soit classée dans le secteur UR3i3, les caractéristiques, la configuration du terrain et le projet envisagé justifient une augmentation de l'emprise au sol, de la hauteur ce qui implique un reclassement de ce secteur en UR3e4. Par ailleurs, nous avons relevé plusieurs erreurs dans la composition du dossier du PLUI, notamment : - Dans le livret patrimoine, la fiche numéro 1 située au 9, quai Alfred Sisley est absente ; - La carte d'information de Villeneuve-la-Garenne est incomplète, notamment en ce qui concerne le secteur de préemption urbain renforcé, qui n'est pas représenté ; - Les annexes manquent de la délibération concernant les beaux commerciaux ; - Les annexes ne contiennent pas la délibération relative au DPU ; - Les annexes sont également dépourvues de la délibération sur les clôtures ».	
10/01/2025	404	AR				1									1	1						Impensable de détruire l'espace végétalisé en pied de la butte d'Orgemont, surtout que le terrain est instable et pour bétonner et créer plus de bruit et pollution.	
10/01/2025	405	BC					1														1	communication de 2 nouveaux commentaires. 1) Préservation des abords des tissus pavillonnaires et accompagnement des transitions de gabarits. ... alors que l'article 3.1.10 spécifique ne s'applique pas sur Bois-Colombes qui bénéficie d'un article 5.3.2.3 moins protecteur. 2) Demande de "remplacer, dans l'artice 3.1.8.1 "implantations différentes" par "implantations différentes en ce qui concerne le recul, le retrait et la distance entre les constructions sur un même terrain", notamment pour exclure le cas du dépassement de la longueur du linéaire de façade" qui est de 15 m.	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité							Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage				Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement	Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes Seine, Seine-Saint-Denis, Tr. 2021)	Voie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulees verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire					
10/01/2025	406	CL					1																	1	Prendre en compte la cité Jouffroy Renault (en accord avec précédente contribution du 26 décembre), afin d'interdire la réalisation de sous-sols sous les cours (pour des raisons de stabilité des constructions) et limiter l'emprise au sol à 65 %.
10/01/2025	407	GE					1																		La hauteur du projet Green Dock sur le port de Gennevilliers menace l'écosystème et les espèces protégées de la zone Natura 2000 de l'Ile-Saint-Denis
10/01/2025	408	CL	pro mot eur			1	1																		Observations (9 pages) de Cogedim - Brownfields concernant la ZAC Seine-Liberté sur Clichy qui entre dans une zone de projet UPCL01 et est incluse dans l'OPA sectorielle "Seine-Liberté" et l'OAP thématique 6. Il convient d'ôter le mot "publics" à espaces végétalisés publies , même s'ils seront ouverts au public et/ou rétrocédés. Il convient que la localisation de l'aire pour les Gens du voyage soit indiquée de façon moins précise. Il convient de préciser que les recommandations formulées dans l'OAP ne sont pas juridiquement opposables. Il convient de préciser différemment les règles d'implantation des constructions et volumétrie, de façon à ne pas laisser d'ambiguïté d'interprétation, notamment concernant l'alignement le long des "voies" et "emprises publiques" et aussi des conditions de saillie pour les balcons et d'autres sujets importants. Il convient que les deux bâtimetns en émergence à "R+10" soient autorisés dans le règlement, alorq que sa rédaction actuellement à l'enquête publique indique "R+9". Il convient de retoucher l'article relatif aux matériaux de façades, de précier le lexique relativement aux espaces de pleine terre et de préciser son applicabilité aux zones UP.
10/01/2025	409	AS	pro mot eur		1	1	1																		Observation de Cogedim sur la ZAC du parc d'Affaires d'Asnières (9 pages). Le programme de mla ZAC a progressivement évolué. Piur autant, le projet de PLUi ne tient pas compte de cette évolution et maintient l'emprise visée en zone d'activité tertiaire (secteur "b"), alors qu'assez éloignée transports structurants et dans un contexte non porteur pour le tertiaire. Il demande un zonage mixite UPS02az (et non b) et une carte de l'OAP permettant notamment du logement et un programme culturel non encore défini, mais pas nécessairement public.
10/01/2025	410	AS	pro mot eur																						Doublon avec observation n° 408.
10/01/2025	411	AS	pro mot eur																						Doublon avec observation n° 408
10/01/2025	412	CL	pro mot eur		1	1																			Observation de BNP Paribas Immobilier sur emplacement réservé n° 7 qui ne correspond pas à une promesse de vente suite à un appel à projet initié par la ville de Clichy. Ce projet prévoit des espaces publics, mais pas selon le dessin de cet emplacemetrn réservé. BNP demande donc sa suppression.
10/01/2025	413			1																					N'a pas réussi à trouver en ligne les pièces à consulter
10/01/2025	414	AR	Soci été		1		1																		Société Services Entrepôts :concernant le plan masse de l'OAP de logements "Butte Vachon" à Argenteuil UROAR-PM2, elle demande le déplacement de l'emprise commerciale vers la rue et la suppression de la notion d'annexe. Elle demande aussi la clarification de la légende relative aux hauteurs des pavillons et immeubles
10/01/2025	415	BC				1									1										Le projet d'espace vert en zone UEp6z1 sur Bois-Colombes serait fort approprié car le nombre de bureaux est très(trop ?) important.
10/01/2025	416	BC				1									1										Idem ci-dessus, elle souhaite un espace vert dasn la zone UEp6z1.

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/Port/Tertiaire	Équipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes actifs, deux, trois, quatre roues)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, patrimoine remarquable et vernaculaire)	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	
10/01/2025	417	CO											1	1				1			1	Quartier René Appéré à Colombes : elle critique des divisions des pavillons en appartements, multipliant la population alors que les infrastructures (stationnement dans la rue et garages dans les parcelles) ne sont pas prévues pour cela. Une promotion est en cours à l'angle de la rue : le nombre de places de parking n'est pas respecté. D'autres projets sont envisagés. Il va être difficile d'évacuer en cas d'urgence. La qualité de vie est l'essence même du quartier pavillonnaire. Il faut sauvegarder ce qui peut encore l'être.
10/01/2025	418	AR				1								1		1						Contre la bétonisation de la butte d'Argenteuil : vue et destruction de biodiversité,
10/01/2025	419	CL	L'oréal			1	1															Courrier d'observations pour leurs deux emprises sur Clichy. Demande que les limites de zonage correspondent à des limites parcellaires et non à l'emprise actuellement construite, afin de faciliter des futures instructions. Demande de redessiner comme actuellement le périmètre de 500 m autour des transports collectifs structurants. Demande que le ratio de pleine terre soit apprécié sur l'unité foncière globale et non pas à la parcelle. Demande que les grandes emprises foncières puissent conserver un taux de pleine terre trop faible, même en cas de reconstruction partielle. demande que les balcons puissent (avec pondération) compter pour le coefficient de végétalisation. Demande de préciser que la hauteur de 3 m des édicules techniques n'est pas prise en compte dans la hauteur maximale.
10/01/2025	420	CO	APEI				1															Reconstruction d'un établissement médico-social pour enfants sur Colombes. Demande une surhauteur sur rue et une dérogation sur la mixité sociale en vue d'une construction destinée à financer le projet de modernisation de l'établissement. De plus, il s'interroge sur l'interprétation (et la compatibilité) du règlement de la zone UA6h3 par rapport à la réimplantation de leurs activités médico-sociales, telles que salles de consultation, salles d'activités, bureaux et potentiellement un internat ou de l'habitat inclusif.
10/01/2025	421	CL		1																		Georges Bousseau : respecter les décisions prises par l'enquête publique n° 9 d'étendre l'espace vert jusqu'à la rue.
10/01/2025	422	AR		1																		Estime que la consultation publique avait été une plaisanterie et que le document est bâclé comme l'indique la MRAe et le résultat catastrophique. Il ne permet pas de faire face à l'évolution des températures et aux éléments brusques de pluies abondantes que le dérèglement climatique entraîne. Irresponsabilité publique.
10/01/2025	423	BC												1		1						Favorable à l'aménagement d'un espace vert en zone UEp6z1 sur Bois-Colombes pour la promenade, le jeu, le sport (parcours santé) et les enfants.
10/01/2025	424	AR																				Le projet pour la Butte d'Orgement "pataît équilibré et respecter les attentes et impératif des différentes parties".
10/01/2025	425	CL																		1		Hopital Beaujon : non à son démantèlement alors qu'on a des déserts médicaux. Non à la construction d'immeubles des promoteurs privés à visée spéculative. Sur Clichy, toutes les parcelles précédemment destinées aux logements sociaux ont été progressivement supprimées lors des modifications du PLU.

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité							Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage				Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement	Emploi/ ZA/ZI/Port/Tertiaire	Equipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes actifs, doux, Tracel)	Voie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire					
10/01/2025	426	CL	avo cat		1	1			1																Courrier (9 pages) concernant l'exploitation d'un centre de données "Campus Data Center" au 7-9 rue Petit à Clichy qui souhaite étendre son activité mais se trouve bloquée par le projet de PLUi du fait du classement du site en 2 zones réglementaires distinctes qui ont des règles très différentes. Il demande un zonage unique (soit UAL6e8 incluant des modifications, soit zonage spécifique) comportant des règles permettant l'évolution du site, notamment du fait que la sous-destination "entrepôt" n'est pas prévue pour être autorisée dans le zonage UAL6e8, ce qui interdit cette activité. De même l'interdiction d'ICPE stérilise aussi cette activité. Demande aussi de pouvoir édifier à une hauteur identique à la construction actuelle (33 m + édicules) et de modifier les règles de recul qui ne permettent pas la réalisation de l'extension. Demande de suppression de l'ER n° 1 pour élargissement de la rue Pierre-Bérégovoy (engagement d'organiser un recul de la même largeur, à l'intérieur de la parcelle), Demande de suppression de l'élargissement de la bande de retrait. Idem concernant l'ER n° 13. Demande de suppression du coefficient de pleine terre. Demande de suppression du taux maximal d'emprise au sol. Demande de baisse du ratio de places de parking. Rappel de la nécessité de souveraineté numérique nationale.
10/01/2025	427	BC													1										Bois-Colombes (secteur Bécon) : en zone UEp6z1, demande que le PLUi soit appliqué en continuité de la voie verte, notamment devant le 9ter, av. Michel-Rocard où il y a un parking vide : demande végétalisation, perméabilité des sols, espace verts pour enfants et biodiversité dans une zone avec beaucoup de bureaux.
10/01/2025	428	AR					1																		Plusieurs propriétaires entre 45 et 53 rue de Salonique à Argenteuil. Les parcelles se retrouvent classées en UAI7cs (contrairement à l'autre côté de la rue) ... qui ne correspond pas à la destination d'habitation des parcelles, ce qui n'est pas justifié pour des parcelles à vocation identique.
10/01/2025	429	CL					1								1										Demande un parc à la place de l'hôpital Beaujon.
10/01/2025	430	AR	AM Sart he- Mo uré on		1				1		1	1	1		1										Butte d'Orgemont : un projet immobilier dénature le paysage et la biodiversité, sur un terrain instable. Il induit des bouchons et la pollution. Conserver les arbres de l'île Eloise, porteurs de l'histoire des Impressionnistes. La salle Jean-Vilar doit être rénovée. Les mobilités douces doivent être favorisées. Circulation saturée le long de la Seine. Plus de bétonisation. Rénovation du chemin de halage. (avec accès PMR). Protéger le patrimoine et la santé de la population. Trop de publicité inutile tue la démocratie.
10/01/2025	431	CL	avo cat																						Courrier idem observation 426
10/01/2025	432	BC													1										Bois-Colombes (secteur Bécon) : en zone UEp6z1, demande que le PLUi soit appliqué en continuité du début de la coulée verte car pas de parc à proximité.
10/01/2025	433	AR																							Souhaite savoir comment sa contribution n° 428 aboutit à une modification du PLUi.

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement	Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, promotion et transports (modes de déplacement)	Voirie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
10/01/2025	434	CL	Baill eur			1	1					1	1								PJ Courrier du directeur général délégué de la SAS Champai (group Sogelym Dixence) concernant un vaste ensemble immobilier locatif (Général-Leclerc / Victor-Hugo / rue Morel / rue Floréal) sur dalle (sans pleine terre). Après réflexions, la SAS Champai avait obtenu une autorisation d'urbanisme sur un projet de démolition partielle et reconstruction d'un nouveau bâtiment. Le projet de PLUi n'intègre ce projet. Afin de ne pas l'obérer, il formule des observations formelles (erreurs matérielles et précisions) et de fond (règles du PLUi) essentielles à la faisabilité opérationnelle de la mutation à terme de l'îlot. Il demande de préciser la notion de "public sensible" et d'en exclure l'enseignement supérieure et les logements pour étudiants. Il souhaite une définition au terme "réparation" et supprimer des phrases au sein du lexique du règlement, visant à étendre les notions de "réhabilitation" et "restauration" et faire préciser le terme "rénovation" pour distinguer les travaux de curage et la reconstruction complète. Il souhaite que la partie du site en zone UAb6e17 permette d'accueillir de l'hébergement pour étudiants ou jeunes actifs. et que l'ensemble des parcelles (2 zones) puisse accueillir des équipements logistiques du dernier kilomètre et/ou des laboratoires de préparation culinaires (ici à proximité sz la Maison du Peuple devant accueillir la Maison Ducasse), dans des espaces en sous-sol bénéficiant d'un éclairage naturel (ce qui ne nuit pas à l'animation du rez-de-chaussée). Concernant la hauteur admissible en zone UAb6e17 : il demande de conserver les acquis de hauteur (filet de 63 m de haut le long du périphérique) et non pas les 55 m envisagés, ceci étant à étendre à toute la zone UAb6e17 ; à défaut, conserver le filet de hauteur actuel et le prolonger en limite de toute la zone ... dans la continuité des autres immeubles existants. Concernant la hauteur admissible en zone UM6e9 : le projet rabaisse de 1 m par rapport au PLU actuel, ce qui ne permet pas de procéder à rénovation (démolition/reconstruction à volumétrie constante. Cela constituerait un coup de frein (ou d'arrêt) à toute velléité de rénovation des barres existantes. Il demande d'autoriser une hauteur selon un indice "17" (R+16+C), voire "16" (R+15+C. A défaut, demande d'un zonage spécifique en coeur d'îlot avec un indice "16" ou "17". Concernant les règles d'implantation sur une même propriété, il demande de ne pas pénaliser les mutations à venir de l'ensemble de l'îlot et d'appliquer l'indice "8" au lieu de l'indice "6". Concernant l'emprise au sol et les espaces non bâtis, l'ensemble des 2 zones est construit sur dalle. A tout le moins, il demande de conserver les règles d'emprise au sol (70 %) et de pleine tere (20%) pour ne pas définitivement interdire toute évolution. Il demande que le règlement prévoit que l'obligation de pleine terre ne s'applique pas aux grandes emprises (y compris privées) et en cas de construction nouvelle par-dessus une infrastructure (3 sous-sols) conservée et puisse être substitué par des EVC (espaces végétalisés complémentaires) assouplis pour être d'une ampleur compatible avec l'existant. Il demande enfin la suppression de l'obligation de maintenir le nombre de places de parking existant, du fait que le parking est largement sous utilisé.

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement	Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culture(théâtre, santé	Animation urbaine, promoteur et transports (modes de déplacement)	Voie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire		
10/01/2025	435	CO																				Propriétaires depuis plus de quinze ans rue Nouvelle à colombes, nous avions choisi de poser nos valises dans cette ville pavillonnaire afin d’y voir grandir nos enfants sereinement. Suite aux nombreux projets d’urbanisation, la qualité de vie dans notre quartier a été mise à mal.En effet, la rue René APERRE qui est une impasse et la rue Nouvelle, une voie privée, se voient fréquemment envahies faute de stationnement à proximité.Ces voies sont étroites et ne permettent pas d’accueillir les véhicules autres que ceux des riverains, sans créer des nuisances (portails obstrués, visibilité réduite lorsque nous sortons de notre voie, incivilités....) A l’angle de la rue René APERRE, un promoteur est en train d’édifier un immeuble comportant plusieurs appartements. Cet ensemble immobilier devait comporter deux niveaux de sous-sols pour permettre aux nouveaux arrivants de se garer (conformément aux règles d’urbanisme), or il semblerait qu’un permis de construire modificatif ait été accordé pour un seul niveau ! Les places de stationnement dans les rues René APERRE et Nouvelle n’étant pas extensibles, nous seront victimes de surbooking avec les risques engendrés pour la sécurité des riverains lorsqu’il y a plus de passages (je pense notamment à nos enfants et animaux domestiques). Par ailleurs, avez-vous pensé à l’évacuation des riverains et à la circulation des véhicules d’intervention tels que les pompiers, le SAMU ou la police en cas d’urgence ? Aussi la modification du PLUi permettant d’augmenter la hauteur des bâtiments, ne ferait qu’accroître le nombre de riverains et amplifier les problèmes de stationnement déjà existants (notamment depuis la réouverture du stade Yves du Manoir qui draine énormément de véhicules, leur propriétaire ne sachant pas ou ne voulant pas se garer sur le parking mis à leur disposition le long du stade). Avant de s’engager dans des projets immobiliers de cette ampleur en zone pavillonnaire, je pense qu’il convient de se déplacer et vérifier la cohérence des constructions avec la vie privée et pratique des habitants. Dans nos deux rues, de nombreuses parcelles ont déjà été divisées et plusieurs projets de constructions sont en cours. Nous ne voulons pas perdre en qualité de vie ni prendre des risques supplémentaires pour les riverains. Nous vous demandons donc de bien vouloir réfléchir aux conséquences d’un tel projet modificatif et prendre en considération le fait que l’impasse René APPERRE et la voie privée Nouvelle ne peuvent accueillir plus de riverains par mesure de sécurité.
10/01/2025	436	CL	Champanne			1	1	1										1			Doublon avec observation n° 434	
10/01/2025	437	CO																			En tant que propriétaire du terrain, nous souhaiterions inscrire l’arbre de notre jardin à l’inventaire des arbres protégés par le Plan Local d’Urbanisme intercommunal de Boucle Nord de Seine à l’occasion de l’enquête publique, et qu’il soit ainsi repéré sur le plan de zonage de la ville de Colombes. Les informations sur l’arbre : Le nom : érable argenté/negundo L’âge approximatif : entre 40 et 60 ans (selon le paysagiste qui s’occupe de l’élagage) Demande de classement arbre remarquable : 49 rue Laplace, 92700 Colombes Coordonnées GPS : 48.91690, 2.23986 Parcelle cadastrale : 132 La circonférence : 42 cm, La hauteur : à peu près 9 mètres, la hauteur de la maison. Il donne sur la rue et il est planté à 2 mètres du mur de séparation avec le terrain voisin et il est élagué régulièrement. Pourquoi il doit être protégé: c’est l’un des seuls arbres de la rue Laplace. Les petites parcelles du quartier ne favorisent pas la plantation d’arbre. Beaucoup ont été coupés au fur et à mesure des rachats de terrain. Repérable de loin, notre arbre marque l’entrée de la rue face au collège Paparemborde. Il apporte de la fraîcheur en été aux passants, aux enseignants et aux collégiens. Les photos dans le document en pièce-jointe.	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes de déplacement, voirie, TC, etc.)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire
10/01/2025	438	CL				1										1		1				Contre la proposition de BNP : " La contribution de BNP sur leur projet rue georges Boisseau demande la suppression de l'emplacement réservé n7, pour construire des bâtiments de 9 ou 10 étages. les espaces végétalisés et arborés, prévus en espaces publics dans la rue, afin de bénéficier à tout le monde, sont ramenés de l'autre côté des bâtiments. ces espaces verts seront donc des espaces privatisés, certainement construits sur la dalle de parking donc avec des arbres qui ne seront jamais des arbres de hautes tiges, et qui auront une faible valeur environnementale. L'élargissement de la rue Boisseau doit être conservé, afin de créer une coulée verte assez épaisse pour avoir une vraie plus-value environnementale, avec des espaces verts qui pourront profiter à tous les Clichois. Ce n'est pas au PLUI de plier devant les intérêts du promoteur, au détriment de l'intérêt général, le projet immobilier peut facilement être revu en conservant l'emplacement réservé. Je vous prie de bien vouloir garantir le maintien de cette disposition au PLUI."	
10/01/2025	439	CO																1				Nous avons déjà soumis un avis le 16 décembre 2024. Cette 2e contribution est tout-à-fait différente : l'association Colombes Respire propose d'inscrire dans le plan de zonage de Colombes les 31 arbres remarquables figurant en pièce jointe à cette contribution. Cette liste pourra aussi participer au recensement des arbres remarquables du territoire, prévu par le Plan Nature voté par le conseil de territoire le 12 décembre 2024, mais il nous semble nécessaire de les inscrire dans le plan dès l'élaboration du PLUI. PJ Inventaire de 31 arbres ou groupe d'arbres à protéger sur Colombes	
10/01/2025	440	CL		association					1					1						1		Inquiet de la "surdensification" inadaptée pour une ville telle que Clichy engendrant problème de pollution, vulnérabilité climatique, aux crues etc. et une pression insupportables sur les équipements publics insuffisants. Cela entame la cohésion sociale : "Cette surdensification implique aussi la saturation pour les services publics (écoles, santé, culture, sports, réseaux type eau ou transports, voire même lieux de culte) - à ce titre bien sûr la fermeture de Beaujon et son remplacement par des logements est inadaptée, et le risque est d'accroître la concurrence dans l'accès à ces services qui devrait pourtant être universel. La cohésion sociale et la qualité de la vie collective en milieu urbain dépendent aussi des équipements publics, la disparition des réserves foncières susceptibles de les accueillir est un problème car cela empêche l'établissement d'espaces de vie communs source de sociabilisation, et donc une vie de quartier – on passerait d'un Clichy-village à une ville-dortoir, sans cohésion, sans identité. De manière générale, ce PLUI ne pense pas le Clichy de 2050 et au-delà, ni en termes climatiques, ni sociaux, ni en matière de besoins réels pour les habitants. Pourtant, ces choix d'urbanisme engagent la commune pour de nombreuses décennies."	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ZA/ZU/Port/Tertiaire	Équipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, promotion et transports (modes de déplacement)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire)	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	
10/01/2025	442	AS	Pro moteur																		Nous sommes pétitionnaire (SCCV CP ASNIERES BRIFFAULT) d'un permis de construire déposé à la mairie d'Asnières sur Seine prévoyant la construction d'un ensemble immobilier développant environ 92 logements dont 30 % de logements sociaux et un local commercial. L'opération se situe dans le secteur OAP Glatz/Briffault, au niveau de l'adresse ci-après : 29 et 35 Chemin du Fossé de l'Aumône, 10-12-16-20 Rue Adolphe Briffault à Asnières Sur Seine. Nous nous permettons de vous solliciter dans le cadre de l'enquête publique concernant la rédaction de certaines règles du PLUI. En effet, après avoir travaillé sur le règlement, nous avons constaté quelques ambiguïtés/sujets sur lesquels des ajustements nous semblent pertinents : 1°/ S'agissant de la règle 3.1.4 relative à l'alignement, une règle spécifique mentionne le cas de l'angle de deux voies ouvertes à la circulation générant un nouvel alignement par un pan coupé dont la longueur doit être comprise entre 3 et 7 mètres. Nous proposons d'ajouter une mention permettant un pan coupé de forme arrondi respectant les dimensions précitées ci-avant. 2°/ Nous proposons l'ajout suivant sous l'article 3.2.2.5 : "les retraits prévus par le présent article pour rompre le linéaire bâti sont autorisés indépendamment des reculs ponctuels visés à l'article 3.1.4.1. des dispositions générales". En effet, nous avons constaté qu'il y avait une ambiguïté possible, cet ajout permet de clarifier la règle pour permettre le traitement d'une façade harmonieuse sans contrainte de dimension sur le retrait et ainsi mettre en exergue la rupture de linéaire du front bâti attendu. 3°/ S'agissant de la règle posée à l'article 4.2.2.2 relatif à la plantation des arbres. Cet article mentionne que: "si la surface d'espace végétalisé de pleine terre est supérieure à 150 mètres carrés, il est exigé au minimum un arbre de grand développement par tranche entière de 150 mètres carrés. Les arbustes ne doivent pas excéder 30% des unités de plantations exigées." Il nous semblerait adéquat de préciser que l'arbre de grand développement par tranche entière de 150 mètres carrés se calcule sur la surface d'espace végétalisé. La nouvelle rédaction serait ainsi la suivante : "si la surface d'espace végétalisé de pleine terre est supérieure à 150 mètres carrés, il est exigé au minimum un arbre de grand développement par tranche entière de 150 mètres carrés d'espace végétalisé. Les arbustes ne doivent pas excéder 30% des unités de plantations exigées."
10/01/2025	443																				courrier doublon
10/01/2025	444	AR																			Contre la construction au bas de la butte d'Orgemont
10/01/2025	445	CO																			600 arbres ont été abattus à Colombes pour les travaux de jonction des tram T1 et T2 alors que les travaux ne seront achevés qu'en 2030. Encore récemment un cèdre de l'Atlas de grande envergure a été abattu sur l'avenue de l'Europe. Les arbres manquent dans le quartier Europe de Colombes qui est très bétonné. C'est pourquoi je souhaite ardemment que le cèdre de l'Himalaya qui se situe à l'adresse 286 rue des Renouillers, coordonnées GPS: 48,924850N 2,239861E, devrait être inscrit comme arbre remarquable dans le PLUI. Ce cèdre isolé et majestueux est la seule émergence non bétonnée du quartier.
10/01/2025	446	CL												1		1	1				J'ai appris qu'un nouveau zonage (UEd) était acté sur le PLUI pour la vente aux promoteurs de programme immobilier pour construire des tours... ENCORE. STOP aux immeubles à des hauteurs qui empêche l'air de circuler. Les habitants de l'impasse Villa Simone sont contre le plan de masse qui prévoit des immeubles sur ce zonage. Assez des nuisances visuelles !! Assez de bétonnisation. Nous demandons à classer ce zonage en espace vert qui permettrait à cette portion de la future Avenue Seine Liberté de respirer et de contrer la pollution qui sera omniprésente avec le carrefour de la rue Pierre !! Le quartier Victor Hugo à Saint-Ouen a effectué exactement la même chose en face du futur CHU sous la pression des habitants. Ne faites pas la même erreur et donnez du vert aux habitants du quartier.

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes de déplacement, voirie, etc.)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire
10/01/2025	447	CL					1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				"Le PLUi a une déclinaison clichoise qui semble s'intéresser davantage aux intérêts des promoteurs qu'à celui des Clichois". Trop de constructions : "en inadéquation avec les enjeux écologiques et sanitaires locaux, régionaux et nationaux, ainsi qu'avec les besoins de la population. Simplement, ce PLUi, côté Clichy, n'imaginerait pas du tout la réalité et les besoins de la ville à moyen et long terme, alors que les choix d'urbanisme nous engagent sur des décennies." A l'opposé des enjeux sanitaires et environnementaux, et inadapté aux enjeux locaux car : " Surdensifier, c'est permettre la prolifération des îlots de chaleur - la jungle de béton qu'est déjà la ville met en danger les populations à risques lors des épisodes estivaux de canicule. Par ailleurs, la bétonnisation à outrance imperméabilise les sols, alors qu'on sait que la commune se trouve en zone inondable" Les conséquences de crues seraient très dommageables pour le territoire et les infrastructures. "Sur le plan sanitaire, de même, la densification interroge. Les espaces verts manquent déjà cruellement : le taux par habitant est bien en-deçà des recommandations de l'OMS. Il faut ajouter également la multiplication des travaux de voirie/d'infrastructures et des véhicules, augmentant ainsi les nuisances sonores, les pollutions atmosphériques, les bouchons, etc. Alors qu'il faut d'urgence bâtir la résilience face aux risques climatiques, sanitaires et environnementaux, le PLUi nous fait prendre un chemin parfaitement anachronique, et accroît dangereusement notre vulnérabilité." La surdensification implique un risque réel de saturation pour nombre de services publics locaux (écoles, équipements sportifs, santé, culture, fermeture programmée de Beaujon incompréhensible). du réseau de transports avec plus de déplacements, du réseau routier(bouchons et bus plus bondés) . "Clichy est déjà extrêmement embouteillée aux heures de pointe, et la ligne 13 du métro est déjà dans un état désastreux". Les perspectives budgétaires de la région ne permettent pas d'espérer une amélioration des transports, ni de routes en raison de l'impossibilité de construire des routes supplémentaires pour accueillir de nouveaux véhicules. L'enjeu ici soulevé est celui de l'égal accès aux services publics, au cœur pourtant de la promesse républicaine. Impact sur les réseaux : " la croissance démographique incontrôlée a déjà provoqué ponctuellement des coupures d'eau dans plusieurs immeubles, et une saturation du réseau d'évacuation des eaux usées, obligeant la construction d'un bassin de rétention. Et cela ira en empirant avec la poursuite de ce PLUi : l'adaptation nécessaire des infrastructures obligera à des événements réguliers de la chaussée - d'autant plus qu'elle se trouvera de plus en plus inadaptée par les nouvelles conditions environnementales et climatiques."	
10/01/2025	447 bis	CL																				Cadre de vie et le bien-être des habitants lourdement impacté : " l'augmentation des hauteurs d'immeubles et l'absence confirmée d'espaces publics en nombre suffisant seront délétères pour la vie de quartier, pour la qualité de vie, pour la sociabilisation et le brassage socio-économique et intergénérationnel." A la place du Clichy-village d'antan, on aura une ville-dortoir, sans âme, sans identité, sans cohésion sociale, sans convivialité. (...) D'ailleurs, les difficultés d'ores et déjà rencontrées pour remplir les immeubles d'habitation nouvellement construits s'expliquent en partie par la disparition progressive de cette qualité de vie." La baisse des logements sociaux et bon marché empirée par le PLUi explique cette perte de qualité de vie. Qui voudrait payer huit à dix mille euros du mètre carré pour vivre dans une ville bruyante, bouchonnée, sans espaces verts, sans vie de quartier, avec des coupures d'eau à répétition, en zone inondable, et dont les services publics sont saturés ? Combien de familles découragées d'y investir et de s'y installer pour commencer un projet de vie ? "	
10/01/2025	448	BC													1							Le patrimoine bâti mal protégé de l'appétit des promoteurs, notamment du style Art-déco. Il est important de réhabiliter l'existant," à la fois pour la préservation de ce patrimoine, et à la fois dans un esprit de sobriété matérielle et énergétique". Demande de créer et préserver davantage d'espaces verts, d'îlots de fraîcheur publics où l'on sociabilise et où la biodiversité et les sols sont sanctuarisés, dans une perspective sociale, écologique et sanitaire ; de renforcer le maillage des services publics de proximité de qualité, pour garantir l'accès effectif à tous et tous, des équipements de satisfaction d'espaces	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, proximité et transports (modes actifs, doux, TADL)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements		Mixité sociale	pavillonnaire																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
10/01/2025	449	CL						1		1		1	1		1		1		1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZAZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes de déplacement)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire
10/01/2025	450	CL	Elu d'op position		1		1		1				1		1		1					Globalement, pour ce qui concerne Clichy, ainsi que le signale le préfet, ce projet de PLUi traduit une sur-densification dans une commune déjà très dense et aucun objectif de mixité sociale n'est clairement chiffré. - Bic Bérégovoy : l'ajout de 1200 logements avec un objectif de 80% de T3 à T6 va entraîner un très fort accroissement de la démographie et va ainsi à l'encontre du PPRI ! L'autorisation de R+10 est une folie paysagère - Seine-Liberté : le projet, qui a déjà fait l'objet d'une concertation publique, prévoit 1250 logements et va donc entraîner une nouvelle augmentation de la population. Un nouveau groupe scolaire intercommunal est prévu mais sera insuffisant et aucun nouvel équipement n'est prévu pour les futurs élèves de l'enseignement secondaire. Ces futurs nouveaux habitants étaient l'un des prétextes de la majorité municipale pour implanter son marché de "plein air" rue Villeneuve en remplacement du marché de Lorraine. Ce marché est un échec et le futur secteur n'est de toute façon pas à proximité pédestre immédiate. Ce futur secteur présente un grand risque d'isolement dans le cas d'une crue centennale ; a minima les parkings seront sacrifiés L'indication sur le PLUi d'un projet de "bâtiment signal" est un danger paysager ; à proximité du secteur, l'immeuble Prysm a récemment poussé et défigure déjà le paysage ! - Beaujon : Dans l'hypothèse où le départ du centre hospitalier serait hélas concrétisée, mis à part l'annonce d'un mail végétalisé dans la continuité du mail Léon Blum, le dossier est muet sur le projet de reconversion du bâtiment historique dans le respect du patrimoine, ce qui laisse augurer du pire à savoir la conversion en bureaux supplémentaires !" Souligne les contradiction entre les thématiques -Thématique apaiser les mobilités Valoriser les trottoirs, "Renforcer l'accessibilité de la chaîne de déplacements pour les personnes à mobilité réduite"et les solutions proposées par l'équipe municipale de la majorité : celui des allées Gambetta "qui prévoit la disparition des bancs publics.... remplacés par du « mobilier urbain mobile installé tous les jours et rangés tous les soirs »!!!" et cr la multiplication des autorisations de terrasses et contreterrasses . - Thématique "Renouer avec la Seine" : le titre, comme la notion de "route départementale à apaiser" sont des vœux pieux ; des sous-séquences sont mentionnées sur la carte mais sans précisions. La sous-séquence "loisirs - événementiel" correspond-elle à la péniche Touta, rachetée par la Ville sur un coup de dés ?	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité							Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes actifs, deux, trois roues)	Voie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)		Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire		
	451	CL	Elu				1	1		1					1				1					J'apporte mon soutien à la contribution collective des représentants de la gauche clicheoise remise a la commissaire enqueteur le jeudi 9 janvier, et a celle de l'association Valiton autrement sur le terrain BIC ;et partage la plus part des conclusions de Valérie Perez. Je précise certains points comme l'a souhaité la commissaire enqueteur lors de notre entretien : la plupart des mesures annoncées pour Clichy sont en contradiction avec les objectifs du PADD/développement durable, lutte contre le réchauffement climatique, maintien de la mixité sociale, transformation des bureaux vacants plutot que de les démolir! l'objectif de mixité sociale va régresser à Clichy ,où on ne construit que des logements en accession à des prix inaccessibles pour les clicheois. Et on démolit des logements sociaux sans les reconstruire. Ce qui fait que les services publics ne peuvent plus loger leurs agents (...) Et les jeunes de Clichy perdent tout espoir de faire leur vie dans la ville de leur enfance à laquelle ils sont attachés!" Fait des propositions de remploi conformément au PADD pour préserver le bilan carbonee :c"le plan masse de Clichy prévoit de démolir le siege de BIC qui pourrait devenir l'annexe qui manque au lycée AUFFRAY trop à l'étroit pour développer ses filières sanitaires et sociales pour satisfaire les immenses besoins des hopitaux, des crèches, des EPAHD....! De meme au lieu de démolir les immeubles de bureaux de Berges de Seine et de Mozart, il faudrait les transformer en locaux d'activités High Tech pour les Pme INNOVANTES qui cherchent des studios d'enregistrement, des ateliers technologiques, des data centers et qui quittent Clichy parce qu'elles n'en trouvent plus parce que ceux qui existent dans le tissu ancien sont chassés par des programmes de logements!" Il faut continuer a faire de Clichy la ville des industries culturelles dans un axe allant, le long dela ligne 14, des Ateliers Berthier à la cité du cinéma à Saint-Denis ce qui veut dire qu'on n'abandonne pas la Maison du Peuple et le Centre Henry Miller, et que l'on ne sacrifie pas les studios de Robin and Co qui produisent Camera Café rue des Bateliers pour un nième programme de logement, que l'ont permettre à Quad Production qui produit Omar Sy et emploi 150 personnes rue Madame de Sanzillon de doubler sa capacité à Clichy,de développer studios d'artistes et galeries d'art !!! faut aussi conserver dans l'ancien des locaux pour les artisans!

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/TAZI/Port/Tertiaire	Équipements, culture et théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes actifs, deux, trois roues...)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées vertes, patrimoine remarquable et vernaculaire)	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire
10/01/2025	451bis	CL		1	1	1	1	1								1	1					Le PLUI devrait protéger tous les arbres remarquables comme les 70 arbres du terrain BIC qui constituent un îlot de fraîcheur et renoncer à y construire 1300 logements dans des immeubles de 10 étages dont les riverains ne veulent pas comme ils l'ont massivement exprimé lors des enquêtes publiques précédentes et dans la contribution de Valiton Autrement ! Les horreurs architecturales de la rue du Landy, invendables parce qu'elles sont tassées sur elle-mêmes et seront invivables avec le réchauffement climatiques, préfigurent ce que deviendrait le secteur Seine-Liberté si on y laisse construire des immeubles de grande hauteur plutôt qu'un frère jumeau du Parc des Impressionnistes, coté Saint-Ouen, comme la gauche l'avait prévu dans son programme de 2014.Et pas à la place de l'Hôpital Beaujon que l'APHP prévoit de vendre en appartements de luxe pour rembourser les emprunts qui financent son nouvel hôpital de Saint-Ouen. Il faut imposer un moratoire sur les constructions de logements à Clichy et réserver les terrains disponibles pour combler les manques d'espaces verts et d'équipements publics que provoque déjà l'augmentation de population due aux coups partis : écoles, 4e collège, centres de loisirs, crèches municipales avec des jardins, centres de loisirs, maisons de quartiers pour les familles et les jeunes à la rue depuis la fermeture de leur 5 maisons de quartiers, salles de réunions pour les associations et les fêtes familiales, construction d'un nouveau foyer restaurant et EPAHD municipal edans le secteur Pasteur où vivent beaucoup d'ainés trop éloignés des structures actuelles et dont les retraites ne leur permettent pas d'accéder aux résidences privées qui se multiplient à Clichy ! La réduction du nombre de bâtiments protégés menace notre Clichy Village. Déjà des R+1 d'angle, de type montmartois, ont été sacrifié pour des immeubles de grande hauteur. Le plus beau pavillon Art Déco de Clichy avec sa façade et son décor intérieur au 12 passage Nivert est menacé d'expropriation ;Et il n'est pas le seul. L'ancienne cuve à vin de la rue Médéric l'est aussi ! La construction d'immeubles de grande hauteur dans les coeurs d'îlots menace le centre historique de Clichy ! Fondée par le roi Dagobert, Clichy est une ville attachée à son histoire. Hors ce PLUI s'acharne à la détruire. Le document produit par l'association Valiton autrement que c'est une photocopie du permis de construire déposé et signé par le promoteur, avant l'ouverture de l'enquête publique sur la DM n°9 constitue un faux en écriture publique que la mairie de Clichy a tenté de corriger après les observations du préfet en faisant voter par le conseil municipal une rectification d'erreur matérielle. Il laisse planer un doute sur la sincérité de l'élaboration de ce PLUI pour Clichy, où on peut se demander si d'autres promoteurs se seraient substitués aux services pour élaborer d'autres plans masse. Quand on voit qu'une promoteur qui se serait vu attribuer la parcelle du centre de tri de la poste impasse Dumur pour y construire des immeubles de grande hauteur dépose une contribution pour augmenter la constructibilité de cette parcelle, on a s'interroge sur la main mise possible de promoteurs sur la destination parcellaire de ce PLUI pour Clichy, où les promoteurs comptent plus que les électeurs qui ont déjà dit non à la sur densification en votant aux 2/3 à gauche aux législatives.	
10/01/2025	451bis suite	CL																			J'ai donc écrit au procureur de la république de Nanterre pour l'alerter, en vertu de l'article 441-4 du Code Pénal sur le faux en écriture publique commis par la ville de Clichy en substituant une photocopie d'un document du promoteur ,le groupe BNP PARISBAS à celui des services pour le plan masse du terrain BIC, et sur la prise illégale d'intérêt du promoteur qui est intervenu en amont de l'enquête au titre de l'article 432-12 du Code Pénal!		
10/01/2025	452	CL																			Comme de nombreux clicheois ,je demande le rejet de ce PLUI", en faisant appel aux autres représentant de la gauche.		
10/01/2025	453	CO				1						1					1			1	Bonjour, je suggère que, dans les quartiers traditionnellement occupés par des pavillons, il ne puisse y avoir de nouveaux bâtiments supérieurs à R+3 afin d'en conserver l'harmonie.De plus, toute nouvelle construction devrait avoir un nombre de places de stationnement (parking en sous-sol ou surface) au moins équivalent au nombre de logements.		

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZAZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes de déplacement)	Voirie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
10/01/2025	454	CO					1									1					1	Je pense qu'il serait bon d'avoir une règle un peu contraignante sur les arbres. Pas forcément d'interdire des les abattre mais, par exemple : Si un arbre abattu n'était pas malade, alors il faut en planter deux à la place. Pour els arbres malades, au moins un pour un. Sur la hauteur (colombes) sur la zone pavillonnaire, je dois dire que je suis sur une zone pavillonnaire de Colombes et que ma maison fait 12m de haut (construite en 1950, sans doute des normes différentes. Je ne crois pas que cela choque quelqu'un ou que cela enlève le caractère pavillonnaire de la zone. En plus, si on conserve le même COS, cela va augmenter la surface non bâtie au sol. On pourrait introduire une règle qui impose que cette surface non bâtie soit a minima végétalisée sur 33 %.	
10/01/2025	455	CL																				Je suis propriétaire de biens immobiliers à Villeneuve la Garenne et Clichy, pour lesquels je souhaiterais présenter quelques observations. Vous les trouverez en pièce jointe. Je viens demain à Argenteuil, en compagnie de M. FOUJRAZ, ancien urbaniste à la retraite, qui avait établi (entre autres) les PLU de Lourdes, de Lyon, de Versailles, et le PLUi de GPSO, et qui m'a aidé à articuler les observations et propositions d'évolution que je vous soumetts. PJ	
10/01/2025	456	CL					1						1		1		1					Avec ma femme et mes deux enfants de 15 et 12 ans, nous habitons Clichy depuis 2005, d'abord rue Villeneuve puis désormais rue d'Estienne d'Orves. Nous soutenons globalement les actions de la Mairie qui ont bénéficié au retour des commerces et plus globalement à l'attractivité et au dynamisme de la ville. Ceci étant, nous constatons depuis plusieurs années, principalement depuis la fin du COVID, une explosion des constructions de partout. Le moindre mètre carré est vendu à des promoteurs immobiliers. Rien que nous concernant, 3 immeubles ont été construits autour de nous dans un rayon de 50m (dont deux mitoyens). Et il suffit de se balader dans Clichy pour assister au même constat : des grues, des chantiers, des immeubles (dont beaucoup ne sont pas totalement occupés compte tenu de la crise immobilière), du béton et encore du béton. Les quelques parcs existants, la transformation de l'avenue Henri Barbusse ou encore les abris de fraîcheur imaginés notamment dans les cours d'école, semblent ressembler à l'arbre qui cache la forêt.	

Date	N°	Ville		Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS	
						OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZUI Port/Tertiaire	Équipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, moderne et transports (modes actifs, deux, TC, etc.)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire
10/01/2025	457	CL				1		1		1		1		1		1		1						Le PADD est rempli de bonnes intentions en général sauf sur un point où il est en contradiction sur lui-même entre la défense de l'environnement qui estime nécessaire la "renaturation des berges de la seine" et le volet économique qui prône la "pérenisation du port fluvial et logistique à Clichy". Je pense plutôt souhaitable que la partie logistique trouve sa place dans une darse du port de Gennevilliers et qu'il reste à Clichy seulement un port dédié au transport de personnes et à l'animation culturelle. Le PLUI ne répond pas aux recommandations qualitatives du PADD en matière d'environnement de developpement durable et d'agrément de la population à venir à Clichy. Il recommande : la renaturation de la ville en privilégiant des jardins en cœur d'ilot- Or ce n'est pas le tournant pris par la surdensification actuelle qui se prolonge dans le PLUI où tous les coeurs d'ilots sont construits ou les plans masse notamment celui du terrain BIC montre des immeubles de plus de 10 niveaux proches les uns des autres qui vont comme dans les constructions en cours de la rue du Landy créer des ilots de chaleur par leur proximité et le rayonnement des façades les unes sur les autres - _ le terrain BIC voit aussi le non respect des arbres magnifiques sur ce terrain et une surdensité de logements et de bureaux (alors que de nombreux bureaux récents sont vides sur Clichy) sans aucune programmation de nouveaux équipements publics pour desservir cette nouvelle population Souhaiterait sur le terrain Bic : des établissement scolaires, et universitaire de qualité et/ou d'un équipement culturel de qualité et de rayonnement intercommunal dans un parc aménagé en préservant le patrimoine végétal existant à l'image de la cité universitaire de Paris. - pas de respect non plus de la recommandation du PADD de réserver un pourcentage conséquent de pleine terre alors que les plans masses et projets de construction sur les d'espaces libres laissent de moins en moins de pleine terre nécessaire pour éviter le ruissellement et limiter les risques d'inondation - - Enfin en matière de protection du patrimoine le document du PLUI liste une série d'immeubles isolés les uns des autres qui ont effectivement une valeur patrimoniale correctement définies sans s'intéresser aux séquences urbaines cohérentes par rapport à chaque époque désignée - La suite de maison villageoise de la rue du Landy est repertoriée les gabarits des nouvelles constructions n'ont pas pris en compte la petite église Saint Médard et le Plui ne prend pas en compte l'échelle de cette église par exemple. L'hotel TRIBE récemment construit, trop haut et qui écrase tout ce quartier au patrimoine remarquable(...) Trop tard pour ce quartier mais une étude serait à faire pour ne pas répéter ailleurs ce genre d'erreur- Au total sur l'ensemble de Clichy peu de points forts (...) pas de transports nouveaux malgré une densification importante et une prolongation de la ligne 13 jusqu'à Gennevilliers qui la fera encore plus surchargée qu'aujourd'hui - Pas d'espaces verts ou d'équipements publics ou d'espaces publics d'envergure mais uniquement une surdensification des terrains existants dans des espaces publics étriqués. La disparition programmée de l'hopital Beaujon est une perte d'un grand équipement, et outre l'éloignement des emplois induits et de la disparition des soins à la population cela contribuera à la transformation de Clichy en banlieue dortoir sous-équipée après la perte de toutes les administrations, tribunal d'instance, Trésorerie etc.. Clichy reste le parent pauvre de ce PLUI intercommunal.

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS		
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Equipements, cultureel théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine	transports (modes de déplacement)	Voie et maillage		Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (couloirs verte, patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements		Mixité sociale	pavillonnaire
10/01/2025	458	Saint-Denis																			Rappelle les quatres, chacun étant décliné en « défis » et orientations et plus particulièrement l'axe 1 : « Un territoire d'équilibres et riche de ses diversités » : cet axe vise à conforter l'attractivité du territoire en s'appuyant sur son positionnement stratégique et sur ses aménités " Les DÉFIS étant : « Reconquérir la Seine, Conforter l'attractivité territoriale, Révéler la diversité des paysages et des patrimoines », l'Axe 2 : « Un territoire engagé dans une transition environnementale ambitieuse » : cet axe vise « à rendre le territoire plus résilient face au changement climatique, en améliorant le cadre de vie et en préservant la santé des habitants », le défi principal étant : « Amplifier la nature en ville et améliorer le rapport au vivant » et l'axe 4 , résumé ainsi dans le résumé non technique :« un territoire actif, productif et innovant ». Remarque que : " la légende de la carte indique le port de Gennevilliers en « zone permettant l'intensification et la densification des secteurs d'activités au profit la transition environnementale » avec un indice, sauf interprétation erronée possible l'échelle étant peut explicite, de hauteur entre 14/15 soit R+13+C ou R+14+C." "Le dossier relève en particulier que le territoire de « Boucle Nord de Seine subit de fortes nuisances sonores, principalement causées par les infrastructures de transport (routier/ferré) omniprésentes sur le territoire, ainsi que par le trafic aérien » Pour le port de Gennevilliers, le PLUi prévoit une intensification des activités industrielles (grande logistique et logistique du dernier kilomètre notamment), et limite le logement. L'avis de la MRAE page 28 relève que « S'il semble pertinent au regard des impacts de séparer ces deux destinations, des précisions pourraient être apportées néanmoins sur les zones d'activités considérées comme appartenant au territoire économique de Gennevilliers, et l'impact de l'intensification permise par le PLUi sur les nuisances et pollutions pour les usagers et les riverains en fonction de leur rayon d'influence. Page 15, L'Autorité environnementale recommande de détailler les impacts sanitaires prévisibles liés aux pollutions atmosphériques et sonores générées par l'accroissement prévisible de l'activité du port de Gennevilliers pour les usagers et riverains situés dans les secteurs environnants, et proposer une démarche d'évitement ou à défaut de réduction dans le PLUi"			

[illegible]

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZU/ Port/Tertiaire	Equipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, promotion et transports (modes actifs, deux, trois roues)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire
10/01/2025	460	CO					1						1	1		1		1			1	Contre la densification" qui n'est que désagrément." "Les transports sont déjà bondés et le parking déjà cauchemardesque" inadaptés à la production de nouveaux logements et aux emplois. Disparition de l'emploi local remplacé par des logements, "ajouté à la densification, ne font qu'empirer cette situation, alors que les transports en commun sont eux-mêmes loin d'être adaptés à toutes les situations d'emploi." Inquiète de la disparition progressive des zones pavillonnaires. Estime que la classification en R+2+C du quartier rendra difficile à "des familles qui souhaitent racheter une maison de concurrencer l'offre d'un promoteur qui peut construire un immeuble 4 niveaux en lieu et place de maisons qui font le charme de l'habitat colombien. C'est une triste évolution que nous constatons déjà à un moindre degré avec une allocation de hauteur et de niveau plus limitée. Dans mon quartier, les seuls 4 niveaux sont des immeubles (le +C de combles étant en général un étage classique avec un toit mansard de décoration) et cette généralisation défigure et dévalorise le quartier." La densification de certains axes principaux qui bordent les zones pavillonnaires permettront plus encore des R+3+C et des R+5+C, soit des immeubles 5 et 7 niveaux complémentaires qui vont détériorer le cadre de vie du voisinage entre autre en augmentant les nuisances ", en ombrageant les jardins etc..". Détériorer le cadre de vie "d'une ville agréable à vivre pour ses habitants." "On parle d'ailleurs sur le PLUI de zone résidentielle, pas de zone pavillonnaire. Les tours et immeubles hauts sont eux aussi résidentiels. Ce que nous voulons préserver, ce sont des zones pavillonnaires ou il fait bon vivre et qui sont la caractéristique historique de la ville de Colombes dans laquelle nous avons, il y a des années, choisi d'habiter sur ce critère."	
10/01/2025	461	CL	Elu										1	1		1		1				Estime que le document reflète les intérêts contradictoires de chacune des communes. Souligne la faible surface de Clichy et sa forte densité, supérieure à Paris. Constate la faible occupation des nouveaux logements alors que des chantiers continuent les problèmes déjà visibles dans les transports lignes 13 et 14 saturées par cette "surpopulation". . Les bus sont "coincé dans les embouteillages" en l'absence de couloirs de bus et de pistes cyclables. L'arrivée des nouveaux habitants lors des derniers programme a provoqué des coupures d'électricité "de plus en plus fréquentes." Les objectifs du PLUi pour Clichy de 75 000 Habitants à Clichy sont impossible "puisque la surface de la commune n'est pas extensible et qu'il n'y presque plus de reserve foncière donc ça voudrait dire construire plus haut. Après il n'y aurait plus d'espace pour construire les équipements public nécessaire à la vie des habitants, crèches écoles stade gymnase centre culturel commerce transport. Que dire aussi des réseaux eau égout électricité gaz chauffage urbain aucune prévision sur leur évolution pour subvenir au besoin de cette nouvelle population." Estime que Clichy a déjà suffisamment contribué à la production de logements en Région Parisienne:" Clichy à déjà depuis des années fait sa part et en plus en préservant un équilibre entre les différentes population jusque en 2015." Depuis bientôt 9 ans la ville est donné au promoteurs avec en plus la démolition d immeuble Hlm. Le prix du m2 qui a tres fortement augmenter et empêche les employés autant des services public notamment de l'hopital beaujon qu il est necessaire de concerver compte tenu de l'accroissement et du vieillissement de la population." Les entreprises commerce ou services peinent à recruter en raison des difficultés de logements à Clichy. "Clichy est arrivé à saturation qu il est devenu impossible de construite de nouveaux immeuble et qu il faut maintenant ce contenter du remplacement de l'existant quand il en en mauvais état et encore où trouver de l'espace pour des espaces Vert. Il faut travailler sur la depermeabilisation des sol créer des îlots de fraicheur isoler les immeubles existants"	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité				Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement	Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes actifs, deux, Tr. etc.)	Voie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
10/01/2025	467	CO					1	1	1		1	1	1			1	1		1	1	Depuis quelques années, les grands axes se bordent d'immeubles et les pavillons sont remplacés par des immeubles et des constructions de plus en plus hautes. Les zones pavillonnaires sont la principale raison qui a amené les habitants actuels à choisir Colombes pour s'installer. On y vit aujourd'hui plutôt bien, on arrive encore à peu-près à s'y garer, la sécurité est encore raisonnable. Avec la densification on parle de R+2+C dans les zones pavillonnaires et de R+3+C autour et R+5+C pas loin. Cette dénomination est trompeuse. Le +C, qui signifie comble est dans les fait un étage de plus avec une vague pente au dernier étage, un mansard par exemple. En vérité donc, un R+2+C est un immeuble de 4 niveaux (= 3 étages). Donc des immeubles de 3 étages dans une zone pavillonnaire . Un immeuble de 3 étages n'est pas un pavillon.A peine plus loin, souvent à un pas, des immeubles R+3+C, autrement dit des immeubles de 5 niveaux. Au carrefour à peine plus loin, des R+5+C, des immeubles de 7 niveaux. Ceci signifie tout de suite - une densification massive de la population, l'encombrement des écoles, des queues dans les magasins, - des difficultés exponentielles de stationnement A moyen terme, -- les propriétaires des pavillons vont recevoir de belles offre de rachat pour vendre leurs pavillons à des promoteurs. Ceux qui veulent partir tout de suite seront satisfaits -- ces pavillons une fois vendus à des promoteurs seront transformés en immeubles, ces soi-disant petits immeubles de R+2+C qui sont des immeubles de 4 niveaux Et ceux qui souhaitent rester auront 2 choix : Partir aussi, en vendant de moins en moins cher, ou rester entourés d'immeubles de 4 niveaux, dans un quartier ceinturés d'immeubles de 5 voir 7 niveaux A croire que ce PLUI a comme objectif de faire fuir les habitants actuels des quartiers pavillonnaires de Colombes au plus tôt pour transformer la ville en cité dortoir Dès la prochaine génération, les quartiers pavillonnaires n'en n'auront plus que le nom, en étant composés quasi exclusivement d'immeubles de 3 étages, bordés par des 5 et 7 étages.. Oui les transports en commun pourraient être une solution au problème de stationnement. Les bus, les tramways et les trains sont déjà bondés. L'emploi que peut offrir Colombes ne va pas augmenter avec la population. ---- les déplacements pour aller au travail vont augmenter avec la population, la pression dans les transports en commun va donc augmenter, les déplacements en voiture aussi, les problèmes de stationnement aussi. Et la sécurité dans tout ça ?. Certains quartier de Colombes à 7 niveaux ne sont pas spécialement réputés pour leur sécurité. Quelle est l'idée ? :Aider à améliorer ces quartier ou les multiplier ? Pour avoir de la sécurité, il suffira de rajouter des effectifs de Police nationale, de multiplier les aller et retour de la Police municipale à fond les ballons dans la rue Gabriel Péri, de rajouter des caméras, quoi d'autre ? ----- est-ce ça qu'on entend appelle la future qualité de vie ?. entassés dans les bus, les trains, les trams, entourés par plus de Police, surveillés par plus de caméras. Rajoutons une milice tant qu'on y est. . Que conclure : ce PLUI va dans le mauvais sens. Je suis contre.
10/01/2025	468	BC													1	1					Je suis également un habitant de cette zone UEp6z1 au sud de Bois-Colombes, je souhaite simplement contribuer en demandant que le PLUI soit vraiment appliqué en continuité de la voie verte sur cette zone et en particulier devant le 9 Ter avenue Michel Ricard, 92270 Bois-Colombes. Il y a aujourd'hui un parking vide et nous, les habitants, sommes favorables à un nouveau "poumon vert" à cet endroit : cela éviterait trop de chaleur l'été, permettrait davantage de végétalisation dans une zone occupée par beaucoup de bâtiments de bureaux, proposerait un nouvel espace vert nécessaire et favorable à l'activité des enfants, des habitants, favoriserait la biodiversité, la perméabilité des sols et le bien-être de tous. Cette zone mérite un espace vert et du végétal et nous comptons sur ce PLUI et cette enquête publique pour permettre cela, pour nous ainsi que pour nos enfants et la biodiversité.

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage				Habitat				OBSERVATIONS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi ZAZU/Port/Tertiaire	Equipements, culture théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes actifs, deux TC, etc.)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
10/01/2025	469	BC																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										</

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage				Habitat				OBSERVATIONS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes doux, TC, etc.)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
10/01/2025	474	CL												1	1		1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														</

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement		Equipements, culture théâtre, santé	Animation urbaine, promotion et transports (modes actifs, doux, TC, vélo...)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire
10/01/2025	480	CL					1				1		1				1					En tant qu'habitante dans la zone UEp6z1 je souhaite m'opposer à la bétonisation excessive de Clichy et en particulier de cette zone. Des immeubles neufs et de plus en plus hauts ne cessent de sortir de terre au détriment du bien être des clichois, entraînant saturation des routes (bruits, embouteillages, pollution) et des espaces publics. Je tiens à ce que le zonage des anciennes serres boisseau soit respecté permettant l'ouverture d'un espace vert sur la rue georges boisseau comme initialement prévu, sans qu'un immeuble puisse y être construit. De même, je m'oppose à ce que le zonage soit modifié pour permettre qu'un énième immeuble vienne remplacer le centre de tri de la poste 3 rue dumur. Un projet immobilier étant déjà en cours juste à côté. Le maire nous a d'ailleurs réitéré sa volonté de créer un vrai "poumon vert" au sein des îlots boisseau lors de la cérémonie d'ouverture du projet Atrium City. Que ces paroles soient suivies d'effets!
10/01/2025	481	CL									1		1	1	1							Demande extension de l'espace vert sur la rue georges boisseau. Préserver la bulle de tranquillité et de verdure annoncée par le maire. Opposé à la "bétonisation excessive de Clichy et en particulier de cette zone." avec "multiplication d'immeubles qui nuisent au cadre de vie des clichois avec toujours plus de bruits, de bouchons et de pollution." Opposé "à un nouvel immeuble au niveau du centre de tri de la poste situé rue dumur. Un projet immobilier est déjà en cours juste à côté." Respectons le projet initial d'Atrium City de créer une bulle de tranquillité et de verdure
10/01/2025	482	CL	société																			Souhaite maintien : des activités de stockage existantes dans la périmètre de la ZAC Seine LibertéPrévoir expressément que les entrepôts de stockage dans la zone UPCL01 seront conservés.Prévoir que les entrepôts de 10 000 m² de surface de plancher sont autorisés dans la zone UPCL01. PJ : Estime que la limitation d'entrepôt à 6000 m² est injustifiée à partir du moment où ils sont bien intégrés. La destination des l'îlots bordés par la rue du Général Roguet et la RD7 semble incohérentes dans la programmation de l'OAP Seine Liberté : Les îlots bordés par la rue du Général Roguet et la D17 pourront accueillir une programmation mixte : activités économiques, logistique urbaine,équipements d'intérêt collectif, logements, - Une aire d'accueil destinée aux gens du voyage sera localisée de manière préférentielle au nord de la rue des Trois Pavillons. Cela voudrait dire sur le site de la société 1 pièce en plus. La société estime qu'elle a toute sa place au seon de la programmation et pourrait fournir un service aux futurs habitants en accord avec la programmation. Par ailleurs la réalisation d'opération suivant le schéma proposé dans l'OAP impliquerait une expropriation dont le coût n'a pas été évalué et mettrait selon elle l'équilibre financier de la future opération en déséquilibre.
10/01/2025	483	CL										1	1	1								Clichy sous pression : un modèle de densification insoutenable. Une surdensification alarmante. Les infrastructures, comme la ligne 13 du métro, sont déjà saturées et peinent à répondre aux besoins actuels des habitants. De plus, l'absence de réserves foncières suffisantes rend impossible la création de nouveaux équipements publics tels que des crèches, des écoles ou des installations sportives. La bétonisation croissante du territoire, encouragée par ce PLUi, accentuera les phénomènes d'îlots de chaleur urbains et augmentera les risques d'inondations en imperméabilisant toujours plus les sols. Le cas du secteur BIC : Les hauteurs des nouvelles constructions, allant jusqu'à R+10, sont totalement incohérentes avec le tissu urbain existant, majoritairement composé d'immeubles de R+1 à R+5. Par exemple, rue Valiton, le règlement propose un R+8 en face d'un immeuble classé au patrimoine remarquable et limité à R+7. Ces choix urbanistiques dénaturent le quartier et témoignent d'une absence de cohérence architecturale. Avec une programmation résidentielle de 80 000 m² de surface de plancher, soit environ 1 200 logements, la population de ce secteur augmenterait de près de 32 % en un seul projet. Une densité de 70 769 habitants par km² serait ainsi atteinte. Ce projet ne prévoit par ailleurs ni nouveaux équipements publics ni espaces verts conséquents pour accompagner cette explosion démographique.

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ port/Tertiaire	Équipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes doux, TC, etc.)	Voirie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
10/01/2025	484	BC											1		1							Stopper la densification : Le PLUI doit prioriser encore plus la végétalisation, les mobilités douces et restreindre les constructions de grande hauteur. Celles-ci entraînent une densification qui s'avère toujours délétère pour les communes et leurs habitants. Il est indispensable de créer de nouveau parcs et squares partout où c'est possible (ex. zone UEp6z1).	
10/01/2025	485	CO											1	1	1	1	1					Contre la densification du quartier Europe à Colombes. 1. Stationnement insuffisant et nuisances existantes : cette impasse Nouvelle subit déjà une pression importante en matière de stationnement, en raison de projets immobiliers récents qui n'ont pas prévu un nombre suffisant de places adaptées. 2. Impact de la réouverture du stade Yves du Manoir : celle-ci aggrave également les conditions de vie des riverains. Les jours de matchs, d'entraînements et d'autres événements, il devient quasiment impossible d'accéder à nos logements. 3. Transformation des maisons en appartements via la surélévation : l'autorisation d'augmenter la hauteur des bâtiments favorise également la transformation de maisons individuelles en immeubles de plusieurs appartements, notamment via des surélévations avec plusieurs conséquences négatives. Par exemple : augmentation de la population dans des rues non conçues pour accueillir autant de résidents supplémentaires ; pression accrue sur les infrastructures existantes (stationnement, circulation, réseaux d'eau et d'électricité) ; dégradation esthétique du quartier, qui perd progressivement son caractère résidentiel au profit d'une densification désorganisée. 4. La rue Nouvelle a déjà été nettement dégradée par la circulation anarchique des camions accédant au chantier de la construction de multi logements au fond de notre rue. De nouveaux chantiers de cet ordre ne pourraient que contribuer à augmenter encore ces dégradations. 5. Risque sécuritaire pour le lycée Guy de Maupassant : le surstationnement dans la rue René Aperé a déjà empêché les pompiers d'accéder au lycée via cette rue, ce qui est inacceptable. C'est pourquoi en tant que propriétaire de la rue Nouvelle j'estime qu'il est essentiel de préserver cette zone pavillonnaire de Colombes qui est un poumon vert	
10/01/2025	486	CO										1	1									Opposée aux nouvelles constructions car trop de densité et problèmes de stationnement.	
10/01/2025	487	AR				1										1						Zonage du site SIFRU. La parcelle qui jouxte le parc de la butte d' Orgemont est végétalisée et abrite des espèces protégées. Laissez-les tranquilles ! De nombreux habitants du quartier se sont déjà prononcés au sujet de cette parcelle et la construction n'est pas souhaitée.	
10/01/2025	488	CL										1	1	1	1							je tiens à souligner les raisons pour lesquelles je m'oppose fermement à la construction d'immeubles de 9 étages sur les rues Dumur et Georges Boisseau : 1. Impact paysager et architectural : L'intégration d'immeubles de cette hauteur est incompatible avec le paysage actuel de notre quartier, qui se distingue par un environnement majoritairement pavillonnaire et à taille humaine. De tels bâtiments risquent de dénaturer l'identité de notre voisinage. 2. Circulation et stationnement : l'augmentation de la densité résidentielle entraînera une forte pression sur les infrastructures routières locales, déjà saturées. De plus, le stationnement, un problème récurrent dans le secteur, deviendra encore plus critique avec un afflux de nouveaux résidents. 3. Qualité de vie des riverains : La construction d'immeubles de grande hauteur engendrera des nuisances visuelles et sonores, une réduction de la luminosité naturelle et une possible détérioration de la qualité de l'air. Cela impactera directement le quotidien des habitants actuels, notamment ceux des rues avoisinantes. 4. Absence d'étude approfondie sur les besoins et l'environnement : À ce jour, je n'ai pas constaté d'étude claire démontrant la nécessité de cette densification ou l'impact écologique qu'elle entraînera, notamment sur la biodiversité locale et les espaces verts.	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement		Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS		
					OAP ER	Zonage		Règlement	Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes actifs, deux TR, etc.)	Voirie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements		Mixité sociale	pavillonnaire
10/01/2025	489	CL											1	1	1	1					je tiens à souligner les raisons pour lesquelles je m'oppose fermement à la construction d'immeubles de 9 étages sur les rues Dumur et Georges Boisseau : 1. Impact paysager et architectural : L'intégration d'immeubles de cette hauteur est incompatible avec le paysage actuel de notre quartier, qui se distingue par un environnement majoritairement pavillonnaire et à taille humaine. De tels bâtiments risquent de dénaturer l'identité de notre voisinage. 2. Circulation et stationnement : l'augmentation de la densité résidentielle entraînera une forte pression sur les infrastructures routières locales, déjà saturées. De plus, le stationnement, un problème récurrent dans le secteur, deviendra encore plus critique avec un afflux de nouveaux résidents. 3. Qualité de vie des riverains : La construction d'immeubles de grande hauteur engendrera des nuisances visuelles et sonores, une réduction de la luminosité naturelle et une possible détérioration de la qualité de l'air. Cela impactera directement le quotidien des habitants actuels, notamment ceux des rues avoisinantes. 4. Absence d'étude approfondie sur les besoins et l'environnement : À ce jour, je n'ai pas constaté d'étude claire démontrant la nécessité de cette densification ou l'impact écologique qu'elle entraînera, notamment sur la biodiversité locale et les espaces verts.		
10/01/2025	490	BC															1				Poursuivre la coulée verte et végétaliser toute la zone UEp6z1 avoisinante des zones UR6b7 et UAb6c9 qui sont très denses en immeubles bureautique et logement. Ceci permettra de poursuivre la coulée verte et effectuer une rejointe jusqu'à l'allée des messageries pour avoir une desserte piétonne et végétale avec l'arrivée du futur métro en gare de bécon-les-bruyères.		
10/01/2025	491	CL											1								Pas de changement d'affectation au 3 impasse Dumur afin de ne pas augmenter la densité de construction importante et ne pas modifier fortement la qualité de vie des habitants (diminution ensoleillement si habitation nouvelle de plus de trois étages, création d'un fort vis à vis).		
10/01/2025	492	CL				1							1		1						Face au manque d'espaces verts à Clichy, il faut revoir la classification de certaines parcelles pour créer un véritable poumon vert dans Clichy		
10/01/2025	493	AR																			Je voudrais vous rappeler la notion de sobriété foncière nécessaire afin de conserver le maximum de végétation qui contribue à faire baisser la température et la pollution dans les villes. Je voudrais que les nouvelles constructions utilisent moins de béton et que des surfaces minérales soient végétalisées. Je voudrais que chaque nouveau propriétaire d'une maison soit incité/obligé de laisser la surface de son jardin en végétation au lieu du tout béton.		
10/01/2025	494	CL											1		1						La concentration de population dans de si grands bâtiments, va provoquer une insécurité dans ce quartier quasi résidentiel. C est un qartierl déjà surpeuplé. 9 étages c'est trop! Il serait préférable pour la cause environnementale que des espaces verts soient privilégiés. Clichy à besoin de plus d espaces verts et boisés pour rattraper son retard dans ce domaine.		

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZAZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, promette et transports (modes de déplacement)	Voirie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	
11/01/2025	495	AR																				Ce bilan de la protection du patrimoine architectural, urbain et paysager comprend trois parties : 1) Etat des lieux 2) Effacement de l'identité patrimoniale d'un monument qui a joué un grand rôle dans l'histoire de notre ville : l'Hôtel-Dieu, ancien hôpital. 3) Ignorance du patrimoine de la seconde moitié du XXème siècle. 4) Pour la reconnaissance du paysage des berges de Seine à Argenteuil, peint par Monet, Renoir, Caillebotte, Sisley, et maints autres Impressionnistes, comme patrimoine immatériel à protéger contre toute défiguration bétonnière. Les 150 ans de l'impressionnisme, ont été célébrés le 1er mai 2024, "là où tout a commencé", pour reprendre la formule du Musée d'Orsay. Pièce jointe : Souligne la présence de 4 monumets inscrits ou classés (Protection au titre MH) et de protections de type AVAP ou ZZPAUP pour les anciens bourgs médiévaux de 6 autres villes du Val d'Oise. Souhaite la mise en place d'un Site Patrimonial Protégé, Bord de Seine sur l'ancien site historique "intramuros" jusque 'au bord de Seine, déjà été demandé par le comité Jean Vilars. (dispositif qui remplace les dispositifs deZZPAUP et d'AVAP). Après plusieurs demandes de protection, estime que "Argenteuil n'a jamais fait l'objet d'une étude patrimoniale de l'ensemble de son territoire".Note que dans le PLUi 121 villas ou pavillons protégés par la prescription "démolition interdite" "mais des limites sont définies pour leur démolition partielle". Estime que "La liste présentée d'éléments de patrimoine bâti remarquable et d'ensembles urbains remarquables, et le régime de protection proposé, ne se retrouve pas dans la législation élaborée par le ministère de la Culture, en matière de protection architecturale, urbaine et paysagère, mais apparait comme un bricolage peu sérieux propre à Argenteuil, ce que ne mérite pas la troisième ville d'IDF" Appelle à un découpage par quartier, qualification de style, références chronologiques, ou typologie urbaine ou patrimoniale. Patrimoine à protéger. Constate que par rapport à la liste actuelle du PLU au titre de l'article L-151-19 du code de l'urbanisme, l'hôpital d'Argenteuil, ancien hôte-Dieu a été retiré et tn'apparait plus. Pose la question : "L'effacementrt de l'identité patrimoniale de l'ancien hôpital sera-t-elle définitive dans le cadre du réaménagement du secteur Pierre Guienne, zone incluse dabs le périmètre PAPAG. L'ensemble présente une succession de différents bâtiments construits entre 1697 et 1895 avec le pavillon de la Chirurgie selon le système Trollet, de l'architecte Casimir Trollet. Les bâtiments désaffectés ont été trnasformés en musée avant d'être à nouveau désertés entre 2009 et 2019. Actuellement occupé par des associations le site est inclus dans une étude de programmation urbaine sur le secteur Pierre Guienne lancée en 2022. L'ancien hôpital a disparu des documents touristiques de la Ville laissant planer un doute sur la volonté de la Ville de conserver l'identité patrimoniale du bâtiment de l'ancien hôpital dont le fronton triangulaire figure sur plusieurs représantations de peintres tels que Claude Monet en 1972.

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emplol	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, promotion et transports (modes actifs, deux, trois, vélos...)	Voirie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire		
11/01/2025	495bis	AR														1								Autres éléments à protéger Estime que les protection au PLUi concernent surtout le centre-ville et le quartier d'Orgemont situé à proximité. Note la présence d'éléments architecturaux intéressants dans les autres quartiers des Coteaux, Val d'Argent, Val Notre-dame. Patrimoine Art-Déco "Le patrimoine Art-Déco recensé n'intègre pas le "patrimoine scolaire public réalisé par l'architecte André Cordonnier. Les groupes scolaires Jules Ferry, Côteaux, Volembert, Orgemont qualifiés à l'époque de palaces scolaires, constituent des ensembles architecturaux remarquables" mettant en valeur la brique incrustée de mosaïques colorées, relayées par les céramistes Gentil et Bourdet. Patrimoine des "Trente Glorieuses" et dernier quart de siècle, notamment équipements piblics :Salle Jean Vilars oeuvre de l'architecte Maurice Novarina (1907-2002). Système de fondation ingénieux qui répartit la charge et la pression sur la nappe phréatique dans la zone inondable qui a permis d'épargner au bâtiment des inondations. Souhaite sa préservation et réhabilitation. Gare du Val, par Richard Dubrulle. Configuration pyramydale et façades en kadléidoscope caractéristique des années 70. Bas-relief sous le pont de la gare d'Argeneuilier vestige des élément décoratifs du Val d'Argent : "sa restauration contribuerait à ancrer le quartier dans son histoire." IUT de Cergy-Pontoise, site d'Argenteuil. Architecte Jean-Pierre Lott, architecture courbe (coque béton) Marché Joliot-Curie, ArchitecteAndré Morisseau (1907-1933) Centre Culturel et céramique architecturale d'Edouard Pignon nommée L'homme du XXème siècle. Architecte Roland Dubrulle 1970 "oeuvre imposante à la fois sculpture, céramique, peinture, architecture, destiné à décorer la façade du centre culturel. "Résidence 13-15 place Georges Braque, Architectes Rolan et Richard Dubrulle. Dessin du mur d'enceinte de la Ville.
11/01/2025	496	CO			1		1	1								1								Contribution en fichier joint sur : "différents volets dont l'évolution pose souvent questions, quelle ville souhaite-t-on habiter ?" Pas d'horaire des permanences en soirée dans les 7 communes. A Colombes en matinée ou l'après-midi. Ne corresond pas à l'enjeu. PADD : tout et son contraire, pourrait s'appliquer sur n'importe quel territoire. Difficile pour un projet de tout y intégrer. N'a pas repéré les projections de population pour la décennie à venir dans le document alors que c'est intéressant pour détermnir les besoins, et plus particulièrement les équipements à venir. "On comprend que c'est génial d'être dans la Métropole du Grand Paris et que le poid de BNS doit y être développé, toujours plus d'habitants, densifier, en justifiant ce voeu par les transports à venir." Cependant un développement urbain important concerne des secteurs éloignés de ces transports : rue Gabriel Péri, avenue Henri Barbusse, avenue de l'Agent Sarre, conduisant à la disparition du tissu pavillonnaire au profit du collectif. Demande un finesse d'analyse du tissu urbain. Sur l'axe 2 environnemental : l'environnement est éloigné des préoccupation des gens et ne constitue pas leur priorité. Demande qui a élaboré cet axe. Axe 4 : souligne activité du port tournée vers l'industriel et non le tertiaire. Zonage inadpaté : "Un petit terrain sur lequel un petit bâtiment a été démoli au Nord-Ouest de l'avenue Stalingrad, au Sud de la voie ferrée est destiné à de l'activité sur le plan de zonage contrairement au site d'activité en face côté Est promu à une destination résidentielle." Inadaptée compte tenu de la situation entre l'A86, la voie ferrée et le futur tramway, entre la route du port et l'avenue Stalingrad. Secteur de plan masse UPCCo, 2 rue des Fossés Saint-Jean. Secteurs de plan masse Erreur matérielle à rectifier : 2 PM2 et pas de PM1 PM4 : "Leclerc du Petit -Colombes, hauteur maximum de 18m sur Gabriel Péri, palce du marché et en limite des constructions rue Lafayette. Cette hauteur est trop importante et non respectueuse de l'environnement bâti aux alentours. Du coup, les différents niveaux, couleur du projet, sont trop élevés. Revoir de façon plus fine sur Gabriel Péri au moins." PM8 : secteur Delaby/Carnot a peu de pleine terre 10%. Apparemment l'usine va être transformée en logements. Autres construtions à usage résidentiel seront-elles, démolies ? Reconstituées ? Venelles existantes. Estime le plan masse flou et mal formulé

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZAZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, mobilité et transports (modes actifs, deux, TC, etc.)	Voirie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire
11/01/2025	496 bis	CO				1	1							1	1	1			1				Emplacement réservés : Erreurs matérielle dans Justification des choix 1,5, p.192 : ilot 26 serait une emplacement réservé non indiqué sur le plan de zonage (secteur UEp6z1 entre G.Péri et Eteinne d'Orves) p.203 le PM4 Leclerc Qautre chemins est à l'Ouest de la Ville et non à l'Est Emplacements réservés p.193 Emplacement réservé n°39 rue Gagarine est très petit. En remplacement de l'espace libre enlevé à la cité Gagarine/Saint-Denis ? Emplacement n°40 : très petit, en limite de l'église du Sacré Coeur Quid du n° 36 p. 196 EVP : square Victor Basch et des Canibouts Sud. Espace n'existe pas ou partiellement. "Les petites zones vertes des ronds points Est et Ouest ne reflète pas la piteuse rélaité. C'est inutile de les mettre en vert, c'est une indication mensongère." Zones de projet p. 210 :la ZAC Charles de Gaulle UPCOC03 est-elle agrandie au Nord de la rue Etienne d'Orves jusqu'à Colbert ? ZAC Arc sportif : Espaces Vert "peu généreux" au regard de l'environnement verdoyant autour et du nombre de logement. UPCO 02 : Fossés Jean : Transformation de la zone de bureaux en logements dans quartier excentré. Justifié par la liason avec le T1. Projet peu explicite et estime que le secteur subit trop de nuisances pour la santé (infrastrucutres A86 T1). Pose la question de savoir si les gens auront envie d'habiter dans cet environnement, "lieu en déshérence" ZAC Charles de Gaulle UPCO 03 : square Colbert déjà insuffisant, devrait être agrandi au vu du nombre de logements. "Ou devrait être créé du côté Charles de Gaulle avec ER pour relier les deux" Artificialisation des sols : s'interroge sur les compensations : accessibilité des nouvelles surfaces créées en compensation, surface normalement supérieure ?
11/01/2025	496ter	CO																				Patrimoine protégé S'interroge sur l'efficacité des protections du livret : "L'inscription d'un bâtiment, un espace libre, ensemble de bâtis au livret du patrimoine sont-elles suffisantes au regard de zonages de règlement ? "Le passé montre le contraire". Et sur la suppression de deux bâtiments pavillon de pesage du stade Yves du Manoir et le pavillon d'octroi bd de Valmy. PAPAG rue des Renouillers : secteur en attente depuis longtemps, ce qui est dommageable pour le secteur. Evolution du zonage contraire à la morphologie urbaine. "Va-t-on vers un grignotage du parcellaire non touché par cette évolution aujourd'hui ?" : zonage UM3f4 Rue Gabriel Péri : zonage UM3f4 ne tient pas comte du parcellaire, coupe des parcelles et des bâtiments. Ne tient pas compte des venelles qui débouchent sur l'axe G. Péri. La rue G. Péri située en ligne de crête. Souhaite que la vue large soit préservée. Cet axe mérite un travail plus fin "permettant une mutation respectueuse de son environnement contrairement à ce qui est proposé." 1 Même problématique avenue de l'Agent Sarre et avenue Henri Barbusse : ignore le parcellaire des petites rues, villas et avenues. "Pourquoi le pavillonnaire ne devrait jamais être présent sur les grands axes ? (...) Il faut prendre en compte le fait que les habitants des collectifs, qu'ils soient privatifs ou sociaux aiment la présence et la pérennisation du pavillonnaire environnant." Autres évolutions trop importantes : Ilot triangulaire Stalingrad Champaron des écoles qui constitue pourtant une respiration sur l'axe qui va accueillir le T1. Secteur Ampère/A.Paré/Gounod/Péri/E. Quinet et idem pour le secteur Saint-Denis/E. Quinet et Reine Henriette qui passent en zone UM3f6." Ces mutations, attendues, souhaitées, provoquées vont totalement à l'encontre de la diversité du tissu urbain, de son hétérogénéité qui en font la richesse et contribuent à une diversité de paysage urbain qui font le charme du tissu urbain."	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement		Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS			
					OAP ER	Zonage		Règlement	Emploi/ZA/ZI/Port/Tertiaire	Equipements, culture et théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes de déplacement, voirie, TC, etc.)	Voie et maillage		Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, patrimoine remarquable et vernaculaire)	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat		production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire
11/01/2025	497	AR	Associa tion							1				1	1					Suite à l'abandon du projet Fimenco, note le « Périmètre d'Attente de Projet et d'Aménagement Global – PAPAG » pour une durée maximale de 5 ans. "L'abandon d'UGP3 est certes positif, mais l'absence de normes pendant ce délai, probablement plusieurs années, suscite l'inquiétude sur les contenus du nouveau projet « La Seine pour horizon », qui va de la rue Pierre Guienne, près de la gare du centre, jusqu'à la Plataneraie, sur lequel une « concertation » est annoncée pour 2025. Voir le document 3. Inquiétude sur le maintien de la zone UGP3 sur le zonage car "la zone reste constructible, on peut craindre qu'un nouveau promoteur remplace Fimenco ! De plus, dans le document 2 -délibération 1 du CM du 1/10/2024- , il est écrit : Dans l'attente de ces éléments, la ville confirme la nécessité ne pas modifier à ce stade le règlement de la zone de projet UPAR01.cf délibération enpièce jointe. Ainsi, la ville pourra « faire les adaptations nécessaires », en fonction des consultations, mais aussi bien sûr, en fonction des négociations avec de nouveaux promoteurs pressentis pour le projet de la Ville, et compte-tenu du fait, que les normes de la zone UGP3 étaient particulièrement hors norme, la marge de manœuvre sera grande ! L'île Héloïse est encore menacée de bétonnage." C'est pourquoi, le Comité Jean Vilar réaffirme haut et fort son choix de réhabilitation de la Salle des fêtes Jean Vilar, et de la sauvegarde du parc qui l'entoure.			
11/01/2025	498	CL					1		1	1		1		1	1	1				Inadéquation PLUI / PADD /Etat initial du site "Le PLUI, en ce qui concerne Clichy-la-Garenne, ne semble pas suivre les observations du Projet d'aménagement et de développement durables, relatives à l'environnement et à l'offre de services publics, ni celles de l'Etat initial du site et de l'environnement. (...) l'Etat initial du site et de l'environnement relèvent pourtant la sensibilité de Clichy-la-Garenne au phénomène d'îlot de chaleur urbain, aujourd'hui et pour les années à venir. Or, le PLUI semble privilégier les blocs d'immeubles avec des cœurs d'îlots construits. Une telle direction urbanistique ne permettrait pas à la ville de respirer en été. Souligne que des axes routiers très encombrés qui traversent la ville. Le PLUI ne prendrait donc pas acte de l'Etat initial du site et de l'environnement." Perméabilité des sols : " le PLUI en l'état ne favoriserait pas la perméabilité des sols. Ce serait en contradiction avec l'Etat initial du site et de l'environnement, mais aussi avec les pratiques actuelles en matière d'urbanisme et de modernisation des villes. L'on voit en effet se développer dans les grandes villes les noues ainsi que d'autres techniques d'aménagement pour favoriser le ruissellement et éviter les inondations. En somme, c'est la résilience du territoire face au changement climatique qui serait diminuée." "le PLUI ne semble pas prendre en considération les contraintes supplémentaires qui pèseraient sur les services publics existants si la densité de population venait à augmenter de telle sorte. Cette population nouvelle nécessiterait notamment une amélioration drastique des transports, des accueils de petite enfance, d'école..." Or, la population clichoise, actuelle et à venir, gagnerait à voir les services publics s'étoffer en matière d'éducation, de culture et de vie associative. Propose que : " des services publics ou même des commerces de proximité s'implantent en lieu et place de nouvelles habitations." L'attractivité de la Ville se mesure à sa capacité à offrir "une ville à taille humaine, où les services d'intérêt général seraient proches et où tout serait accessible à 15 minutes à pied."			

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS		
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes de déplacement)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation...)	Nature en ville (coulées verte, patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements		Mixité sociale	pavillonnaire
11/01/2025	499	CL							1					1	1		1	1				Accélération de la densité de Clichy." désormais la 6e commune la plus dense de France devant Paris (Chiffres 2023). Elle n'a plus de capacité à se densifier davantage sans sacrifier la qualité de vie de ses habitants. " Souligne la vacance des bureaux et la poursuite de production de bureaux par la Ville. "Ce gaspillage d'un foncier rare à Clichy est très dommageable : avec l'augmentation de la population et la vente d'infrastructures (l'espace Henry Miller) l'espace manque pour accueillir les activités sportives, culturelles et associatives. Les jeunes sont particulièrement pénalisés." Disparition du tissu faubourien soulignée engendrant des nuisances : "La densification de Clichy s'opère par la destruction d'immeubles de deux ou trois étages, souvent en bon état, pour les remplacer par des bâtiments plus imposants, souvent jusqu'à 8 ou 10 étages (voire jusqu'à 17 étages pour le quartier prysm), alors même que les rues ne sont pas élargies. Cette configuration crée un effet canyon urbain qui augmente les îlots de chaleurs urbains (ICU) et piège la pollution." Manque d'espaces verts : " (3,49m2 par habitant seulement à Clichy, l'OMS conseille 12m2). Une ambition réelle dans le domaine (avec des plantations en pleine terre, débitumage de toutes les zones pouvant l'être) pourrait redonner un peu de fraîcheur à une ville aussi exposée aux ICU que Paris. Malheureusement le PLUI ne donne pas d'espoir en ce sens. Le risque d'inondation en cas de crue centennale n'est pas pris en compte non plus. " Zone de bureau Villeneuve/André Citroën (au sud du cimetière nord), possibilité de construire jusqu'à 10 étages (UM6e10) : "impliquerait la destruction de bureaux existants qui ne dépassent pas les 4 étages et pour lesquels l'ICU est déjà important. Il ne pourrait que s'aggraver avec des constructions plus hautes." Prolongation l'îlot Georges Boisseau : la zone UEp6z1. " l'immeuble de 4 étages qui borde cette zone au nord est menacé avec la possibilité de construire à la place un immeuble de 7 étages : UM6e7. Hors, la construction neuve étant beaucoup plus consommatrice de matériaux que la rénovation, la rénovation de cette résidence serait beaucoup plus intéressante pour les habitants comme pour les riverains (la rue Villeneuve est étroite sur cette portion)". Offre de santé : "dans ce contexte de densification de la population de Clichy et des villes alentours, la construction du nouvel hôpital à Saint-Ouen aboutira à une baisse du nombre de lit avec des besoins qui augmentent mécaniquement. Beaujon pourrait garder les activités pour lesquels il est en pointe (greffes) ou pour lesquelles des investissements importants ont été réalisés comme la rénovation de la maternité. Il pourrait accueillir des centres de de prévention ou mettre à disposition des locaux pour les professionnels de santé et créer une dynamique de santé à Clichy."	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZAZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes actifs, deux, trois, quatre roues)	Voirie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
11/01/2025	500	BC	Associa-tion								1			1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/Port/Tertiaire	Equipements, culture et théâtre, santé	Animation urbaine, commerce et transports (modes actifs, deux TC, etc.)	Voirie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées vertes, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire
11/01/2025	501	CL	Elue socialiste						1					1	1		1		1	1		J'apporte mon soutien à la contribution déposée par les représentants de la gauche à Clichy, et je souhaite apporter quelques remarques supplémentaires sur l'évolution de notre ville qui nous est proposée : -trouver une solution aux problème de logements en Île de France est une nécessité, mais la multiplication d'une offre de logements aux prix du m2 tel qu'ils se pratiquent à Clichy ne permettra qu'à une petite partie de la population de se loger. On s'interroge, alors, sur le rôle de l'Etat s'il ne doit pas garantir l'égalité dans l'accès au logement et s'il contribue à une logement inaccessible au grand nombre parce qu'il sera trop cher ; -le bétonnage et la disparition des pavillons et leurs jardins favorisent les îlots de chaleurs, et ce ne sont pas des bacs en béton enterrés donnant l'illusion de végétation qui pourront nous en protéger ; -l'augmentation de la population envisagée par ce PLUi, puisqu'il s'agit de faire passer le nombre d'habitants de Clichy de 65000 à 74000 dans une superficie de 3km2, pose problème quand on pense que, d'ores et déjà, la ligne 13 est plus que saturée et que la ligne 14 aux heures de pointe montre une bonne densité. Les réseaux de l'eau , du gaz et d'électricité pourront-ils suivre et dans quelles conditions ? Les travaux qui seront nécessaires et leurs nuisances pour ceux qui travaillent ou vivent dans ces zones ont-ils été anticipés afin de ne mettre personne en difficulté, et en particulier en difficulté économique ? -la disparition d'équipements publics comme le Centre H. Miller, la Maison du Peuple n'est pas compensée, à cela s'ajoute la disparition de l'Hôpital Beaujon, alors même que la population doit augmenter : la disparition de l'accès à la culture, la santé, la vie en société, tout ce que ces équipements publics permettaient n'est pas compensée. Tout se passe comme si ces équipements n'avaient eu aucune fonction, n'avaient eu aucune utilité. -La liste du patrimoine à protéger à Clichy est bien courte pour qui connaît un peu cette ville : beaucoup de petits pavillons sont pittoresques et font l'âme de cette ville, ils ont déjà en partie disparu, il faut préserver les quelques rares restant, par exemple le pavillon art déco du passage Nivert, mais on peut parler aussi du CMS de la rue Simonneau qui a une histoire et une architecture à conserver. Et on pourrait proposer bien d'autres bâtiments pittoresques et réservant de belles surprises au curieux qui pousse une porte à Clichy, les chantiers les font disparaître les uns après les autres. Quant à l'hôpital Beaujon, tout comme la Maison du Peuple avec une vocation différente, ce ne sont pas que des symboles de fraternité publique. Pour Beaujon, des événements récents nous ont montré les dangers de concentrer une population avec un accès au soin trop restreint : avons-nous la mémoire si courte ? Pour finir, je rappellerai les trop nombreuses contradictions avec le PADD relevées par Virginie Pérez dans sa contribution et c'est un argument de taille !	
11/01/2025	502	BC		1									1	1	1			1	1		santé environnementale avant tout : habitat, mobilité, ressources La MRAE affirme dans son avis la prévalence de la préservation de la santé publique. Notamment face au réchauffement climatique et à ses conséquences, il est impératif de faire passer l'intérêt général avant les intérêts économiques privés et le confort de quelques uns. De même que le budget vert de Bois-Colombes envisage tout projet sous l'angle environnemental et écologique, le PLUi doit passer par ce prisme. Si on veut avoir les moyens de ces ambitions, les règles doivent donc être non seulement incitatives mais beaucoup plus contraignantes. Par ailleurs la densification de la BNS, comme pour toute l'Ile-de-France, qui devient une mégapole, est une erreur : certes il faut éviter l'étalement urbain, mais c'est les villes petites et moyennes des autres régions qu'il faut plutôt développer, pour mieux répartir les activités humaines sur le territoire national et ainsi augmenter la résilience des régions. Mais il faudrait alors un Plan National d'Urbanisme, (un PNU!), pour concevoir des villes agréables, des villes du quart d'heure où on peut tout faire à pied ou à vélo. D'ailleurs, dans son Plan de Transformation de l'Economie Française, Jean-Marc Jancovici recommande radicalement un moratoire sur les grandes infrastructures, pour permettre une vie plus sobre, mais plus sûre pour toutes et tous.		

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS		
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/Port/Tertiaire	Equipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes de déplacement)	Voirie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire	
11/01/2025	503	CO												1	1	1							1	Préserver la vaste zone pavillonnaire de Colombes : "La zone pavillonnaire de Colombes est la plus grande du département ? Colombes, la ville aux 9000 pavillons. Les Colombiennes et Colombiens y sont attachés et sa renommée attire en plus des habitants de Colombes qui peuvent y accéder dans leur parcours résidentiel, des habitants de toute la région parisienne. Elle contribue à une qualité de vie, permettant des promenades en famille. Certaines avenues et les jardins de ces pavillons ressemblent à celles de « la Campagne à Paris » avec leur fleurissement et leurs arbres. De 1965 à 2001, cette zone pavillonnaire était protégée par un POS qui ne permettait pas la densification mais seulement des extensions pour l'amélioration de l'habitat". Depuis les règlements successifs ont favorisé le mitage du pavillonnaire et la construction d'immeubles collectifs. "Le PLUI n'est pas assez protecteur en ne dissuadant pas des regroupements de parcelles ou au contraire, de la division de grandes parcelles en vue de construire. Depuis 2020, on peut encore déplorer ce grignotage. On a du mal à comprendre la logique urbanistique pour une ville dite « écologique ».Les promoteurs, les investisseurs ont fait de Colombes, « leur vache à lait ». Notre ville a perdu son équilibre 1/3 de logements locatifs privés, 1/3 de pavillons et 1/3 de logements sociaux." Démolition de zones d'activités avec la construction d'immeubles de grandes hauteurs qui" Doute que les habitants soient prêts "à vivre dans une ville de 100 000 habitants" et préfère un ville "où il fait bon vivre et plus sereine". Proposition : refuser la construction de piscines privées. "La ville et le territoire doivent se montrer responsables et ne pas accorder cette possibilité. Les enjeux écologiques doivent être considérés comme prioritaires face aux désirs personnels". La qualité de l'air : "souvent médiocre parce que la ville est dans une cuvette. Depuis plusieurs années nous déplorons le survol intempestif de notre ville. Il en est de même pour Gennevilliers. Les maires font voter des vœux pour limiter les horaires, le nombre d'avions mais aucune amélioration.La qualité de l'air est un combat à gagner pour la santé publique." Le PLUI prévoit une bande de 200 mètres pour éloigner les constructions des grands axes routiers protéger les habitants aux polluants issus du trafic automobile. C'est un minimum. Souhaite poursuivre la couverture de l'autoroute la construction de plus de murs anti-bruit, qui ont également un impact sur la pollution de l'air ?
11/01/2025	503bis	CO						1								1								Travailler sur le territoire : emploi éloigné de la commune. Regrette le remplacement des industries, entreprises, commerces très présents à Colombes par des centaines de logements, densifiant encore et encore notre ville. Les offres d'emploi sont en diminution, pour un nombre d'habitants en croissance. PLUI, santé et risques majeurs : le PLUI ne parle pas des enjeux de santé, il ne réserve rien pour les équipements de santé, les hôpitaux....d'ailleurs que va devenir l'hôpital Beaujon ? Risques liés à la proximité du Port de Gennevilliers et à plusieurs installations classées SEVESO occultés et ne donne pas les moyens de protéger les habitants. Le patrimoine bâti colombien : suggère d'inclure les premiers immeubles de logements sociaux, le passé rural et historique de Colombes et remettre le pavillon de pesage de l'ancien hippodrome sur la liste. "Il convient de le réhabiliter comme patrimoine remarquable."

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, promotion et transports (modes actifs, doux, T2, etc.)	Voirie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
11/01/2025	504	CO	Colombes C'est Vous											1				1		1	1		Colombes - le PLUi une menace pour l'identité de Colombes (zone pavillonnaire, les espaces verts et l'arborisation des rues, les zones d'activité). Le PLUi est l'outil qui permet d'officialiser la perspective d'évolution de Colombes dans son territoire. Soumis à concertation, c'est le moment définitif où les Colombiens peuvent avoir une vue globale de ce que la Municipalité, avec les villes du territoires, ont prévu. C'est le moment où l'avenir d'une ville peut basculer. je ne veux pas que Colombes devienne un arrondissement de Paris, un Levallois avec des immeubles en R+9-R+10 voire 11. Fort est de constater qu'à l'heure actuelle, les Colombiens prennent pleinement conscience des conséquences du PLU voté par la ville de Colombes début 2014 et consolidé par les évolutions partielles de PLU voté avant la mi-mandat. Les conséquences sont : -Destruction accélérée des pavillons (450 pavillons ont disparu entre 2014 et 2021 – chiffres INSEE 2024) -Densification : toutes les parcelles libres sont bâties avec des immeubles en hauteurs (R+8-R+9 voire R+11), les zones d'activité sont supprimées pour devenir des zones d'habitation. Nous le savons bien à Colombes, avec des quartiers Nord extrêmement dense, la sécurité, le niveau des services et la qualité des services pâtissent de cette concentration d'habitants, et tout particulièrement les enfants (qualité des écoles, espaces verts apaisés, ...) -Si des espaces verts nouveaux apparaissent mais sans commune mesure avec l'accroissement de la population programmée
11/01/2025	504bis		Colombes C'est Vous					1						1		1		1		1	1		Le PLUi soumis à concertation doit être revu sur les aspects suivants ; -Limiter les hauteurs des bâtiments en bordure des grands axes, afin de ne pas fragiliser plus avant les zones pavillonnaires et éviter la constitution de « dents creuses, phénomène accéléré quand des bâtiments de grandes hauteur jouxtent des pavillons ou des immeubles moins haut et cachent donc le soleil et la lumière. -Préserver plus que jamais les pavillons (limiter la hauteur du bâti R+3 est un petit immeuble, renforcer l'interdiction de parcellisation des grands terrains, renforcer l'interdiction de diviser les grands pavillons) -Reverdifier Colombes : si 8000 arbres sont en gestion de la Municipalité, force est de constater que les « forêts urbaines » sont des échecs (celle du Parc caillebotte comme celle des Fossés Jean) et les rues rénovées ont vu leur arbres disparaître (je pense notamment à la rue Pierre Brossolette et la rue Anatole France). Replanter les arbres das Colombes même, repenser les bordures du rue en faisant un meilleur compromis entre PMR et verdissement oquand aux parcs privés, il est désastreux que les terrains gérés par des offices HLM (i3F ou Colombes Habitat) sacrifient leur beaux parcs à une densification dont on connaît les conséquences délétères sur la qualité de vie des habitants On peut également se poser la question de l'intérêt d'un PLU interurbain quand la ville de Colombes n'a aucun projet correspondant à la valorisation de la Seine, alors qu'il s'agit d'un axe majeur de fédération du territoire décidé pour els autres communes du territoire : il est dommage que Colombes se prive de cette dynamique. Sur la mobilité, on constate le peu de coordination entre les villes : Colombes ne peut pas être « tout vélo » lorsque les villes voisines ont une gestion plus raisonnable de la circulation douce. En effet, le PLUi tel quel est conçu actuellement fait peser une menace réelle sur Colombes : -son identité de zone pavillonnaire -son identité de ville verte forte de ses parcs publics et de ses espaces verts privés -son identité de ville dynamique avec encore un peu d'emploi et doit donc être révisé. Pour une identité de pavillonnaire préservée, pour des espaces verts plus attractives et des rues arborées, pour des zones d'activité sanctuarisées
11/01/2025	505	AR	Société																			PJ	
11/01/2025	506	CL				1										1						Demande la reconversion de l'emprise foncière de l'hôpital Beaujon et du stade Racine en zonage Parc et jardins (UEp6z1) pour permettre l'extension future du parc Roger Salengro à horizon 2032-2035.	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/Port/Tertiaire	Équipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes actifs, deux, trois roues)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
11/01/2025	507	BC																			Je suis résidente propriétaire au 7bis Avenue Michel Ricard. Moi ainsi que les résidents des batiments de la résidence de l'inédit (7, 7 bis, 9 et 9ter) souhaiterions que l'espace devant le 9 ter Avenue Michel Ricard qui est aujourd'hui un espace parking devienne par la suite un espace vert. Nous sommes déjà entourés de sociétés, on se croirait à la Défense. Un espace vert équilibrera davantage le paysage et sera bien plus agréable.		
11/01/2025	508	CL	élu opposition		1				1					1							Je constate, avec satisfaction ,une accélération des contributions concernant Clichy. La plupart se sont l'écho du refus de la sur densification qu'ont exprimé massivement les clichois dans les porte à porte et les visites de quartier ,du bac d'Asnières aux berges de Seine que nous avons mené pendant la campagne des législatives et poursuivi pendant l'enquete publique du PLUi. Nombre de ces contributions viennent de nouveaux clichois qui disent qu'il ont choisi de venir parce qu'ils ont été séduits par notre Clichy Village et qu'il doit le rester.Les intervenants de Clichy disent que le parc Salengro est saturé et qu'il faut un grand espace vert et cherchent des solutions; Ils ne savent pas que c'est pour ca que la gauche a triplé les espaces verts :parc Mozart, parc des Impressionnistes, parc Bic, jardin Levillain ,etc en résistants aux promoteurs qui s'en serait emparés dans la logique du PLUI proposé. Dans le programme sur lequel nous avons été élus en 2014,nous proposition de créer un frère jumeau du parc des impressionnistes! C'est dans ce secteur qui n'a pas vocation à devenir une zone résidentielle avec des immeubles de grande hauteur! Certains proposent l'extension du parc Roger Salengro, ils ne savent pas que le testament de la veuve de Léo Delibes qui a légué son jardin, où Léo Delibes a écrit Lakmé, exclut toute modification extention. Entendre la zone espaces verts jusqu'à l'hopital Beaujon serait sacrifier la Maison des Associations qui fait partie de l'histoire de Clichy et surtout le terrain de rugby très fréquenté par le CSRUGBY CLICHY et par les scolaires. Ce n'est en sacrifiant des terrains de sport que l'on doit créer un espace vert. La création d'un espace vert à la place de l'hopital Beaujon est un piège pour faire accepter sa disparition. Mais l'Assistance Publique a bien l'intention d'y réaliser une opération rentable en le transformant en résidence de luxe pour rembourser les emprunts qui financent l'hopital de Saint-Ouen; la saturation des hopitaux avec la grippe comme pendant le covid montre qu'il faudra garder un hopital à Beaujon. Les clichois ne veulent pas de ce PLUI. La communauté Boucle Nord de Seine doit revoir sa copie pour Clichy ;stopper la densification en logements et plus d'espaces verts et d'équipements publics!		
11/01/2025	509	AR																			Habitant à proximité de la butte d'Orgemont, souhaite que la fiche SIFRU y soit définitivement rattachée au parc car " La butte est en effet un poumon vert et réservoir de diversité pour la faune et la flore. C'est également un lieu social très fréquenté, d'autant plus que les grands espaces verts un peu sauvages sont rares sur Argenteuil. Il permet aux habitants de se détendre, de se promener, de pratiquer une activité physique dans un cadre très agréable". Car c'est un îlot de fraîcheur qui permet de lutter contre le dérèglement climatique. Va à l'encontre de la nécessité de désimperméabiliser. "Concernant le besoin en logement sur Argenteuil, il me semble qu'il serait préférable de financer des projets de rénovation des logements vétustes. Et d'éviter de saturer davantage une circulation urbaine déjà difficile !Je termine en suggérant la mise en place d'un mur anti bruit le long de l'autoroute A15, de façon à rendre moins bruyante la partie située le long de celle-ci. Irène Julier13 rue Pasteur"		
11/01/2025	510	CL																			souhaite reconversion de l'emprise foncière de l'hôpital Beaujon et du stade Racine en zonage Parc et jardins (UEp6z1) pour permettre l'extension future du parc Roger Salengro à horizon 2032-2035.		
11/01/2025	511	CL																			souhaite reconversion de l'emprise foncière de l'hôpital Beaujon et du stade Racine en zonage Parc et jardins (UEp6z1) pour permettre l'extension future du parc Roger Salengro à horizon 2032-2035.		

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes de déplacement, TC, vélo...)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées vertes, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	
11/01/2025	512	BC					1										1			1	Il faudrait que PLUi définisse la hauteur maximale d'un étage / d'un niveau, pour éviter des bâtiments qui contournent l'article 5.2.1.1 du PLUi. L'article 5.2.1.1 exige que dans les zones à indices de forme urbaine 1 à 6, le dernier niveau autorisé ou niveau de couronnement soit obligatoirement réalisé en comble ou attique. Mais le PLUi ne définit pas la hauteur maximale d'un niveau. Ainsi, par exemple en zone à indice de hauteur 2, où la hauteur maximale est de 10 mètres et de R+1+C, on peut édifier une construction qui fait 10 mètres de haut, mais qui n'a que 2 niveaux (R+1) et qui n'a pas d'attique ou de combles au dernier niveau. Ainsi, on va se retrouver avec un bâtiment qui utilise la hauteur maximale autorisée de 10 mètres, mais qui n'a pas la forme souhaitée au dernier niveau (attique ou comble) malgré sa hauteur. Ou en zone à indice de hauteur 3, où la hauteur maximale est de 13 mètres et de R+2+C, on peut édifier une construction qui fait 13 mètres de haut, mais qui n'a que 3 niveaux (R+2) et qui n'a pas d'attique au dernier niveau. Cela n'est pas souhaitable car accentue la densification, il faudrait donc définir la hauteur maximale d'un niveau.	
11/01/2025	E513	NP																			En faveur de ce projet d'harmonisation des PLU, si les spécificités de chaque territoire sont bien prises en compte	
11/01/2025	514	CL									1										Il faut que le nouvel espace vert à l'emplacement des serres municipales soit ouvert sur la rue Boisseau et que la rue Gisèle Halimi permette depuis la rue Boisseau l'accès direct aux voitures pompier et ambulances jusqu'à la résidence sénior Nohée au 2 rue G Halimi. Actuellement cette résidence est enclavée et les secours perdent beaucoup de temps à arriver.	
11/01/2025	515 doublon registre papier	CL	Société			1	1														PJ :Parcelle du siège de l'Oréal : estime que les limites de zonages : coupent la parcelle de manière non précise et qu'il n'a pas lieu d'appliquer différents zonages sur une même parcelle. Se plaint de la limite du zonage parc jardin UEp6z1 qui s'étend sur sa parcelle en limite de l'emprise bâtie. Demande le classement des parcelles cadastrées AB n° 35, 36, 37, 179 et 195, Zn°112, 264 et 255 soient entièrement intégrées dans le périmètre de 500 mètres autour des transports. Souhaite que les règles concernant les zonages U soient appliquées globalement hors secteur U parc et jardin. Concernant les exigences de végétalisations des articles 4.1.4.1 et 4.1. 4.2 cas de réhabilitation, en cas de démolition recontruction le taux de pleine terre ne pourrait être atteint sur les grandes parcelles comprenant plusieurs bâtiments. Propose un élargissement des exceptions pour les projets de reconstruction sur des unités foncières de plus de 20 000 m². Demande également à intégrer balcons comme mode de végétalisation et demande que la hauteur des édifices techniques ne soient pas pris en compte dans le calcul des hauteurs. Sur la parcelle du Campus de l'Oréal, quatre zonages s'appliquent sur l'ensemble de la parcelle composées de plusieurs bâtiments. L'Oréal est gêné par les coefficients d'emprise différents qui s'appliquent à chaque zone au sein d'une parcelle unique et souhaiterait une globalisation des règles.	
11/01/2025	516	CL							1	1			1				1				Par rapport à la taille de sa population, Clichy manque aujourd'hui de services publics (culture, sports, santé, écoles, etc.) et le risque de fermeture de l'hôpital Beaujon accroît ce problème. De plus, la ville est déjà en quasi-totalité bétonnée. Il est donc urgent d'arrêter les projets de promotion immobilière que je vois chaque jour dans ma rue et dans les quartiers environnants. Autour de mon immeuble, des bâtiments massifs de 7, 8 étages ou plus (parfois beaucoup plus) remplacent progressivement ceux de 4 ou 5 étages, rendant la commune plus dense qu'à Paris et réduisant la lumière du jour pour les riverains. De plus, ces travaux prennent souvent très longtemps, sont livrés très en retard et certains lots ne se vendent pas, ce qui laissent de nombreuses parcelles ainsi que des appartements et bureaux vides pendant des années et des années. Il serait bon, à l'inverse de ce qui est prévu aujourd'hui, d'arrêter la densification et les projets de promotion immobilière (immeubles de bureaux ou d'habitation) et de multiplier les services de proximité dans chaque quartier (petits commerces, services publics, maison associative, petits espaces verts, etc.). Voilà pourquoi le PLUi, dans sa forme actuelle, me semble à revoir	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Equipements, culture et théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes de déplacement)	Voie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)		Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire)	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
11/01/2025	517	Epinay	Association																			A lire l'avis de SNCF Réseau, il semble que l'EPT (et la Ville d'Argenteuil ?) fasse peu de cas du projet de tramway T11 d'Epinay à Sartrouville via Argenteuil et ne réserve pas le foncier nécessaire. L'EPT considère-t-il et/ou souhaite-t-il que ce projet soit abandonné ? Ce serait fort dommageable.
11/01/2025	518	CL					1		1				1		1	1						La densité de population à Clichy est déjà exceptionnelle (supérieure à celle de Paris !). Elle ne diminuera pas car de nouveaux programmes arriveront (remplacement d'immeubles de bureau par du logement). Ces programmes doivent apporter au minimum 50% d'espace verts pour améliorer le taux d'imperméabilisation, diminuer les îlots de chaleur et préserver la bio diversité. Notre ville était agréable avec des hauteurs de bâtiments humaines. La densité de la ville étant déjà énorme, gardons les R+5, R+6 au maximum sur toutes les zones du PLU : cela ne sert à rien d'empiler les logements jusqu'au R+10. Vu le succès des programmes Landy / Antonini, les apéros en se passant les tapas d'un balcon à l'autre jusqu'au 10e étage ont peu de succès. Il faut que l'accès à la résidence Nohée (2 rue Gisèle Halimi) soit préservé dans le cadre de l'aménagement de la rue Boisseau afin que les séniors qui y logent (60 appartements) puissent bénéficier de véhicules d'urgence ou de taxis accessibles.
11/01/2025	519	CO		1																		Parmi les avis rendus par les PPA, il nous semble que certains font défaut. Quelle est la liste des PPA que l'EPT a sollicitées ? Et la liste de celles qui n'ont pas répondu ? A notre sens il devrait y avoir les avis des entités suivantes, ou à défaut l'information qu'elles n'ont pas cru utile d'en émettre un : RATP, SIAAP, SENEQ, RATP, Suez, Veolia, Ville de Paris, Département de Seine-Saint-Denis, EPT Plaine Commune, EPT Paris Ouest La Défense, CA St Germain Boucle de Seine, Villes d'Epinay, L'Île-Saint-Denis, Saint-Ouen, Villes de Levallois, Nanterre, La Garenne-Colombes, Courbevoie, France Nature Environnement Val-d'Oise association LaSeineN'EstPasAVendre comité Jean Vilar (Argenteuil)
11/01/2025	520	CL											1									En tant qu'habitant de Clichy depuis 6 ans j'aime ma ville. Elle manque toutefois d'attrait à cause du manque cruel d'espace vert, spécialement pour une ville qui se veut familiale. C'est pourquoi je soutiens la reconversion de l'emprise foncière de l'hôpital Beaujon et du stade Racine en zonage Parc et jardins (UEp6z1) pour permettre l'extension future du parc Roger Salengro, un parc très fréquenté et apprécié des clichois

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement		Equipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes actifs, deux, trois roues...)	Voirie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)		Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire		
11/01/2025	521	CL						1	1		1		1		1		1						Propriétaire dans le projet Atrium City – rue Dumur à Clichy. Constate que "ce quartier de centre-ville est pratique. L'accessibilité de la ligne 14 et des nombreux commerces et services est d'une grande aide au quotidien. Pour avoir suivi l'évolution de Clichy depuis 2019, nous constatons que Clichy s'améliore, mais se bétonne beaucoup trop à notre goût. La population augmente de manière assez importante sur un territoire qui n'est pas extensible, ce qui crée une saturation dans les commerces, la voirie, les transports publics, les équipements publics et les espaces verts manquent cruellement. Pourtant, l'accès à la nature et l'adaptation de nos villes aux changements climatiques est indispensable. A ce titre, il convient aujourd'hui de limiter au maximum les nouvelles constructions car il ne faut pas Clichy à l'esprit village devienne invivable et se transforme en ville dortoir. Ce cadre étant posé, nous demandons : -Il faut que les parcelles de l'hôpital Beaujon (l'emprise foncière sera libérée prochainement du fait de son déménagement dans le nouvel hôpital de Grand Paris Nord à Saint-Ouen), la Maison des associations et le Stade Racine soient classifiés en Parc et Jardins (zone UEp6z1). Ceci permettrait d'imaginer un agrandissement conséquent du parc Roger Salengro car aujourd'hui, il n'existe aucun grand parc permettant aux habitants de soustraire au tumulte de la vie urbaine. -Il faut que le local d'activité « La Poste » du 3 rue Dumur conserve son usage d'activité et que la hauteur maximum de construction reste telle que décrite dans le projet de PLUI. Il faudrait que la municipalité réfléchisse à l'installation d'une Maison médicale sur cet emplacement en cas de libération du foncier. Avec l'arrivée des nouveaux habitants de ce quartier Atrium City, il est très difficile de trouver un médecin traitant et plus généralement des professionnels de santé sans devoir aller à Paris."
11/01/2025	522	BC													1		1						Je suis un habitant de cette zone UEp6z1 au sud de Bois-Colombes, je souhaite simplement contribuer en demandant que le PLUI soit vraiment appliqué en continuité de la voie verte sur cette zone et en particulier devant le 9 Ter avenue Michel Ricard, 92270 Bois-Colombes. Il y a aujourd'hui un parking vide et nous, les habitants, sommes favorables à un nouveau "poumon vert" à cet endroit : cela éviterait trop de chaleur l'été, permettrait davantage de végétalisation dans une zone occupée par beaucoup de bâtiments de bureaux, proposerait un nouvel espace vert nécessaire et favorable à l'activité des enfants, des habitants, favoriserait la biodiversité, la perméabilité des sols et le bien-être de tous. Cette zone mérite un espace vert et du végétal et nous comptons sur ce PLUI et cette enquête publique pour permettre cela, pour nous ainsi que pour nos enfants et la biodiversité.
11/01/2025	523	AS	Associa tion	1																			Un sujet d'une telle importance, avec de tels enjeux, nécessitait que des réunions publiques soient organisées, 1 dans chaque ville, ou à l'extrême limite une pour l'ensemble des 7 villes, pour que ces enjeux soient présentés et expliqués aux habitants, sans entrer dans les considérations parcellaires d'intérêts particuliers, au moins ceux qui se sentent intéressés et concernés et apparemment ils sont heureusement assez nombreux.Mais il n'y a aucune réunion dans le cadre de cette enquête publique sur le projet de PLUI arrêté par le conseil territorial, ni en présentiel ni même en distanciel ! Pourquoi SVP ?!

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Équipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes de déplacement)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
11/01/2025	524	CL							1					1		1		1				Je m'associe complètement à la contribution déposée par le NPF de Clichy et je déplore que le maire M. Muzeau n'ait pas concerté les clichois es sur les nouvelles constructions qui font de Clichy un chantier permanent. Loger de nouveaux habitants reste un enjeu démocratique mais à quel prix? Au delà du logement nous avons besoin d' équipement public : maisons de quartier, salles de sport, lieux de réunions et de festivités dont beaucoup ont disparu avec la vente de la maison du peuple, de l' espace H.Miller à des groupes comme L'Oréal et Ducasse. Concernant le PADD qui recommande la préservation des espaces verts et après le COVID et les canicules il serait contre productif d' abattre les arbres du terrain BIC. Ce n' est pas en posant des jardinières en béton que nous allons lutter contre le réchauffement climatique. Il était question d' y construire un équipement sportif dont une piscine en place de celle existante et totalement inadaptée au nombre d' habitants. Plus de densité sur 3 km2 avec l' augmentation de la population sans prévoir les infrastructures essentielles (environnement, transport, commerces, écoles, etc...) ne peut que conduire vers une dégradation du mode de vie de sa population. Si on y ajoute la disparition de l'hôpital Beaujon, autre enjeu capital ,Clichy par son riche patrimoine et son histoire, ne serait plus qu' une ville dortoir, bétonnée, défigurée, sans âme.
11/01/2025	525	AR											1		1		1				Répondre au plan d'action climatique est un objectif que doit repeter le maire pour également éviter une hausse des assurances. - La parcelle concernée par le projet d'urbanisation est à date 100% végétalisé et arboré et 100% en pleine terre. - La parcelle est directement raccordée au Parc de la Butte d'Orgemont et constitue de fait un élément majeur de cette entité naturelle - Etant en friche non bâtie et donc en libre évolution naturelle, cette friche abrite une biodiversité exceptionnelle en milieu urbain, de nombreuses espèces protégées d'oiseaux y sont observées - La parcelle par son caractère entièrement végétalisé et arboré offre un îlot de fraîcheur, un puit de carbone avec ses arbres, et aide à filtrer les eaux pluviales.	
11/01/2025	E526	AR													1		1				Citoyen d'Argenteuil depuis Juillet 2003, vivant au cœur du Centre ville très attentif aux initiatives prises par collectivités territoriales liées au cadre de vie. "Plusieurs projets, parfois incongrus, m'ont montré combien il fallait que chacun reste vigilant et réactif ! L'aménagement des berges de Seine à hauteur de l'île Héloïse et de son boulevard est un enjeu capital pour préserver la qualité de vie et l'attractivité de la cité d'Argenteuil. (...) Il est ainsi urgent de régler et de supprimer par exemple le classement en zone UGP3 de toute la zone à proximité du pont d'Argenteuil pour éviter des projets immobiliers délirants. Il est important d'envisager avec détermination et invention la restauration et le réaménagement des salles Jean Vilar et Pierre Dux, conçues par le grand architecte Maurice Novarina, père de l'écrivain et auteur dramatique Valère Novarina qui, suite à notre démarche, a été sensible à notre action pour sauver le site Héloïse et empêcher la destruction de la salle Jean Vilar. Il est important pour la qualité de vie de la ville de sauvegarder le magnifique ensemble arboré remarquable et la plataneraie de cette île Héloïse qui deviennent aujourd'hui les lieux de promenade favoris de nombreuses familles argenteuillaises privées d'espace et de chlorophylle ! " Demande que " que l'île Héloïse et les berges de Seine à Argenteuil s'inscrivent dans le cadre du Patrimoine culturel immatériel défini et cadré par l' UNESCO depuis vingt ans à présent. (...) Les paysages d'Argenteuil peints par tant d'artistes liés au mouvement impressionniste, la présence de l'autre côté du fleuve du souvenir de la propriété des frères Caillebotte, la naissance et le séjour à Argenteuil de Georges Braque et tant d'autres atouts majeurs devraient enfin inciter la ville et les institutions à s'inscrire dans un proche futur sur la liste des Villes d'Art et d'Histoire, refusant d'une manière définitive le bétonnage qui a si longtemps miné et étouffé notre quotidien. Patrick Cazals 15, rue Laugier 95100 Argenteuil "	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ port/Tertiaire	Équipements, culture et théâtre, santé	Animation urbaine, sports et transports (modes actifs, deux, trois roues...)	Voirie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	
11/01/2025	527														1	1						copié collé de contribution 253 : Répondre au plan d'action climatique est un objectif que doit respecter le maire pour également éviter une hausse des assurances. - La parcelle concernée par le projet d'urbanisation est à date 100% végétalisée et arboré et 100% en pleine terre. - La parcelle est directement raccordée au Parc de la Butte d'Orgemont et constitue de fait un élément majeur de cette entité naturelle - Etant en friche non bâtie et donc en libre évolution naturelle, cette friche abrite une biodiversité exceptionnelle en milieu urbain, de nombreuses espèces protégées d'oiseaux y sont observées - La parcelle par son caractère entièrement végétalisée et arboré offre un îlot de fraîcheur, un puit de carbone avec ses arbres, et aide à filtrer les eaux pluviales.
11/01/2025	528	Ile St-Denis	Association																		Question sur la fiscalité. Hors-sujet	
11/01/2025	529	BC																			En complément / précision : mon commentaire déposé à 10h08 (le 11/01) est valable aussi pour les combles (pas seulement les attiques). Merci de considérer également les combles, et de rajouter lors de la lecture de mes exemples données « attique ou combles »	
11/01/2025	530	CL																			Manifeste déception face au PLUi : "alors que nous, citoyens, attendons des pouvoirs publics qu'ils répondent à nos attentes actuelles en matière d'équilibre de vie et qu'ils affrontent les nombreux défis imposés par le changement climatique". Dans des communes où les transports en commun, les écoles ou encore les équipements sportifs sont déjà saturés, comment peut-on envisager la construction d'ensembles immobiliers massifs, comme le projet BIC à Clichy, qui ajoutera au minimum 2 000 habitants supplémentaires ? Conséquence de cet afflux de population : difficultés quotidiennes sur les ligne 13 et des lignes L/J des crèches, des écoles publiques et des accueils de loisirs surchargés. S'interroge sur la construction en zone inondable alors que le risque est maintenant bien connu. Ne comprend pas l'abattage d'arbres alors que l'on cherche à lutter contre les canicules. Contre immeubles de grandes hauteurs."Pourquoi couper des arbres remarquables pour construire des immeubles de grande hauteur au lieu de développer des poumons verts au cœur des villes? Nous ne pouvons qu'être stupéfaits, voire en colère, en découvrant que le plan masse d'un promoteur immobilier figure directement dans le PLUi. " Cette situation soulève une question essentielle : à quels intérêts répond ce PLUi ? Ceux des citoyens ou bien ceux des politiques et des entreprises ? Nous, citoyens, demandons des espaces verts, des transports décarbonés, des équipements publics adaptés et des écoles. En aucun cas, nous ne souhaitons une densification massive, l'arrivée d'immeubles de grande hauteur (R+10), une saturation accrue des transports et des infrastructures publiques, ni l'augmentation des risques de catastrophes naturelles liée à la construction sur des zones inondables. Nous espérons sincèrement que les pouvoirs publics entendront ces préoccupations et réviseront le PLUi pour qu'il soit en adéquation avec les attentes réelles des citoyens et qu'il prenne enfin la mesure des défis climatiques à venir.	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culture théâtre, santé	Animation urbaine, proximité et transports (modes actifs, deux, TC, etc.)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements		Mixité sociale
11/01/2025	531	CO						1	1	1		1	1		1			1				"Les aménagements proposés sont en train de modifier durablement la Ville avec un retour en arrière impossible" : les zones d'activités sont supprimées (projet Carnot et Fossé Jean) au profit de logements qui ne répondent pas aux besoins en logements des colombiens "et fait venir de nouveaux habitants à qui on ne peut pas offrir de travail, ni les bonnes conditions de vie que nous connaissons actuellement, zone pavillonnaire, espaces verts, lieux de vie collectifs. Que les propriétaires de ces parcelles recherchent le profit immédiat, on peut le comprendre, mais nous comptons sur la force publique pour avoir une vision, un projet à long terme qui répondent aux enjeux d'avenir. A aucun moment une étude a été menée pour voir s'il était possible de maintenir une activité économique dans ces lieux, l'enquête estime que les quelques amendements proposés valent alternative, mais quid de l'activité économique ?" Les grandes questions actuelles, réchauffement climatique, le vivre ensemble et la violence ne trouvent pas de réponses dans ces projets bien au contraire : Le grignotage de la zone pavillonnaire permis par les nouvelles règles, l'absence de vision pour faire venir et soutenir une activité économique qui permet d'éviter les déplacements domicile travail , la densification et l'augmentation de la population vont conduire à l'accélération du dérèglement climatique, des conflits de partage de la rue engendrant des violences. L'absence de vision d'avenir risque d'engendrer des erreurs sur lesquelles il faudra "guérir" et à terme coûtera plus cher à la collectivité. "Sur le projet Lazare Carnot il n'y a rien pour le commun, la municipalité aurait pu négocier une mise à disposition d'un local pour y installer une association type café associatif, les jeunes du quartier n'ont rien et s'amuse sur les toits du quartier en se mettant en danger.Ce type de structure a existé et apportait beaucoup au quartier y compris pour l'ambiance dans le square. Où est l'intérêt commun ? "Les pistes cyclables sont une bonne chose mais ne répondront pas aux besoins s'il n'y a pas d'activité économique à proximité, la densification de la population avec des déplacements longs engendre du stress et de la violence, de la pollution et une détérioration des conditions de vie. Encore une fois la force publique doit être force de proposition et de protection de la population ce qui n'est pas le rôle des promoteurs."
11/01/2025	532	CO	Associa tion													1						sur le descriptif (chapitre 7-20) des sites naturels protégés et espaces naturels sensibles, ne figurent que ceux des villes d'Asnières et de Villeneuve la Garenne, et une ébauche d'Argenteuil via une carte du 95. Asnières n'a-t-elle vraiment qu'un talus ferroviaire comme ENS et rien d'autre ? et les autres villes n'ont vraiment aucun ENS ? Il doit y avoir une autre explication à l'incomplétude de ce document.
11/01/2025	533	CL												1								Extensio n dela zone UEp6z1 jusqu'à la rue Georges Boisseau. : " Ceci afin que la modernisation souhaitable et en-cours de la Ville de Clichy ne se fasse pas au détriment des conditions de vie avec une urbanisation débridée qui ne tiendrait pas assez compte du besoin de développer les espaces verts pour le bien des habitants. Aucun immeuble ne doit donc pouvoir être construit sur l'emplacement des anciennes serres."
11/01/2025	534	AR										1	1	1								Aménagement de la friche SIFRU :souhaite un élargissement de l'avenue de stalingrad par la préemption d'une bandes sur la zone "constructible" tout en végétalisant et arborant cette avenue d'entrée dans la ville. Réticent envers immeubles R+2 : inquiet de la nature des sols : " instables truffés de galeries datant de l'exploitation des carrières et il est à redouter des désordres sur les constructions au même titre que sur les pavillons construits rue du clos des moines...Il est souhaitable d'en prendre la mesure sans "tricher" comme cela a été fait pour l'étude des sols de la zone de construction des pavillons précédemment cités. "

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage				Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZAZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, promoteur et transports (modes actifs, deux TC, etc.)	Voirie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire		
11/01/2025	535	CL							1						1	1							S'associe à la contribution déposée par le NPF de Clichy."La bétonisation de Clichy devient insupportable. Clichoise de naissance, je vois ma ville se défigurer vitesse grand V. Des terrains publics vendus au privé et aux promoteurs qui se régalent avec la disparition de structures publiques accessibles aux citoyens (salles de réunion, salles pour les associations caritatives et culturelles, structures pour les jeunes, espaces verts...). Avec le réchauffement climatique, notre ville doit arrêter de construire des immeubles et bureaux et investir dans de vrais espaces verts et non pas dans des pseudos bacs de végétalisation en béton. Nous voulons respirer et non étouffer!"	
11/01/2025	536	CL																					Le terrain des anciennes serres de l'îlot Boisseau doit être aménagé en espace vert comme cela était est prévu initialement par la ville de Clichy. Aucune construction d'immeuble ne doit être réalisé ni envisagée.	
11/01/2025	537	CL																					PJ Impasse des Chasses Pb recul par rapport au projet BIC : hauteurs trop importantes par rapport aux maisons R+1 (5 maisons) soit 29 m ou R+9. R+4 0 R+6 serait plus proportionné et répondrait à l'observation émise par le Préfet en date du 18 octobre 2022 : " si je note l'effort de densification du quartier, une meilleure régulation des volumes bâtis (la plan masse prévoit des hauteurs à R+9) permettrait de ne pas dénaturer la typologie faubourienne des quartiers adjacents (R+4, R+6). La distance de retrait est à 3 m seulement. Demande une modification des hauteurs et des règles de recul.	
11/01/2025	538	Epinay	association																				Revient sur le sujet des PPA dont "l'absence volontaire ou involontaire des villes de L'Île-St-Denis et Epinay est d'autant plus gênante que ces villes ont émis dans un passé récent des avis défavorables à un projet les concernant sur le port de Gennevilliers, en l'occurrence le projet Green-dock. De même est particulièrement regrettable l'absence d'avis du Département 93, propriétaire de la zone Natura2000 de l'Île-St-Denis."	
11/01/2025	539	AR													1	1							" Document qui témoigne du caractère inconstructible et incessible de terrains conquis sur la Seine à Argenteuil (au niveau de l'ancienne île Héloïse ; il s'agit bien du cours actuel de la Seine et non de l'ancien petit bras). " PJ Ce document est un extrait d'une délibération du conseil municipal en date du 17 septembre 1921 fait apparaître que les terrains qui occupent l'îlot Héloïse ont été cédés à la commune d'Argenteuil par un acte en date du 3 mars 1888 qui stipule : "que les parcelles en causes sont et reteront affectées à perpuité à l'usage public à titre de port ou de promenade sans que jamais la ville d'Argenteuil ne puisse les aliéner ou y élever de cosntruction."	
11/01/2025	540	CL							1						1				1		1		Les habitants de la boucle nord de Seine mène bataille depuis de nombreuses années contre des décisions menaçant leurs terres, leurs équipements publics, leurs modes de vie ainsi que leurs patrimoines. Comment imaginer une des zones les plus denses de France, que dis-je du monde, sans équipements nécessaires à la sécurité et à la vie de ses habitants, aussi bien en termes d'accès aux soins que de protections environnementales ou de vie culturelle et associatives. L'Hôpital Beaujon: "Edifice à la structure saine, sa destruction met en danger les habitants actuels et futurs de Clichy ainsi que ceux des villes environnantes (dont certaines sont directement concernées par ce PLUi). Les enquêtes publiques sur le sujet ont révélé une opposition à ces projets; la population n'a pas été respectée. Imaginer un grand parc à la place de l'hôpital n'est pas une solution.Certains projets de sur densification présents sur la ville de Clichy ne viennent qu'aggraver la situation. Une augmentation de la population accompagnée d'une baisse de l'offre de soin et d'une dégradation des conditions environnementales n'augure rien de bon. Ces projets traduisent un mépris des habitants anciennement présents, fraîchement arrivés et futurs. Il faut maintenir la mixité sociale dont Clichy est fière et ne pas livrer la ville aux promoteurs (...). "	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
					OAP ER	Zonage	Règlement		Equipements, culture théâtre, santé	Animation urbaine, sports et transports (modes actifs, deux-roues, TC, etc.)	Voie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)		Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
11/01/2025	541	AR																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		</

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement		Equipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes de déplacement)	Voirie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire
11/01/2025	548	CL											1		1		1					Contre immeubles de grandes hauteurs, et la densification contraires aux recommandations de l'OM de 10 m2 d'espace vert de proximité par habitant. "recommandation essentielle pour le bien être des clichois mais également pour contribuer à la baisse des températures dans l'espace urbain" (4ème ville la plus dense de France). "La ville de clichy est déjà la 4eme ville de France la plus dense. L'augmentation de la population engendrera une congestion des modes de transports (voirie, métro...) mais également une demande complémentaire de services publics à laquelle la ville de clichy ne répond que partiellement : manque de services de proximité, de personnel." Les grandes hauteurs engendrent un effet Venturi qui assèche l'air ou accentue le froid. Propose pour rafraîchir la Ville : "l'obligation de plantation d'alignements d'arbres le long de voies communales actuelles doit être instaurée afin de diminuer la température atmosphérique."
11/01/2025	549	CL						1		1			1	1	1							e PLUI ne permettra pas à notre ville, déjà très dense, de disposer de plus d'espaces verts, indispensables à cause de l'augmentation de la population. Inquiète de la construction de nouveaux logements en nombre, sans possibilité d'accès au logement pour les personnes aux revenus les plus modestes, dans un mouvement de gentrification qui touche toute la petite couronne parisienne. Or il est important de tenter de préserver une réelle mixité sociale à Clichy". Constate gâchis: " la ville de Clichy est remodelée par les promoteurs immobiliers avec des projets parfois monumentaux et inutiles, tels les immeubles de bureaux à côté du Parc des Impressionnistes, demeurés vides depuis leur construction. Ne serait-il pas plus judicieux de créer de nouveaux espaces communs et des zones de verdure indispensables pour tenter de faire face au réchauffement climatique ?" Contre fermeture de l'hôpital Beaujon : "un contre-sens complet, alors que la population de Clichy est amenée à augmenter encore dans les années qui viennent. Nous souhaitons conserver le plus possible l'accès aux services publics de proximité, et ce d'autant plus que Beaujon dispose de plusieurs services qui sont à la pointe."

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culture et théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes de déplacement)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire
11/01/2025	550	CO					1															Les zonages inscrits sur les axes G. Péri, Agent Sarre et H. Barbusse font totalement abstraction de l'existant. Ils coupent bon nombre de parcelles ainsi que des bâtiments . L'emprise de ces zones est souvent une bande parallèle à la voie, trait tiré droit faisant abstraction de ce qui va se passer à l'arrière de cette emprise et être très préjudiciable à la zone pavillonnaire UR4h3.En conséquence des opérateurs pourront construire des bâtiments, des collectifs beaucoup plus hauts que le pavillonnaire, sans prendre en compte l'arrière de cette emprise et la mitoyenneté avec le pavillonnaire. Ce zonagene tient pas compte : "des particularités qui font le charme, rendent ces axes beaucoup plus riches, petites avenues, venelles, villas, petites voies, allant de 2 à 8 m de large annonçant le tissu urbain pavillonnaire, tissu cher à Colombes depuis longtemps" et favorisera la destruction de nombreux pavillons . Si depuis longtemps la protection du pavillonnaire à été une préoccupation, apparemment elle ne l'est plus pour la municipalité actuelle." Le zonage permet des linéaires d'immeubles le long de ces axes au détriment des particularités du tissu urbain de Colombes. Les hauteur du règlement UR4H3 pour le pavillonnaire sont élaborées sans sous distinctions, sans sous secteurs permettant de prendre en compte le pavillonnaire très diversifié, non homogène de Colombes. Cette globalisation va entraîner une densification non négligeable de ce tissu urbain.Les zonages et leur emprise vont défigurer définitivement le caractère historique de ces axes.Note l'absence de projets d'envergure à Colombes. Il s'agit d'un recul par rapport au PLU. Cette mesure laisse présager des projets non respectueux du tissu urbain à mon sens. En dehors des préoccupations environnementales les projets doivent répondre à ces questions : quelles destinations, quels aménagements, quelles hauteurs, quid des équipements, Colombes, ville importante au sein de la BNS mériterait des projets exposés au public. Quelles sont les mesures développées prenant en compte l'augmentation d'habitants liée au développement du collectif pour de nouveaux équipements, écoles, collège, équipements sportifs de quartier, espace vert public, ouvert au public pour respirer, jouer, jouir d'un environnement prenant en compte les besoins des habitants. Le parc de l'île Marante est excentré et ne peut répondre aux besoins des habitants. Evoque le projet de "geler" une partie du cimetière ancien de Colombes pour en faire un véritable espace vert central. "Ce projet à réaliser sur le long terme a été balayé par la municipalité socialiste, peu soucieuse de ce besoin. Le zonage en Espace vert des parcelles entre G. Péri et E. d'Orves n'est pas un ER et ne remplacera pas le projet de squares sur le quartier du Plateau, une partie de l'ancien cimetière et à la croisée de bon nombre de quartiers. "	
11/01/2025	551	BC					1							1		1				1	" Zone UE6c3 : Que les collégiens, lycéens et ceux qui se rendent à leur travail à pied ou en vélo continuent de traverser un environnement agréable et stimulant grâce à la fréquentation des zones pavillonnaires vertes et préservées participe activement à la qualité de la vie . A titre d'exemple, des petites voies doivent continuer à être classées en chemin de petite randonnée. Cela nécessite que l'équipement public à venir reste un bâtiment modeste et discret à l'orée de cette zone appréciée par tous les habitants de la commune ou des communes avoisinantes.Cela passe en particulier par une limitation en hauteur pour ne pas masquer les majestueux arbres du Parc des Tourelles et par une maîtrise de l'artificialisation du sol. Nécessite une densification modérée et une implantation respectueuse de la zone pavillonnaire dans le règlement. OBSERVATION RELATIVE AU REGLEMENT APPLICABLE AUX CONSTRUCTIONS/EXTENSIONS DES PAVILLONS: Dans la zone pavillonnaire structurée autour de nombreuses petites voies étroites où la verdure déborde souvent des parcelles, où de nombreuses constructions font l'objet d'extension, il est important de limiter leur transformation visuelle pour les riverains et les passants. Une grande partie de ceux-ci apprécient le cadre qu'ils habitent ou traversent.Il faut plutôt encourager le verdissement de ces zones et non leur bétonisation par des gabarits importants qui remettraient en cause l'identité bucolique de notre commune. (...) l'augmentation de 14 à 15 ml proposée (est elle vraiment nécessaire?) est un mauvais signal et un encouragement à s'affranchir de des principes affichés dans le PLUi :-"renforcer les enjeux environnementaux et de santé" -"conserver et améliorer le cadre de vie de la population".		

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes de déplacement, Travaux)	Voirie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	
11/01/2025	552	L'île-Saint-Denis	association				1	1													Hautuer limite Nous proposons que le PLUI soit modifié concernant le port de Gennevilliers de manière à ce que, a minima, les bâtiments à construire sur la parcelle concédée à la société Goodman ne soient pas plus hauts que les bâtiments qui sont actuellement en cours de démolition, de manière à ne pas dégrader la situation outre mesure, à titre conservatoire. Nous demandons donc que le projet de règlement soit modifié en spécifiant pour cette parcelle ainsi que les parcelles plus à l'ouest jusqu'au viaduc de l'A15 soient constructibles jusqu'à hauteur de 18 mètres.	
11/01/2025	553	AS													1						Végétalisation Asnières 1.Végétalisation : pas de présentation des perspectives à 15/20 ans d'augmentation des températures. Comment encourager les propositions des associations de rues/quartiers voire de résidences?	
11/01/2025	554	AS																			2.Mobilités/ vivre ensemble en quoi de nouvelles normes -largeurs de rue, emprise des nouvelles constructions- préparent elles une meilleure cohabitation notamment dans les nouveaux quartiers ? Comment s assurer que les projets d urbanisme du quartier Picquart/Louise adoptent ce type d aménagements plutôt que de reproduire des constructions au ras des trottoirs et des rues étroites, des immeubles hauts peu végétalisés?	
11/01/2025	555		Association					1							1	1		1			Contre le projet Green Docks qui a déjà mobilisé de nombreux habitant et associations. Ce projet a insuffisamment pris en compte la proximité de la ZNIEFF située à la pointe de Illes-Saint-Denis en face du projet dont il est séparé par un petit bras de la Seine. Le projet impacterait durablement cette zone par la pollution engendrés avec les rotations des camions, le bruit engendré par le matériel de levage et le trafic routier et enfin la pollution lumineuse par l'activité H24. Sans compter l'ombre projeté des bâtiment de 35 m de haut sur la ZNIEFF en hiver. "le collectif de riverains stop Greendock ont révélé qu'il s'agit en fait d'un entrepôt routier seul 7,5 pourcent du trafic est annoncé sans garantie de maintien de ce pourcentage le trafic routier est lui estimé à plus de 1200 rotations de véhicules par jour cette estimation a été réalisée à partir du tonnage global en partant de l'hypothèse rarement réalisée que tous les camions circuleront à plein "Ce projet est contraire à ce qu'affirme le SDRIF20240 : " les ports doivent assurer une meilleure mixité des des usages intégration des itinéraires de promenade halte fluviale pour le transport des passagers et cetera une meilleure intégration de l'équipement dans son environnement et une prise en compte des continuités écologiques » et précise que sur la Seine " lorsque les continuités aquatiques ou humides ont été interrompues leur restauration doit être recherchée par l'aménagement d'espaces ouverts et la végétalisation au bord de l'eau » le PLUi tel qu'il est proposé pose question sur le respect de ses engagements. Aucune étude d'impact n'a été réalisée sur l'intensification de l'activité sur le port de Genevilliers. Enfin, il souligne que le projet risque de renforcer le transport routier et ne développe pas le transport fluvial pourtant plus vertueux en termes de bilan carbone : "que le projet Green doc n'ait pas été prévu sur un espace sur les espaces du port prévu à cet effet ils sont actuellement sous-utilisés il existe en effet si dars de grand volume situé au cœur de la zone logistique dont l'utilité est justement de permettre le transport fluvial sans impacter les berges de Seine le fret ferroviaire est unanimement reconnu comme un mode de transport le fret ferroviaire unanimement reconnu comme le mode de transport le moins émetteur de CO 2 il est pourtant sous- utilisé et le réseau français s'est dégradé par manque d'investissement sur le port de Paris la part modale du transport ferroviaire des conteneurs traités n'est que de 6% contre 30% pour le fluvial et 64% pour la route source port de Paris le projet de Green doc ne viendrait donc pas modifier ses équilibres et viendrait même les aggraver en faveur du transport routier ce qui contredit complètement les premières annonces faites à la presse qui vont-elles un projet fluvial"	
11/01/2025	556	CL																			Pour préserver la qualité de vie de mon quartier, je m'oppose à la suppression du centre de tri la poste impasse dumur à Clichy.	
11/01/2025	557	AR																			préserver l'espace naturel de la butte d'orgemont, véritable poumon de notre ville	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culture/théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes de la Seine, des Trains)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
11/01/2025	558	AR																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement	Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes actifs, deux, trois roues)	Voie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
11/01/2025	558bis	AR																			Sur la faune et la flore, les données manquent, faute d'observations, sur la grande majorité du territoire. C'est également le cas sur l'air, cartographié à la seule maille communale dans le rapport de présentation (tome 1.2 autour de la page 142), alors que la situation et les enjeux sont bien différents aux accès routiers de la ville, sur les buttes du Parisis, ou autour du port à sable et des installations de concassage de Fayolle. Mais là encore, les mesures manquent : l'obligation de mesurer devrait à mon sens faire partie du PLUI. Le Diagnostic se conclut sur les trois objectifs de développement durable – social, environnemental, économique. Malheureusement, nous avons souvent constaté avec l'urbanisme (à Argenteuil comme à Colombes, etc.) que les décisions donnent la priorité à l'économie en l'opposant aux deux autres, avec un discours du type « il faut bien tout de même permettre l'expansion, malgré les souhaits légitimes de préserver la qualité du territoire : au moins on mettra des toitures végétalisées... ». Dans la synthèse du PADD, ce discours pointe déjà, avec une phrase comme « réinventer la place de l'immobilier économique, par des projets innovants et responsables », qui semble détacher les « projets » du territoire. Cette opposition est absurde pour des villes plus que millénaires, comme Argenteuil : dans l'économie mondialisée du XXIème siècle, où nous sommes en concurrence avec des quartiers nouveaux conçus pour l'économie moderne, ce qui rend notre ville attractive pour les entreprises, c'est la qualité paysagère de notre site, c'est la réputation mondiale de Monet, c'est un tissu social et une culture populaire multiséculaires. Notre territoire, comme environnement et comme cadre de vie sociale, est aussi notre capital au sens économique : évitons qu'il ne se dégrade, retrouvons-le, mettons-le en valeur. Ainsi, le centre ville d'Argenteuil, dont la structure remonte au Moyen-Âge, et les berges, site impressionniste par excellence, devraient à mon sens faire l'objet d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, dans le cadre d'une reconnaissance comme Site Patrimonial Remarquable.

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité				Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement	Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes de déplacement)	Voie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
	558ter	AR																			L'ignorance, par les autorités publiques elles-mêmes, de ce patrimoine, se manifeste dans le livret 4.4.1 « Livret du patrimoine Argenteuil », composante du Règlement (malgré la qualité du travail fait en termes strictement architecturaux) : •Les bâtiments anciens sur le boulevard Héloïse sont évoqués un par un, sans traiter leur caractère de front urbain sur l'ancien quai de Seine et l'espace vert de l'île, résultat d'une stratégie explicite de la commune dans les années 1860, •Une « villa Roclore » est décrite (ARG_103, 84 boulevard Héloïse) au lieu de « Roquelaure », nom qu'avait pris Mirabeau père dit « l'Ami des hommes », qui termina sa vie à Argenteuil, •Les arbres les plus remarquables ne semblent figurer nulle part. Aucune suite ne semble avoir été donnée à la proposition de l'association nationale A.R.B.R.E.S (chargée par l'Etat de labelliser les arbres et ensemble arborés remarquables) de labelliser la plantation de l'île Héloïse, remontant à ces mêmes années 1860 et auparavant, comme ensemble arboré remarquable, •La mémoire d'Héloïse, une des plus grandes intellectuelles médiévales avec Jeanne de Pisan et Hildegarde de Bingen, ne semble figurer nulle part, alors qu'Argenteuil est le seul site conservant des bâtiments où elle a vécu (chapelle Saint-Jean Baptiste et ruines de l'abbaye) – à part les ruines du donjon du Pallet où elle fut probablement hébergée dans la famille de Pierre Abélard. •Au-delà de l'héritage d'Héloïse, la place des religions dans le patrimoine et la vie actuelle (culturelle, sociale, éducative, économique, flux de circulation) me semble ignorée à travers les milliers de page des documents (je n'ai pas tout lu). Dans la ville qui abrite la 2ème plus grande mosquée d'Ile-de-France, et la plus ancienne des reliques dites "Sainte Tunique du Christ", c'est l'éléphant dans la pièce. Autre exemple : les orientations pour le secteur Mirabeau (rapport de présentation, tome 1.5, pp. 214-215), secteur très dégradé aujourd'hui, parlent de « ville-parc » avec une « réelle biodiversité », desservie par un « futur transport en commun en site propre ». Mais aucune réserve n'est prévue pour permettre l'arrivée, souvent évoquée depuis la fin des années 1980 et jamais décidée, d'un tramway, et le pourcentage minimal de surface de pleine terre est fixé à « 20% » : « l'exigence environnementale » se traduit au final par « l'utilisation des matériaux bio ou géosourcés doit être facilitée » (p. 215), ce qui est une blague. Concernant le secteur Ile Héloïse et spécifiquement la parcelle de la salle des fêtes Jean Vilar - espace vert mentionné dans les cartes de destination du SDRIF et entrée de ville d'Argenteuil - les dispositions prévues par le rapport de présentation (zone UPAR01, tome 1.5, pp. 212-213) reconduisent intégralement celles insérées en 2017 dans le PLU d'Argenteuil en tant que zone de grand projet « UGP3 », avec un « objectif de densification » et la création d'un « signal urbain fort en entrée de ville (45m) ». Ces dispositions, dénoncées par près de 10000 pétitionnaires sur le territoire, contraires à mon sens à la vocation du site, et contraires aussi aux intentions affichées depuis juillet 2024 par la Ville, devrait être purement et simplement supprimées du PLUI.
11/01/2025	559	AS			1	1					1				1	1					3. Concertation : après la phase amont de consultation quel dispositif de suivi avec les citoyens est prévu pour faire un bilan des réalisations? Quel bilan du nouveau quartier Paris Seine Ouest ? En temer de satisfaction des habitants, d'efficacité des services publics, d'amélioration du cadre de vie d'habitants (ex ou nouveaux asniérois), d'implication dans la vie de cité (participation aux Cvg, taux de participation aux élections...) 4.Gare Lish (Flachat) site patrimonial au cœur du développement d'Asnières complètement laissée à l'abandon entre 2 campagnes électorales 5.Le PLUI est une démarche publique comment garantir une présentation factuelle des éléments? Exemple : quartier voltaire I est exact que la libération du Point P permettra un "Parc" (de 3000 m2 dans un premier temps puis 6 000 soit 4 à 2 fois moins grands que le "Square" Leclerc). Autour de cet espace il y aura également 160 logements construits. La communication autour des projets mentionnés ne pourrait elle être encadrée? Y a t il une obligation de bilan : par exemple sur seine ouest : taux de 40% d'espaces verts est il atteint? Le label "éco quartier" est il atteint? 5.Projet Glatz Briffaut : L'intention d'aérer et verdier est mentionnée. La Place de la République est au cœur de ce quartier QPV, elle est cernée d'arbres qui pourraient être valorisée. Souhaite rétablir le mini-marché. 7. Comment favoriser des approches partenariales avec la RATP pour aménager, embellir, rendre utile_accessible aux PMR l'espace D accès au métro Gabriel Péri?+ parking à vélo. 8. Comment aider les commerçants à respecter les normes de vitrines? (Bd Voltaire)

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité							Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes de la Seine, des Trains)	Voirie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)		Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire		
11/01/2025	560	GE																					PJ Apporte des précisions sur patrimoine à préserver et à documenter.	
11/01/2025	561	CL				1									1								Îlot Boisseau : extension de la zone UEp6z1 prévue pour préserver l'espace vert doit être étendue jusqu'à la rue Georges Boisseau,	
11/01/2025	562	Ile St-Den						1															Green Dock https://www.la-seine-iles-rives.fr/GreenDock/?PagePrincipale	
11/01/2025	563	CO	Elue	1	1			1	1					1					1		1		Dossier très volumineux mais : "Il présente l'intérêt de créer une vision commune pour notre territoire intercommunal tout en permettant à chaque commune qui le compose d'adapter la règle à ces spécificités locales et de conserver ainsi une sorte de souplesse et de maîtrise de l'évolution de son propre territoire communal. Il permet de disposer d'un document d'urbanisme à jour des évolutions législatives et réglementaires et d'intégrer des grandes orientations dans notre stratégie d'aménagement du territoire tel que préserver les trames environnementales, renouer avec la Seine, apaiser les mobilités, ceci grâce notamment aux OAP thématiques. Nous ne pouvons que nous en féliciter. " (...) Habitante de Colombes et élue dans cette ville, je concentrerai mes remarques sur la Ville de Colombes. Parmi les grands axes définis dans le PLUI, il est inscrit la valorisation de l'activité économique et industrielle de notre territoire et la volonté de préserver les emprises d'activité afin de ne pas transformer nos villes en cité dortoir. Il est, dès lors, regrettable que le Maire de Colombes ait fait le choix de lancer des procédures de modification du PLU Colombien en 2023 pour supprimer des zones d'activités (parc technologique des Fossés Jean, studios de cinéma avenue Carnot, site Conforama) privant ainsi les Colombiens d'un véritable débat sur le devenir des secteurs d'activités à l'échelle territoriale de l'EPT. Alors que toutes les villes du territoire instaurent des OAP sectorielles, Colombes est la seule ville à ne pas en prévoir. Pourtant un tel outil aurait eu toute son utilité sur certains secteurs de Colombes afin de définir les grandes orientations stratégiques et éviter le développement de projets immobiliers au coup par coup sans vision d'ensemble tel que cela est en train de se produire avenue de Stalingrad. Actuellement, entre les permis récemment accordés et les permis en cours d'instruction c'est près de 2000 logements qui devraient voir le jour d'ici 3 ans sans qu'aucun équipement public ne soit en parallèle programmé pour accueillir ces nouvelles populations. Je suis inquiète également sur la densification effrénée de la ville de Colombes sur certains quartiers. Il convient de maîtriser cette densification afin de maintenir une qualité de vie agréable pour ses habitants	

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ port/Tertiaire	Equipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes actifs, deux, trois roues)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale		pavillonnaire
	563bis	CO	Elue														1					Concernant la zone pavillonnaire, je m'oppose fermement à l'augmentation des hauteurs en zone pavillonnaire. Actuellement, en zone UD du PLU de Colombes, la hauteur est de 12 mètres au faîtage et 9 mètres en façade. Avec le PLUi, les hauteurs devraient passer à 13 m, favorisant ainsi la surélévation des bâtis, et l'introduction du bâti collectif en zone pavillonnaire. C'est une manière, à terme, de faire disparaître l'habitat pavillonnaire. Plus grave, le PLUi prévoit de faire basculer des pans entiers de zones pavillonnaires en zones d'habitat mixtes pouvant accueillir des immeubles collectifs avec des hauteurs allant jusqu'à à 16 m et une emprise au sol qui passe à 60 % au lieu des 40 % actuellement autorisés : c'est le cas de la rue Brossolette, de l'avenue de l'Agent Sarre, des angles de rue Danton/théodule Ribot, Champarons/Stalingrad, Heurtault/Barbusse, Bellenot/Charles Auguste. Par ailleurs, le PLUi englobe dans ce secteur M qui ouvre la voie au développement d'immeubles collectifs, une partie des petites avenues Colombiennes : ainsi les 2 ou 3 parcelles situées à l'angle des avenues ne st plus classées en zone pavillonnaire ms en zone pouvant accueillir de l'habitat collectif : c'est le cas notamment avenues Charles Auguste, Barbier, Bellair, Jeanne d'Arc, Boquet, Rousseau, Villa Georges... Il s'agit d'une atteinte grave porté à l'équilibre et à la qualité de notre zone pavillonnaire, et à la préservation des petites avenues colombiennes qui font le charme de notre ville et participent au bien être des habitants. Aussi, je demande à ce que le zonage instauré à l'entrée des petites avenues Colombiennes concernées et je vous demande d'inscrire à l'annexe patrimoine l'ensemble des avenues Colombiennes afin de garantir leur préservation. Il me semble également essentiel de protéger la zone pavillonnaire du processus consistant à diviser un pavillon en une multitude de chambres ou de studios. Cette division pavillonnaire constitue bien souvent une atteinte à la qualité de vie de la zone pavillonnaire en ne respectant pas notamment les règles de stationnement. C'est notamment actuellement le cas, rue René Appéré, rue Nouvelle, rue Louise de Bettignies, rue du Maréchal Joffre.	
	563bis	CO	Elue	1			1								1	1	1			1	J'attire également votre attention sur les demandes de certains porteurs de projets qui souhaiteraient voir leur parcelle bénéficier de règles de hauteur ou de densité plus favorables pour permettre à leur projet de trouver un équilibre financier. Aussi louables soient les projets, il ne me semble juridiquement impossible d'adapter les règles d'urbanisme à la parcelle pour permettre à un projet immobilier d'aboutir. Concernant la protection du patrimoine bâti, je regrette que le PLUi ne soit plus ambitieux en matière de protection du patrimoine bâti remarquable. Il aurait été intéressant d'ajouter de nouveaux bâtis à cette annexe afin de garantir leur préservation. Par ailleurs, les mesures de protection du bâti ne doivent pas se limiter au terrain d'assiette du bâti mais à son environnement immédiat. Je rejoins les remarques de plusieurs habitants sur la nécessité de protéger les arbres remarquables répertoriés dans la ville de Colombes. Enfin, je demande à ce que l'enquête publique soit prolongée de 15 jours. En effet, ce dossier étant extrêmement volumineux et complexe et l'enquête ayant été programmée à cheval sur les congés de fin d'année, de nombreux habitants m'ont fait part de leur impossibilité à participer à cette enquête publique, faute d'avoir pu lire les documents et analyser les cartes.		
11/01/2025	564	CO																				doublon	
11/01/2025	565	CO					1	1									1			1	Ce projet de PLUi est très dangereux pour Colombes sur les points suivants: 1- L'ouverture de la zone Pavillonnaire et une densification intense, vu le réhaussement des maisons à 16 m. ce qui veut dire la possibilité de construire un petit immeuble de 5 étages, au sein d'une zone pavillonnaire, ce qui fait perdre le charme de cette zone. 2- La densification de colombes à outrance, notre ville devient une ville dortoir, alors qu'un équilibre doit être établi entre, les logements, les espaces verts et une zone économique. Je ne suis pas favorable à ce projet, il faut le modifier pour préserver la zone pavillonnaire et préserver l'équilibre, habitation, espaces vert et zone économique.		

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat				OBSERVATIONS
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culture théâtrale, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes doux, TC etc.)	Voie et maillage	Stationnement	Densification		Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire	
11/01/2025	566	CO						1										1					Pour la préservation coeurs d'îlot. Une certaine Isabelle a déposé une contribution le 9 janvier à propos de sa copropriété en zone UM4h3 qui souhaiterait passer dans un autre zonage permettant de construire un autre bâtiment à l'arrière.Je pense qu'il s'agit d'un problème financier de cette copropriété qui voit beaucoup d'évolution très proches de sa parcelle et des prix d'achat par des promoteurs élevés. Pourtant un changement de zonage et la construction d'un collectif impacterait le bâtiment sur rue, moins de soleil, encore moins. Je ne sais pas si cette personne a réalisé les conséquences de cette demande.
11/01/2025	567		CL										1		1			1					En tant qu'habitant directement impacté par ces projets, je tiens à m'opposer à la construction d'immeubles de 9 étages sur les rues Dumur et Georges Boisseau. Je trouve que ces projets apportent une densité à une zone déjà dense. J'habite dans le secteur depuis 13 ans et il manque une certaine respiration urbaine.
11/01/2025	568	CL			1			1					1		1	1	1						Beaucoup d'avis bien argumentés ont été déposés sur ce registre contre ce PLUi. J'insiste sur quelques points :Bâtiments remarquables : On note que n'y figurent ni Beaujon, ni la Maison du peuple en ce qui concerne les bâtiments importants. Seulement quelques immeubles y sont consignés, par exemple rue de Paris seule une maison y est remarquée alors que beaucoup de bâtiments modestes,d'îlots témoignent du passé populaire de Clichy et méritent d'être réhabilités.Les équipements : Pas d'établissements scolaires.. Si une école à cheval sur deux communes, deux académies= ingérable. Pas d'équipement permettant aux nombreuses associations sportives, artistiques et culturelles de fonctionner, on regrette ici la vente du centre Henry Miller. Adaptation au changement climatique : Projet BIC : bétonisation, abatages d'arbres en 2025 ce n'est plus possible de concevoir un tel projet.
11/01/2025	569	CO																					Contre urbanisation de la butte Orgemont
11/01/2025	570																						doublon
11/01/2025	571	AR																					Contre tout projet de bétonisation de la butte d'Orgemont. Merci de préserver les espaces naturels, les mobilités douces, de lutter contre les pollutions sonores et atmosphériques. Merci de nous permettre de respirer.
11/01/2025	572							1							1	1							PJ : France Nature Environnement s'appuie sur les remarque de la Mra qui constate « pour l'ensemble du territoire qu'il faut compléter l'analyse de l'état initial de l'environnement sur la partie relative aux transports de marchandises et à la logistique urbaine détaillant les projets d'évolution et la stratégie poursuivie notamment en termes de report modal » et recommande « de détailler les impacts sanitaires prévisibles liés aux pollutions atmosphériques et sonores générées par l'accroissement prévisible de l'activité du port de Gennevilliers pour les usagers et riverains situés dans les secteurs environnants et proposés une démarche d'évitement ou à diff euro de réduction dans le PLUI ». L'association demande ainsi : un moratoire sur le développement portuaire tant que les mesures de compensation écologique ne sont pas clarifiées et que des garanties d'atteinte des objectifs environnementaux ne sont pas apportés. Une évaluation environnementale complémentaire sur focalisée sur les impacts cumulés des activités portuaires sur les corridors écologiques et les émissions de polluants l'intégration L'intégration d'un plan ambitieux de renaturation des berges adjacentes au port conforme aux directives oap thématiques

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Équipements, culture théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes de déplacement, Tr. vélo)	Voie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements		Mixité sociale
11/01/2025	573	AR												1	1		1					Habitant le quartier d'Orgemont et en face de la butte depuis 48 ans, j'ai vu le quartier se dégrader depuis les 20 dernières années.Le grondement de l'autoroute A15 augmentant, les va-et-vient engendrés par l'activité du Grand Frais (sans parler du bruit des livraisons par semi-remorques pendant la nuit), les incivilités des gens qui viennent à la station Total et qui créent régulièrement des bouchons dans l'avenue. Vous comprendrez que pour moi et beaucoup d'habitants il est inconcevable que cette "activité" augmente et saccage un des derniers espaces verts de cette ville juste pour enrichir un promoteur.
11/01/2025	574	L'Île-Saint-Denis																				PJ OAP Intensification sur le petit bras de la Seine va nuire auconitnuités écologiques entre la parc des Chanteraine dont les berges étaient jusque là protégées de toute perturbation et la pointe de l'Île Saint-Denis qui porte une zone Natura 200 riche en biodiversité. Le PLUi prévoit pour lePort de Gennevilliers des hauteurs qui autoriseront une grande hauteur et un rapprochement des bâtiments des berges néfaste pour la faune du secteur et empêcheront les berges qui devaient pourtant être renaturées. OAP Thématique Villeneuve la Garenne (p.52) prévoit base de loisir et l'estacde des Mariniers incomptaibles avec corridor écologique et la faune avec une surfréquentation des berges ainsi que l'abattage de 50 arbres.
11/01/2025	575	AR										1		1		1						Dans ses "contributions" (avis PPA, p. 190), l'établissement public HAROPA a le culot de demander la suppression de l'emplacement réservé (n° 90) pour le "chemin de halage" à la hauteur de la rue de Buan et du port à sable. Il prétend cet emplacement réservé comme non compatible avec le maintien de l'activité portuaire. C'est simplement faux, et le maintien de l'accès (piéton, cycliste...) à ce cheminement est de droit. Nous insistons pour le maintien de cet emplacement réservé n°90.
11/01/2025	576	GE																				réaction à l'avis "paradis fiscal" : Veut-on inciter fortement des sociétés à investir dans le port au détriment du reste de la ville, y compris si l'activité de ces sociétés n'a pas de rapport avec la logistique portuaire ?quel est le coût pour le budget municipal de tels cadeaux fiscaux à des sociétés dont certaines sont multinationales ?
11/01/2025	577	AR																				Contre bétonisation SIFRU
11/01/2025	578																					Afin de limiter les hauteurs de bâtiments et préserver ainsi la zone pavillonnaire de Colombes : En chapitre 2.1.2.1 - 2 : limiter la hauteur au sommet du faitage à 12 mètres pour le secteur UROCO-PM10, voire en harmonisant sur l'ensemble des secteurs comme pour le UMOCO-PM8. Cela permettrait aussi une harmonisation avec les autres communes avoisinante. En chapitre 2.1.3.1. • "pour les constructions qui pour des raisons techniques liées aux risques d'inondation doivent être surélevées par rapport au niveau du sol existant avant travaux, avec un maximum de 3 mètres, " ==> Ajouter un maximum correspondant à la hauteur de crue de 1910 (qui est en général inférieur à 3m), sinon cela revient à autoriser des constructions de 15 à 16m. Pour le secteur UROCO-PM10, cela double la hauteur de la plupart des bâtiments existants.

Date	N°	Ville		Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS
						OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, sportive et transports (modes actifs, deux, Tracel)	Voirie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	
11/01/2025	579	BC																				Je suis résident du quartier de la zone UEp6z1. Je souhaite exprimer mon avis que le développement de cette zone comme une zone verte serait la meilleure option pour le quartier. Elle compléterait la coulée verte qui est déjà très fréquentée par des nombreuses personnes de toute âge et profile. En outre, il y a beaucoup d'enfant du coin qui jouent déjà à proximité du parking qu'y se trouve actuellement. Sa transformation en petit parc serait bénéfique pour eux et ses familles. Finalement, ce projet de zone verte aiderait à garder le caractère tranquille du quartier, ce qui ne serait que bénéfique pour le bonheur et qualité de vie de ses résidents (ainsi que les gens qui viennent pour y travailler).
11/01/2025	580	AR							1	1												J'habite sur Argenteuil, 16 rue Ambroise Croizat et je suis concerné directement par les dispositions du projet de PLUI, tant sur Argenteuil qu'à Clichy ou Villeneuve la Garenne. Plusieurs étonnements sur les dispositions prévues sur les zones UAi7c5, UAi7c7, UM1e8 : 1/ L'interdiction d'implanter des lieux de culte me semble contradictoire avec les principes constitutionnels de la liberté des cultes ou de nature à désavantager les religions autres que la religion catholique qui dispose avantagement de lieux de culte historiques au contraire des autres religions israélites, musulmanes, chrétiennes reformées De surcroit faire une différence entre les lieux de réunions de type ERP et les lieux de culte est une méconnaissance des dispositions des lois depuis 1905 sur la liberté de réunion et de culte 2/ La suppression des logements de fonction dans la limite de 25% des SDP et de résidenceshôtelières est contreproductive au regard des objectifs généraux tant de réduction des déplacements et de l'empreinte carbone que des risques de contamination sanitaire mis en évidence lors de la récente pandémie. Au contraire il s'agit de simple bon sens qu'au-delà des seuls gardiens, les utilisateurs, clients, consultants ou prestataires des entreprises commerciales ou tertiaires à implanter dans les zones puissent trouver à proximité de quoi se loger, d'autant que l'hôtellerie est proscrite dans la zone, que le parc hôtelier existant est notablement insuffisant et que les récentes lois ou décrets limitent considérablement l'offre de location saisonnière chez l'habitant 3/ L'autorisation des activités culturelles qu'à la condition qu'elles ne soient pas permanente est un non-sens, sinon une pure hypocrisie, puisque chacun sait que les activités culturelles sont très fragiles économiquement, alors qu'elles nécessitent néanmoins des investissements importants qui doivent s'amortir sur de longues durées ... A moins que ces restrictions désirent favoriser les seuls spectacles de rue, cirques, happening ou soirée techno

Date	N°	Ville	Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité						Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS	
					OAP ER	Zonage	Règlement	Emploi/ ZA/ZI/ Port/Tertiaire	Equipements, culturel théâtre, santé	Animation urbaine, promotion et transports (modes de déplacement, TC, etc.)	Voie et maillage	Stationnement	Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	Mixité sociale	pavillonnaire			
	Nopn repéré	AR				1			1						1	1							Il faut prévoir, dans le PLUI, des règles de protection des berges de Seine empêchant véritablement la réalisation de grands projets (constructions industrielles, logements, commerces) qui seraient en contradiction avec les objectifs du PADD. Il faudrait donc : - Amender le zonage actuel "PAPAG" de l'Ile Héloïse à Argenteuil afin de restreindre le champ possible des projets d'aménagement - Etablir la continuité du chemin de halage - Empêcher l'implantation en bordure de Seine, que ce soit sur les rives d'Argenteuil ou sur celles de Gennevilliers d'installations comportant des nuisances. Le nouveau PLUI permettra notamment de bétonner le bas de la Butte d'Orgemont dans le secteur de la "friche SIFRU". Ce projet de construction présente de nombreux dangers pour la biodiversité et le cadre de vie : - destruction d'espaces verts pour bâtir des immeubles au pied d'un espace naturel sensible - augmentation des bouchons sur l'avenue de Stalingrad - augmentation de la pollution et du bruit - biodiversité en danger - construction sur un terrain instable et présence du Trapil (pipeline d'hydrocarbure) en sous-sol. - Il faudrait que ce terrain soit inclus dans le périmètre de la butte d'Orgemont. - Un aménagement du terrain SIFRU ayant pour objectif de contribuer à rendre plus agréable la vie des habitants de ces deux quartiers serait enfin un aménagement intéressant.
	Non repéré	CO					1															1	Je suis propriétaire rue René Apperre à Colombes. Je voulais signaler plusieurs choses à prendre en considération avant d'accepter ce nouveau PLUi permettant notamment d'augmenter la hauteur des bâtiments de 1 m : - la rue René Apperre et la rue Nouvelle ne sont en réalité que des impasses et non des rues - la circulation est déjà très compliquée car ces 2 impasses sont étroites et beaucoup de maisons ont été détournées de leur destination initiale pour diviser ces maisons en appartements ou co-loving : densification importante signalée en mairie puisqu'il n'y a pas les places de stationnement requises pour ces nouveaux projets. De plus cela suppose davantage de livraisons, plus de passage.... - depuis la réouverture du stade Yves du manoir les utilisateurs du stade se garent rue René Apperre et rue Nouvelle nous empêchant d'accéder à nos logements, ou en bloquant la piste cyclable de la rue Paul Bert. - une promotion immobilière est en cours de construction à l'angle de la rue René Apperre et de la rue Paul Bert : il s'agit d'un gigantesque projet pour lequel deux niveaux de sous-sol devaient être prévus pour accueillir le bon nombre de places de stationnement : il semblerait qu'un permis modificatif a été autorisé pour un seul niveau de sous-sol : encore une fois les places de stationnement imposées par le PLU ne seraient pas respectées et ce sont les rue René Apperre et rue Nouvelle qui vont en pâtir. - en cas d'évacuation d'urgence dans des impasses comment pourrions nous faire pour évacuer autant d'habitants avec des projets qui ne cessent de croître le nombre de riverains dans une petite impasse? En augmentant encore les hauteurs de 1m dans le futur PLUi cela ne fait qu'amplifier le phénomène en permettant encore plus de logements. Certaines rues ne sont tout simplement pas équipées ni disposées à recevoir de tels projets compte tenu du fait que de nombreuses maisons sont déjà divisées dans notre rue et que plusieurs projets de ce type sont encore en cours toujours dans notre rue. Les habitants de colombes ont investi en espérant y voir naître un rueil malmaison, une ville qui grandit dans la sérénité avec des écoles de bon niveau pour leurs enfants... nous avons cru à la ville des 9000 pavillons... que deviennent ils? À part être démolis pour accueillir des promotions immobilières non maîtrisées aux seules fins de renflouer les comptes?

Date	N°	Ville		Personnalité	Processus d'élaboration	Règlement			Economie Emploi	Densité					Risques et Nuisances	Nature Patrimoine et paysage			Habitat			OBSERVATIONS
						OAP ER	Zonage	Règlement		Emploi/ ZA/ZU/ Port/Tertiaire	Équipements, culture/ théâtre, santé	Animation urbaine, patrimoine et transports (modes actifs, doux, TC, etc.)	Voirie et maillage	Stationnement		Densification	Pollution et nuisances (air, inondation, ...)	Nature en ville (coulées verte, Patrimoine remarquable et vernaculaire	Protection pleine terre, espaces	qualité de l'habitat	production de logements	
02/01/2025	courrierEP T	AS																				Concerne la parcelle sise 8 rue Jean-Jacques Rousseau dans le quartier des philospsghes constitués de maisons datant de la fin du XIXème début Xxème siècle. La maison est repérée au titre du patrimoine pour son intérêt architectural et son parc fait l'objet d'une protection au titre de l'article L 151-23. Courrier Demande un changement de zonage pour pouvoir édifier deux immeubles sur les pignons des immeubles existants rue de Prony et rue Jean-Jacques Rousseau. UR4g3 à UM1c5. Estime que la maison est "une vieille bâtisse fatiguée sans plus le moindre intérêt" que la conjonsture actuelle ne permet pas de la valoriser. Est prêt à faire un projet "innovant".Souhaite démolir au plus vite "cette bâtisse qualifiée d'archaïque et d'aberration construtive en termes de technique constructive. au regard des capacité technologies actuelles"